



Annexe 1 - 3

ZPPAUP Reichshoffen

PLUi APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 21/09/2020

A Niederbronn-les-Bains, le 22/09/2020

M. Patrice HILT, le Président



Accompagnement technique



atip

AGENCE
TERRITORIALE
INGÉNIERIE
PUBLIQUE

ZPPAUP

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

REGLEMENT

Avril 2000 - modifié juin 2001 – modifié mai 2002

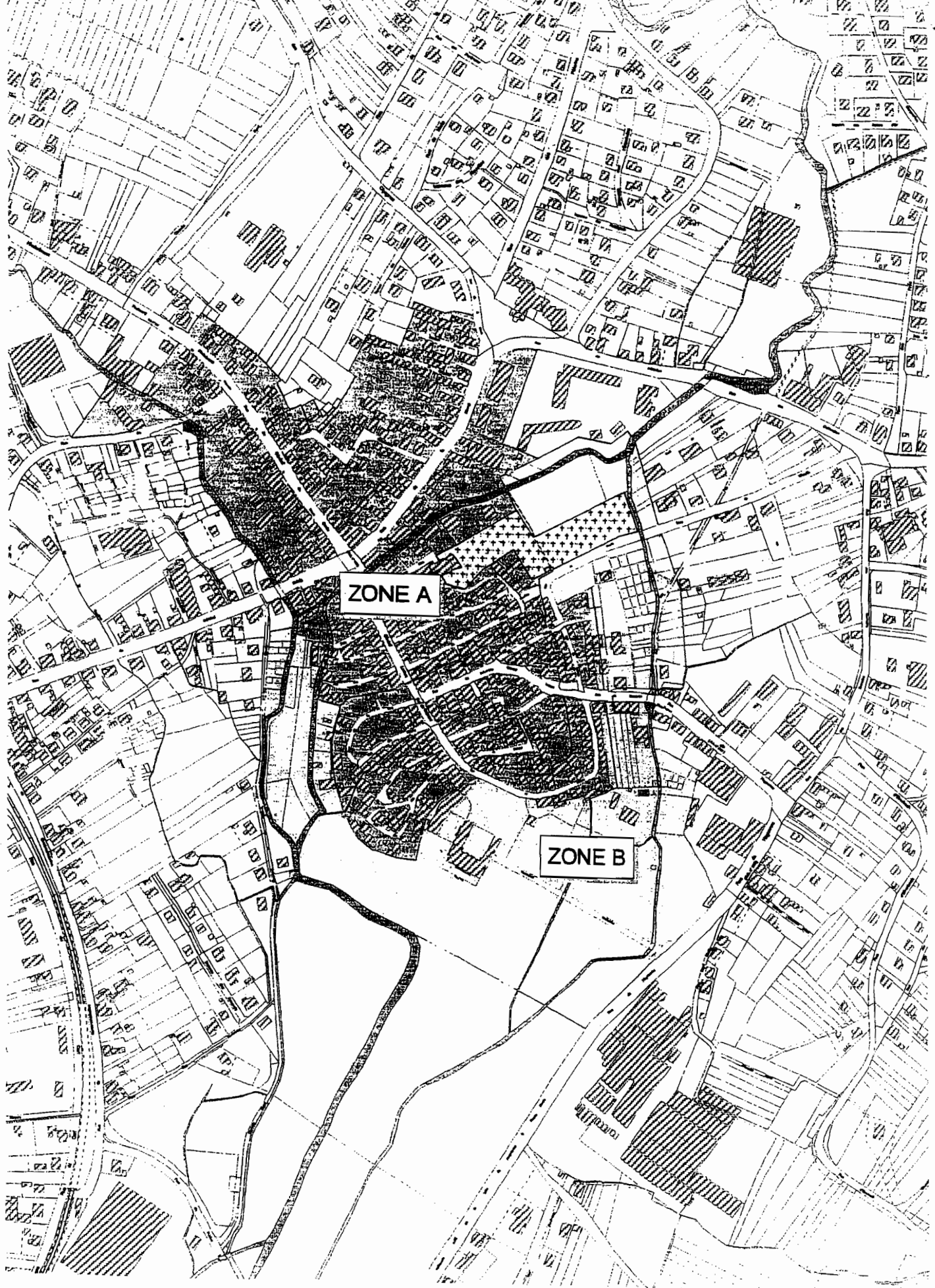
Avec plan de zonage, plan des alignements et plan des limites constructibles

VU pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de ce jour

à Reichshoffen-Nehwiller, le 12 NOV. 2002

Le Maire :





ZPPAUP
Plan de Zonage



1:5000



ZPPAUP Avril 2000

Commune de REICHSHOFFEN-NEHWILLER

Plan des alignements

ECHELLE 1/2000

LEGENDE

Zone A de la ZPPAUP

----- Alignements

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de ce jour

à Reichshoffen- Neuhwiller, le

Le Maire :

REICHSHOFFEN - REGLEMENT

Avril 2000 - modifié juin 2001 – modifié mai 2002

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE PATRIMOINE BATI ET LES POSSIBILITES D'INTERVENTION SUR CELUI-CI

Un patrimoine bâti fragile.

Le patrimoine bâti ancien se trouve aujourd'hui menacé à la fois par son délaissement pouvant entraîner sa ruine et, au contraire, paradoxalement par sa rénovation, intervention parfois brutale qui efface son caractère originel et lui fait perdre son intérêt.

Ce patrimoine, mémoire vivante, témoin d'une civilisation devenue "historique", peut parfaitement être intégré à notre présent, dans le cadre de notre vie quotidienne, sans rien perdre de ses caractères fondamentaux.

Loin d'être "dépassé" ce patrimoine s'inscrit dans la continuité d'une oeuvre créatrice originale permanente, expression particulière d'une culture et d'un savoir-faire locaux, lentement accumulés jusqu'à aujourd'hui.

Chaque bâtiment s'impose dans son authenticité préservée, authenticité que l'on s'attachera à conserver lors de toute intervention.

On refusera tout aussi bien la "rénovation", remise à neuf utilitaire, ignorante de l'intérêt architectural de la construction ancienne, que la recomposition pittoresque, création caricaturale d'un style "couleur locale" stéréotypé.

Toute intervention sur le patrimoine bâti sera le moins visible possible, avec des matériaux qui sauront prendre la même patine que celle des parties anciennes conservées.

Toute construction nouvelle s'intégrera sans ostentation dans le paysage urbain ancien.

Dans cet esprit on favorisera la création architecturale contemporaine. Comme depuis toujours où chaque siècle, avec ses styles nouveaux, ses techniques renouvelées a su juxtaposer ses propres oeuvres à celles des siècles précédents, on saura apprécier les projets originaux qui non seulement savent se fondre dans le cadre patrimonial mais lui apportent un nouvel enracinement dans le temps présent.

Les possibilités d'intervention sur le patrimoine

Dans le secteur intra-muros de la ville telle qu'elle existait jusqu'au début du siècle, zone A de la ZPPAUP, on préservera les constructions bâties avec leurs volumes, leurs proportions et leurs textures tant qu'elles correspondent au règlement qui suit. Certains bâtiments devront être absolument conservés, d'autres pourront être démolis (avec permis de démolir) sans devoir être reconstruits, à certains endroits des constructions s'imposeront. Un plan, accompagnant ce règlement, montre les grandes lignes des emprises bâties souhaitées.

Une zone périphérique, zone B, englobant la partie sud de la ville, sera préservée de toutes constructions nouvelles. A terme, certains bâtiments devraient même disparaître. Cet espace sera voué à la valorisation des remparts et des fossés.

CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL DE LA ZONE

Le présent règlement s'applique à la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Les zones A et B de protection s'étendent sur la partie "historique" de la ville, englobant la reconstruction du bourg après la Guerre de Trente ans, son extension au nord jusqu'à la fin du 19^e siècle et une surface protégée, interdite à toute nouvelle construction, allant par le sud de la tour de Woerth à l'ancien moulin seigneurial.

Zone A - Vieille ville

ARTICLE 1 - TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL AUTORISES SOUS CONDITIONS SPECIALES

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

Dans les zones à spécificités indiquées sur les plans "ALIGNEMENTS" et "LIMITES CONSTRUCTIBLES" annexés à la ZPPAUP, seules sont autorisées les constructions et installations liées aux activités existantes à l'exception de l'habitat, ainsi que les équipements publics.

ARTICLE 2 - TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL INTERDITS

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 3 - ACCES ET VOIRIE

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES

Les constructions nouvelles sont édifiées conformément aux plans "ALIGNEMENTS" et "LIMITES CONSTRUCTIBLES" indiqués en annexe de la ZPPAUP. Elles doivent respecter l'implantation en première ligne sur voies ou le long des remparts et ne pas dépasser les emprises de première ligne ou de fond de parcelle si elles sont indiquées sur le plan.

Les extensions des bâtiments existants peuvent s'affranchir de ces limites lorsque la forme urbaine et architecturale du projet le justifie.

Les constructions et installations qui ne sont pas concernées par les plans "ALIGNEMENTS" et "LIMITES CONSTRUCTIBLES" indiqués en annexe de la ZPPAUP s'implantent conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur. Dans les zones à spécificités indiquées sur les plans "ALIGNEMENTS" et "LIMITES CONSTRUCTIBLES", les constructions et extensions de bâtiments et installations s'implantent conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur.

Les terrains réservés "pour infrastructures publiques" se conforment au règlement de la ZPPAUP. Seules, les petites structures peuvent être implantées hors limites constructibles.

ARTICLE 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES OU PARCELLAIRES

7-1 Les constructions sont édifiées conformément aux plans "ALIGNEMENTS" et "LIMITES CONSTRUCTIBLES" indiqués en annexe de la ZPPAUP.

7-2 Sauf indications spécifiques sur les plans "alignements" et "limites constructibles", les règles ci-dessous s'appliquent :

7-21 Les "Schlupf" doivent être maintenus.

Lorsque une ou des constructions (bâtiment, mur de clôture) existe(nt) près d'une limite sur un terrain voisin d'un autre propriétaire :

- les constructions nouvelles doivent respecter un recul de 0,80 mètre par rapport à cette limite séparative lorsqu'un bâtiment voisin existant est implanté avec un mur gouttereau (avec gouttière) en limite séparative (schéma n°1).
- les constructions nouvelles doivent respecter un recul supérieur à 0,50 mètre de la limite, sans pouvoir être inférieur à 0,80 mètre mesuré du nu extérieur de la façade voisine, lorsqu'un bâtiment voisin existant est implanté avec un mur gouttereau ou un mur pignon en recul par rapport à la limite séparative (schémas n° 2 et 3).

7-22 Lorsqu'il n'existe pas de constructions sur le terrain voisin d'un autre propriétaire :

- la construction nouvelle peut être édifiée sur la limite si le bâtiment à édifier présente un pignon sur cette limite séparative, et à 0,50 mètre si le bâtiment présente un mur gouttereau (schémas n° 4 et 5).
- lorsqu'une construction nouvelle n'est pas édifiée en limite séparative et ne respecte pas le recul pour un "Schlupf", une distance supérieure à 3,00 mètres doit séparer tout point du bâtiment de la limite séparative (schéma n° 6).

Schéma n° 1

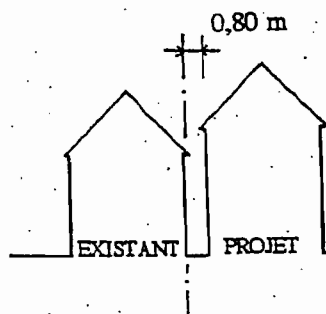


Schéma n° 2

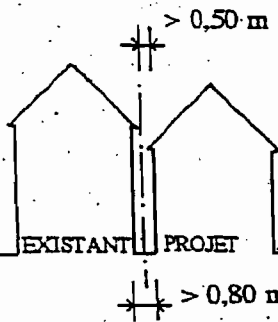


Schéma n° 3

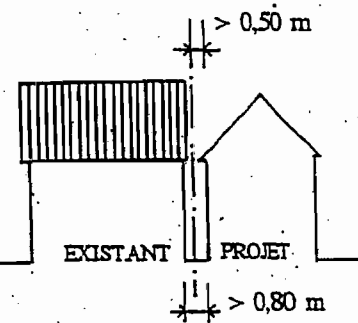


Schéma n° 4

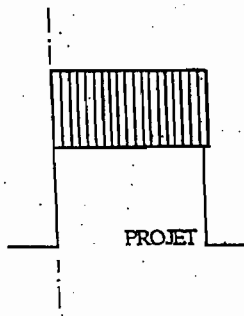


Schéma n° 5

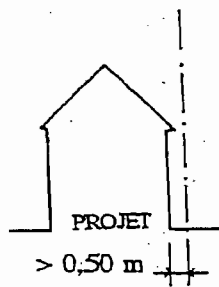


Schéma n° 6

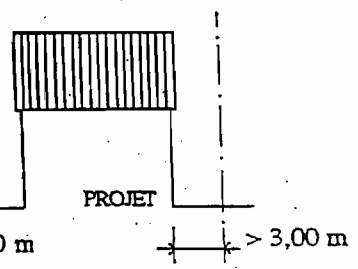


Schéma n° 7

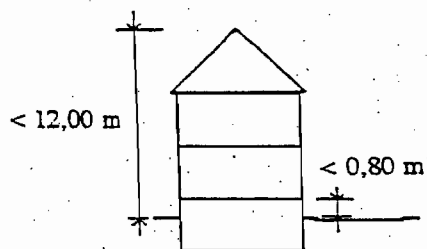
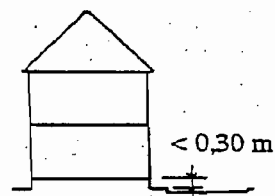


Schéma n° 9



ARTICLE 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE.

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 9 - EMPRISE AU SOL

L'emprise au sol des bâtiments à construire résulte de l'application des articles 6, 7 et 8 du présent règlement.

ARTICLE 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

La hauteur des constructions est exprimée en nombre de niveaux habitables, limitée par une hauteur au faîtage et une hauteur à l'égout du toit.

10-1 Les constructions nouvelles ou surélévations d'immeubles existants ne peuvent excéder :

- 3 niveaux habitables : un rez-de-chaussée, un étage et un comble sans surcroît. Les constructions peuvent avoir un sous-sol semi-enterré dont la cote mesurée depuis l'assise moyenne de la voie publique au nu supérieur du plancher fini du premier niveau habitable est inférieure à 0,80 mètre (schéma n° 7). Cette cote est réduite à 0,30 mètre s'il n'existe pas de sous-sol (schéma n° 9).

1/2 sous-sol ou soubassement (inf. à 0,80m ou 0,30m) + Rez-de-chaussée + étage + comble

- 2 niveaux habitables si le comble est avec un surcroît (Kniestock). Ce surcroît doit être inférieur à 1,00 mètre, mesuré depuis le dessus du dernier plancher au nu supérieur du surcroît, sablière comprise. Les constructions peuvent avoir un sous-sol ou un soubassement dont la cote mesurée depuis l'assise moyenne de la voie publique au nu supérieur du plancher fini du premier niveau habitable est inférieure à 0,30 mètre (schéma n° 8).

Sous-sol ou soubassement (inf. à 0,30m) + Rez-de-chaussée + comble avec surcroît (inf. à 1,00 m)

10-2 La hauteur du faîtage ne peut dépasser 12,00 mètres.

Les rares bâtiments existants non conformes aux règles 10-1 et 10-2 peuvent être conservés. Tous les travaux sur ces bâtiments doivent s'inscrire dans le volume existant.

10-3 Hauteur à l'égout

- Pour les constructions nouvelles et les surélévations d'immeubles, la hauteur mesurée à l'égout du toit doit correspondre à la hauteur mesurée à l'égout des toits des édifices existants de part et d'autre sur le même terrain ou sur le (ou les) terrain(s) voisin(s) jouxtant, augmentée ou diminuée au plus de 0,80 mètre (schéma n° 10).

Schéma n° 8

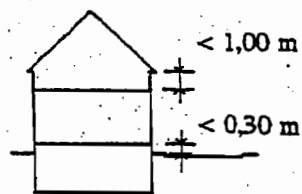
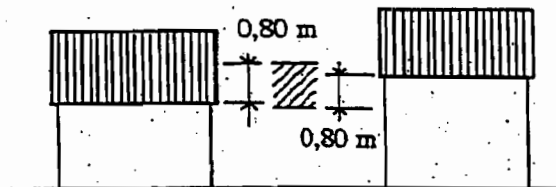


Schéma n° 10



Hauteur de l'égout de toit du projet dans la partie hachurée

Schéma n° 11



Hauteur de l'égout de toit du projet dans la partie hachurée

Schéma n° 12

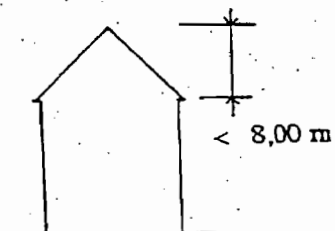


Schéma n° 13

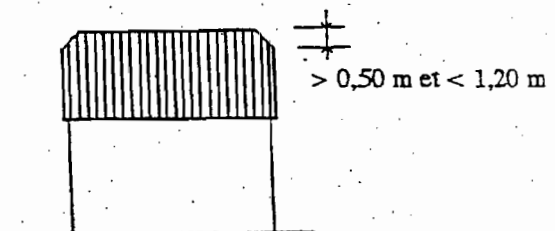


Schéma n° 14

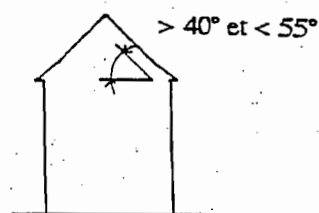
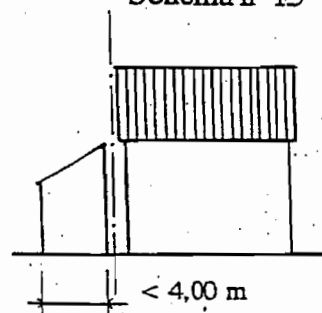


Schéma n° 15



Hauteurs des égouts de toits voisins $\pm 0,80$ m

- Lorsque la différence d'altitude est supérieure à 1,60 mètres, la hauteur à l'égout du toit de la nouvelle construction doit être comprise dans le tiers moyen de la différence des hauteurs mesurées à l'égout des toits existants des terrains voisins (schéma n° 11).

$$\frac{\text{Haut. égout le plus bas (A)} + \text{haut. égout le plus haut (B)} \pm 1/6 \text{ de la différence (B-A)}}{2}$$

- La hauteur, mesurée verticalement, entre la gouttière et le faîtage ne peut excéder 8,00 m (schéma n° 12).
- Les constructions implantées à 6,00 m ou plus de la voie publique ne sont pas tenues de respecter les règles concernant les hauteurs à l'égout du toit.

Les édifices de caractère exceptionnel, civils ou cultuels ne sont pas soumis aux règles du présent article (ex : église catholique, château De Dietrich, tour d'entrée du château).

ARTICLE 11 - ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS

11-1 TOITURE :

Sont concernés les constructions neuves et les remaniements importants sur les constructions existantes (dépose de la charpente ou remplacement de plus de 50 % des tuiles sur une même toiture, etc.)

11-1-1 Pente et longueur :

Les toitures sont à d pentes égales, avec ou sans croupes. La hauteur de la croupe doit être comprise entre 0,50 et 1,20 mètres (schéma n° 13).

Les pentes sont comprises entre 40 et 55 degrés (schéma n° 14).

Les toitures à pente unique sont autorisées pour les bâtiments dont la profondeur est inférieure à 4,00 m et adossés (avec ou sans Schlupf) à un bâtiment existant d'un terrain voisin (schéma n° 15).

La rupture de pente est imposée en partie basse de toiture (coyau). La différence de pente doit être comprise entre 8 et 12 degrés (schéma n° 16).

11-1-2 Couverture :

En couverture, seule la tuile plate alsacienne traditionnelle ou d'aspect semblable à emboîtement (queue de castor ou "Bieberschwanz") est autorisée, uniquement de couleur rouge ou flammée.

Schéma n° 16

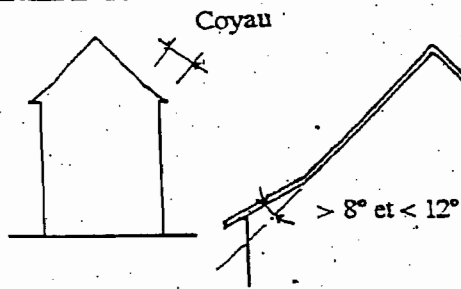


Schéma n° 17

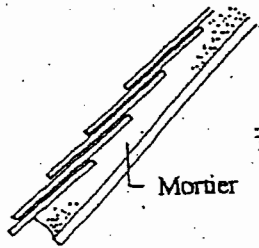
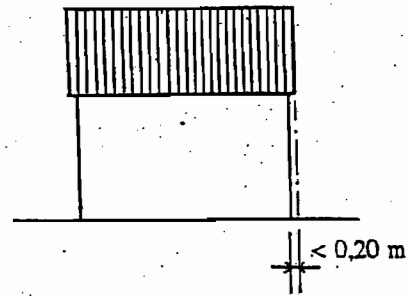


Schéma n° 19

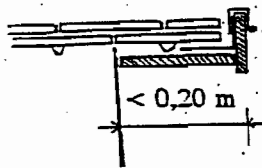


Schéma n° 20

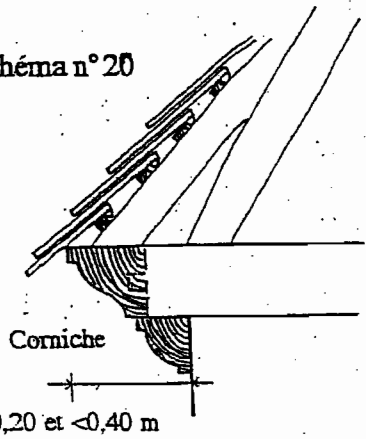


Schéma n° 18

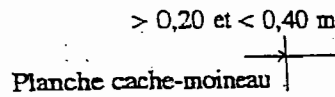


Schéma n° 21

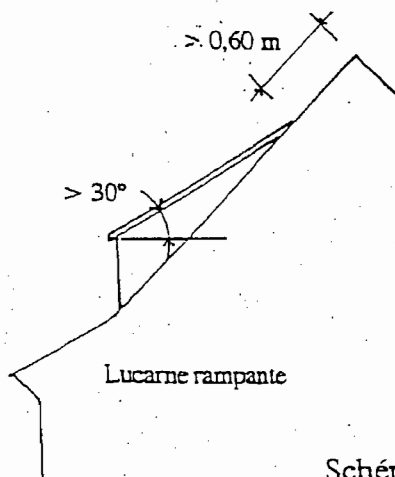
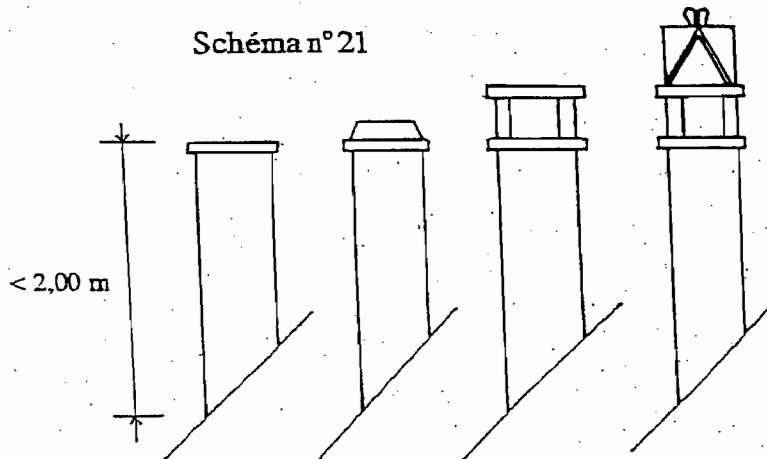
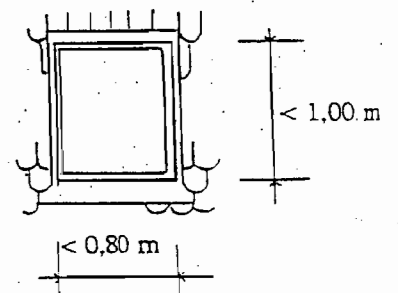
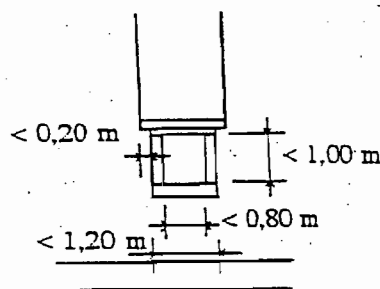


Schéma n° 22



L'ardoise peut être autorisée sur les bâtiments existants déjà couverts d'ardoise et sur les bâtiments exceptionnels, civils ou culturels.

Les sous-rives doivent avoir une largeur inférieure à 0,20 m (schéma n° 17). Les rives sont de préférence maçonnées à l'ancienne (schéma n° 18). Les rives en bois avec zinguerie sont tolérées (schéma n° 19). En aucun cas la planche de sous-rive et de rive ne peut être habillée de métal (zinc, cuivre, tôle).

Le dépassement de la toiture à l'égout, hors gouttière, est compris entre 0,20 et 0,40 m, soit avec chevrons vus, planche cache-moineau traditionnelle ou corniche moulurée en bois ou en grès (schéma n° 20).

Les égouts de toit et les descentes d'eau pluviales sont traditionnels en zinc ou en cuivre.

Les chéneaux et autres formes d'égout sont interdits.

11-1-3 Souches de cheminée et de ventilation :

Toutes les sorties traditionnelles hors toitures de cheminée sont autorisées et plus particulièrement celles coiffées de mitres avec dallettes simples, dallettes et pilettes, et dallettes, pilettes avec chaperons confectionnés en tuiles plates. Les sorties en tubes apparents sont strictement interdites. Les petites ventilations inférieures à 0,20 m de hauteur et 0,20 m de diamètre sont autorisées (schéma n° 21).

La mitre aspirateur en béton est tolérée si les dimensions extérieures de l'aspirateur (et non de la dallette) sont supérieures ou égales à celles de la souche. Toutes les souches sont maçonnées et enduites au mortier traditionnel taloché (voir chapitre enduit extérieur). Pour les conduits neufs, les souches hors toit ne doivent pas dépasser les 2,00 m.

11-1-4 Ouvertures dans la toiture :

Les ouvertures en toiture doivent être alignées sur un seul niveau.

Sont autorisés les lucarnes et les châssis rampants de toiture dans la couverture aux conditions suivantes :

- Pour la lucarne rampante, la pente de sa toiture doit être supérieure à 30 degrés et s'arrêter à 0,60 m au moins du faîte, mesuré sur la pente de la toiture. Les dimensions des ouvertures des lucarnes ou des châssis ne peuvent pas excéder 0,80 m pour la largeur, 1,00 m pour la hauteur (schéma n° 22).

hauteur / largeur supérieure à 1.25

La lucarne ne peut pas dépasser 1,20 m en largeur totale boiseries comprises. Les rives et l'égout du toit ne peuvent pas déborder de plus de 0,20 m le nu extérieur des jouées. L'espace comprise entre deux lucarnes doit être supérieur à trois largeurs de lucarne.

Schéma n° 23

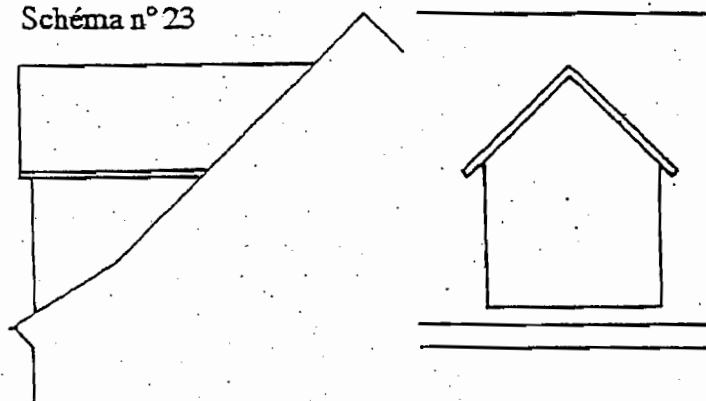


Schéma n° 24

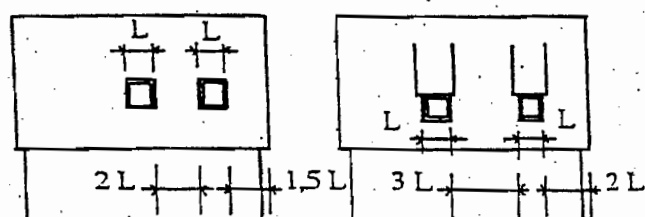
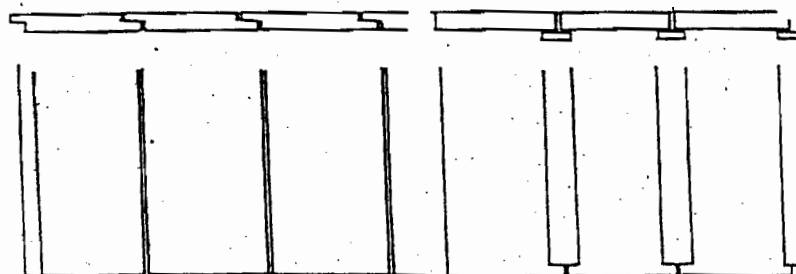
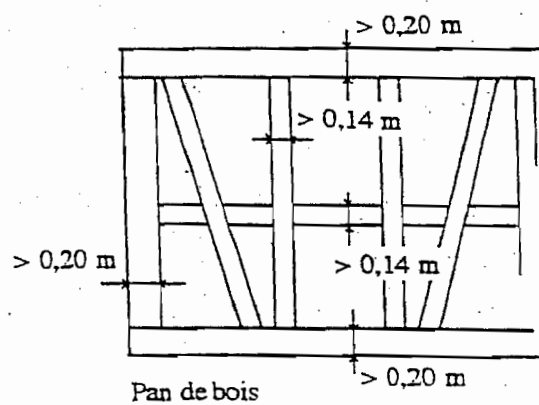


Schéma n° 25



Bardage

Schéma n° 26



Pan de bois

De même, l'espace entre une rive et une lucarne doit être supérieur à deux largeurs de lucarne (schéma n° 22).

- Les lucarnes à toiture en battière (à deux pans) sont autorisées pour les bâtiments postérieurs à 1870. Les dimensions de leurs baies doivent être inférieures en proportion aux dimensions des ouvertures existantes en façade les plus rapprochées de la toiture. Le faîte du toit de la lucarne ne doit pas dépasser le faîte du toit principal. Les pentes du toit de la lucarne doivent respecter les pentes du toit principal. L'égout du toit principal ne doit pas être interrompu devant les lucarnes (schéma n° 23).

- Les châssis rampants (tabatière et fenêtre de toit) sont noyés dans la couverture. leurs dimensions ne peuvent excéder 0,80 m de largeur et 1,00 m de hauteur. L'espace comprise entre deux châssis doit être supérieur à deux largeur de châssis et l'espace entre une rive et un châssis doit être supérieur à 1,5 largeurs de châssis (schéma n° 24).

- Un puits de lumière sans verrière, interrompant l'égout du toit, peut être aménagé à la jonction de deux bâtiments distincts, ou dans les édifices de grande longueur (plus de 10,00 mètres). Les rives, égouts et autres éléments doivent être traités suivant les dispositions du présent règlement.

11-1-5 Antennes et paraboles :

Les antennes et paraboles sont installées aux endroits non visibles du domaine public ou, sont admises exceptionnellement si elles sont intégrées à leur environnement immédiat par une teinte adaptée. Leurs implantations figurent systématiquement sur les demandes de permis de construire ou déclarations de travaux.

11-2 FAÇADE :

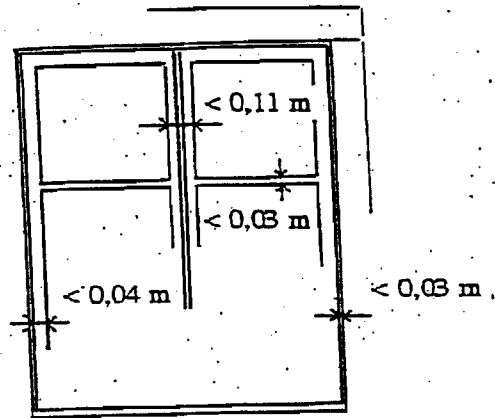
11-2-1 Enduit :

Seuls sont autorisés les enduits à la chaux ou bâtards s'ils doivent rester naturels, et tout autre enduit minéral s'il est recouvert d'un badigeon ou teinté dans la masse. Les édifices comportant des chaînages d'angle, des corniches, des bandeaux ou des encadrements de baies en grès ou en bois conserveront ces éléments apparents et, quelque soit la technique de ravalement, ces éléments ne devront jamais se trouver en retrait par rapport au nu fini de la façade. Les teintes doivent être conformes aux teintes préconisées du nuancier.

11-2-2 Bardage :

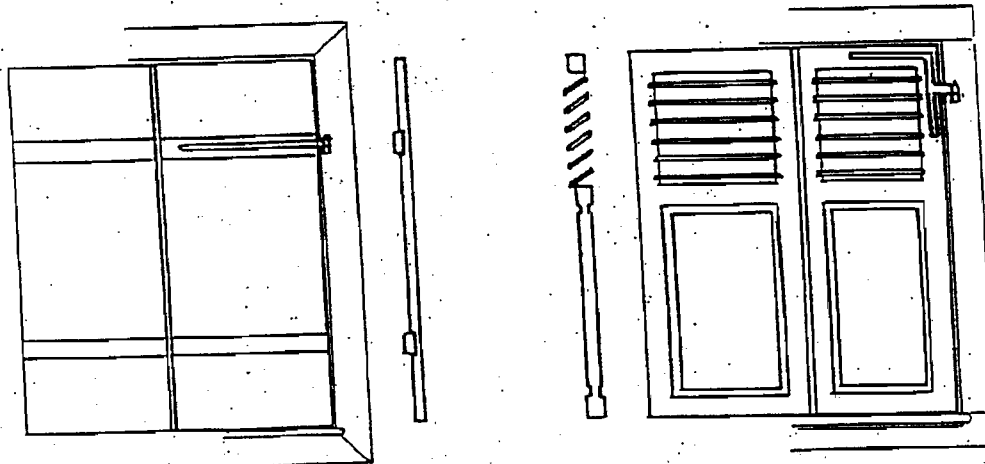
Le bardage en bois naturel est toléré sur les bâtiments annexes. Les planches doivent avoir une largeur supérieure à 0,16 m, être assemblées à mi-bois ou recouvertes de pare-closes (schéma n° 25). Le bardage est laissé naturel ou lasuré (voir nuancier des teintes préconisées).

Schéma n° 27



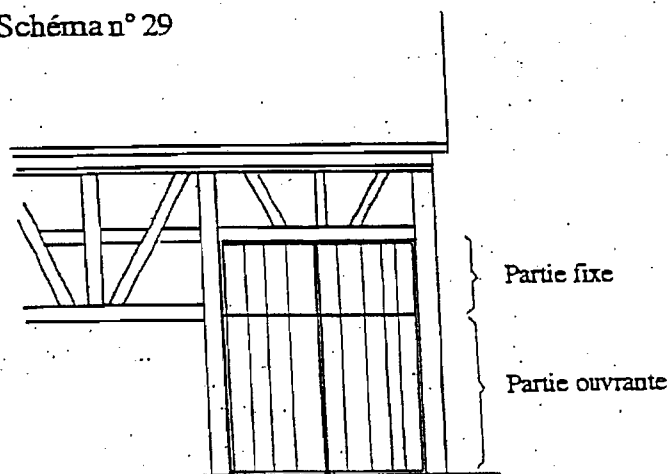
Fenêtre

Schéma n° 28



Volets battants

Schéma n° 29



Portes de garage et de grange

11-2-3 Colomage ou pan de bois :

Le colomage existant, formant un ensemble, est systématiquement ressorti (apparent) et restauré lorsque qu'une façade est repiquée ou ravalée. Les sections du bois doivent être identiques aux sections existantes sans pouvoir être inférieures à 0,14 m dans la largeur vue et 0,04 m d'épaisseur pour les rares pièces plaquées en remplacement de pièces en bois disparues (schéma n° 26).

Le bois du colomage est traité et teinté conformément au cahier annexe. Les produits utilisés doivent laisser respirer les bois. Les enduits entre colomage doivent respecter les règles citées au chapitre enduit ci-dessus.

11-2-4 Pierre de taille :

Toutes les façades comportant des éléments en grès taillés (chainage, encadrement, escalier, corniche, etc.) doivent être restaurées. Tout élément taillé en grès doit resté naturel sans enduit ni peinture. Dans le cas de maçonnerie en moellons laissés apparents, les joints restent discrets, brossés sans effet de relief et sans creux. Ils sont systématiquement traités au mortier à la chaux.

Les façades, de tout agrandissement ou surélévation de bâtiment comportant des éléments taillés en grès, doivent reprendre les modénatures existantes.

11-2-5 Baie :

Les baies (fenêtres ou portes) sur les façades principales (pignons et goutteraux), hormis les soupiraux de moins de 0,30 mètres carré (m²), doivent respecter la proportion - *largeur inférieure à la hauteur* - et reprendre les dimensions des ouvertures existantes lorsque la façade est transformée. Dans le cas d'un édifice projeté, les dimensions des baies des façades voisines sont à prendre comme référence, dans la mesure où elles correspondent aux proportions citées précédemment. Les dimensions des baies cachées ou en second plan ne sont pas réglementées.

Fenêtre :

Il sera recommandé d'utiliser des menuiseries bois peintes en blanc légèrement cassé (voir nuancier des teintes préconisées). Le PVC et le métal thermolaqué sont autorisés sur les édifices, neufs ou existants, entièrement maçonnés si les profilés proposés respectent les sections, les modénatures ainsi que les compositions existantes voisines. Dans tous les autres cas (bâtiment entièrement ou en partie à colomage, apparent ou recouvert d'un enduit, avec ou sans encadrement des fenêtres en bois) l'utilisation du PVC n'est autorisée qu'exceptionnellement, après étude approfondie des façades existantes par les services instructeurs.

Dans tous les cas, la largeur vue d'un dormant est inférieure à 0,03 m, celle de l'ouvrant est inférieure à 0,04 m et celle du meneau central, ouvrants compris, est inférieure à 0,11 m. La largeur du petit-bois est inférieure à 0,03 m (schéma n° 27).

Volet :

Schéma n°30

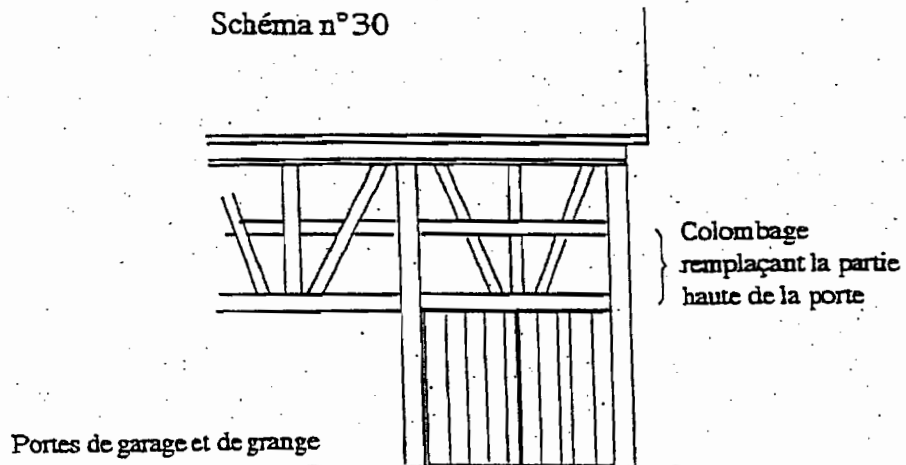


Schéma n°31

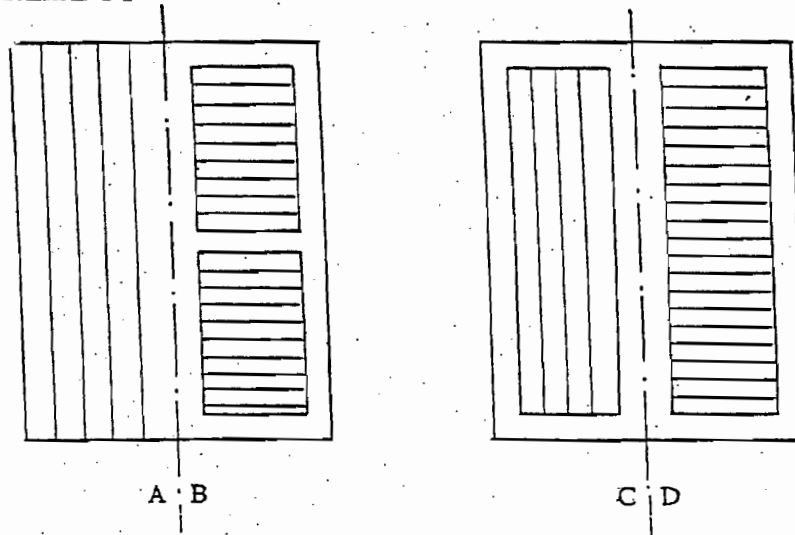


Schéma n°32

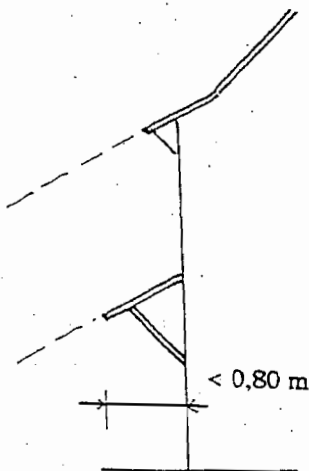


Schéma n°33

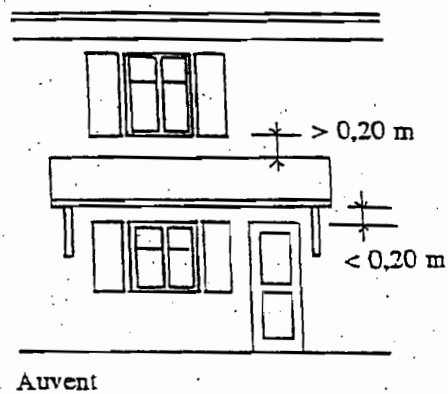
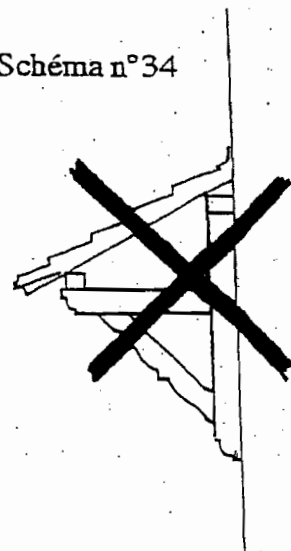


Schéma n°34



Les volets sont en bois, pleins à barres enlardées pour toutes les constructions à colombage, pleins ou à tableaux pour les deux tiers bas et jalousies pour le tiers haut sur toute autre construction. Ils sont peints suivant le nuancier des teintes préconisées. Les pentures et autres ferrures doivent être de la même couleur que le volet (schéma n° 28). Le remplacement à l'identique de volets roulants ou d'autres volets d'origine est autorisé sur les édifices dont l'architecture a été conçue pour de tels éléments.

Porte d'entrée :

Les portes d'entrée sont en bois laissé naturel ou peint suivant le nuancier des teintes préconisées. Elles peuvent être vitrées sur la moitié haute. Les anciennes grille en fonte ou en fer sont récupérées et reposées.

11-2-6 Portes de garage et de grange :

- Sur les édifices en place comme sur les agrandissements d'édifices existants ou à recréer les proportions des portes de granges sont conservées. Les ouvrants ne sont pas ajourés et sont montés au nu extérieur de la façade s'ils ouvrent vers l'extérieur ou sont placés en recul, au nu interne du jambage en bois ou en grès, s'ils ouvrent vers l'intérieur.

Si la porte est réduite sur sa hauteur, la composition de la partie supérieure est identique à la composition de la partie inférieure. Les deux parties doivent respecter le même plan (schéma n° 29).

Le remplacement de la partie supérieure de la porte par un colombage est toléré dans le cas d'une réduction de celle-ci, mais uniquement sur les bâtiments ayant encore des pans de bois. Ce nouveau pan de bois peut exceptionnellement être ajouré et vitré au nu intérieur (schéma n° 30).

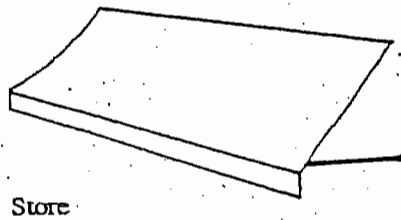
Elle est systématiquement réalisée en bois. La largeur du bardage en bois composant les portes ne devra pas être inférieure à 0,12 m et est assemblée sans structure métallique apparente. Le bardage doit être vertical ou horizontal, sans ou avec cadre en bois (schéma n° 31).

- Sur les édifices projetés, on s'inspire des règles concernant les édifices existants. Néanmoins, la porte basculante est autorisée. Elle respecte une hauteur maximum de 2,50 m ou la hauteur des linteaux de la porte d'entrée et des fenêtres créées. Elle adopte la proportion $hauteur \times 1,2 = largeur$. La porte basculante est également réalisée avec un bardage en bois qui doit se conformer aux règles des portes d'édifices existants citées ci-dessus.

11-2-7 Vitrine de magasins :

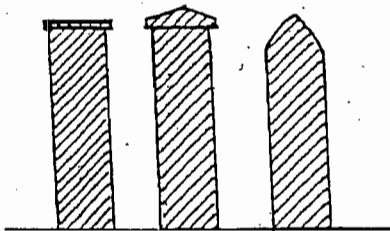
- Sur les édifices en place ou sur les agrandissements d'édifices existants (éléments antérieurs à 1930), les encadrements ou supports de vitrines en grès, en bois, en fonte, etc. subsistants doivent être conservés ou restitués.

Schéma n°35



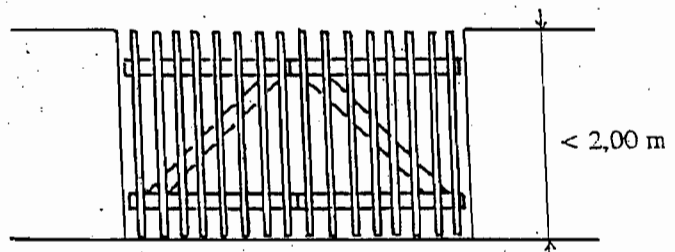
Store

Schéma n°36



Profils de clôture

Schéma n°37



Clôtures

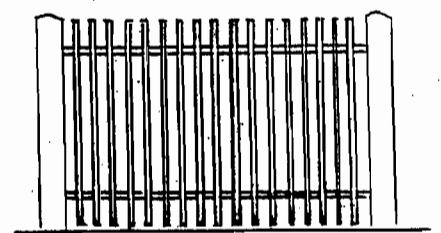
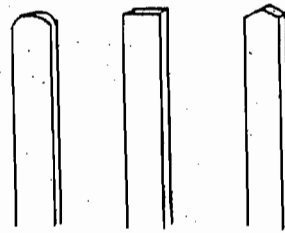
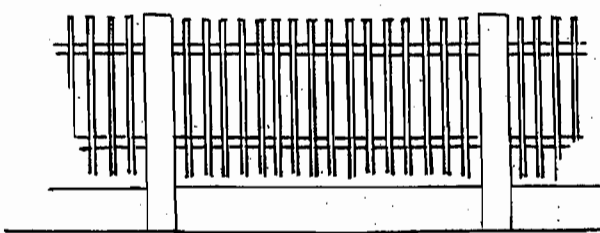


Schéma n°38

- Sur les édifices projetés, les ouvertures de vitrines peuvent reprendre les éléments et les proportions des vitrines existantes voisines antérieures à 1930 avec nécessairement :
 - une allège, et le vitrage sur la façade au nu intérieur de l'encadrement. Ici, le rideau métallique anti-effraction est posé à 0,20 mètre au moins derrière le vitrage.
 - sans allège si le vitrage est en recul de plus de 0,90 m du nu intérieur de la maçonnerie (coursive entre façade extérieure et vitrine du magasin). L'aspect d'une vitrine sans coursive, abritée derrière une maçonnerie, peut être traité librement.
- Le linteau est droit à l'image des porches.

11-2-8 Auvent fixe :

Dans tous les cas, la toiture de l'auvent ne doit pas être en prolongement de la toiture principale.

- Sur les édifices existants à pans de bois, la structure de l'auvent doit être en bois et couverte de tuiles plates (queues de castor) avec une pente de toiture identique à celle du bâtiment principal. L'auvent doit couvrir au minimum deux ouvertures de la façade (par exemple, porte et fenêtre) avec une profondeur inférieure à 0,80 m (schéma n° 32).
- Sur les autres édifices existants la structure de l'auvent doit être en fer et couverte en verre, à pente unique sans jouées vitrées ou, exceptionnellement, en structure bois ou grès couverte de tuiles plates rappelant les matériaux et modénatures existants.

Dans tous les cas, l'égout de l'auvent ne doit pas être placé à moins de 0,20 m au-dessus du linteau des ouvertures et le faite à plus de 0,20 m sous l'appui des ouvertures supérieures (schéma n° 33).

Les supports verticaux d'une structure bois en applique et les moulures de tout type sont proscrits (schéma n° 34).

11-2-9 Verrière :

Les verrières ou vérandas accolées ont une emprise au sol maximum de 16 m² et ne sont pas visibles du domaine public. Le volet paysager doit être particulièrement explicite quant à leur intégration.

Une dérogation peut être accordée pour les terrasses des commerces liés à la restauration sur place.

Les serres de production sont interdites si elles sont visibles du domaine public. Seuls la reconstruction ou l'agrandissement de serres de production d'une exploitation existante sont autorisés.

11-2-10 Balcon, terrasse et coursive :

Seul le balcon d'une surface inférieure à 3,00 mètres carré (m²) réalisé sur les constructions neuves est autorisé. Le garde-corps doit être réalisé en bois, en fer ou en fonte.

La construction d'une terrasse visible depuis la voie publique est strictement interdite.

La coursive d'étage sur les bâtiments existants doit être maintenue. Elle est autorisée sur les constructions neuves. Le garde-corps doit être réalisé en bois.

11-2-11 Enseigne :

Pour les commerces et services ouverts au public, seules une enseigne plaquée et une enseigne pendante perpendiculaire au mur sont acceptées. Seules les façades longeant le domaine public peuvent recevoir des enseignes. Elles sont placées au plus haut sous l'appui des baies du premier étage. Elles sont adaptées aux proportions de la façade et portent uniquement le nom de l'établissement ou la nature du commerce. Elles sont en métal ferreux (en rapport avec la ville du fer) et comportent un éclairage intégré. Les enseignes plaquées doivent être composées de lettres individuelles.

11-2-12 Banne et store :

Les stores et bannes en tissu de teinte unique (voir nuancier de teintes préconisées) sont autorisés. Ils sont à une seule pente et sans jouées, avec lambrequin ou retombée droite sans franges, avec possibilité d'inscription rappelant le nom et la nature du commerce ou du service (uniquement sur la retombée) (schéma n° 35).

11-2-13 Aération :

Toutes les sorties d'aérateur ou d'évacuation, ou tout autre appareil, doivent être habillées soit en bois, soit en maçonnerie et s'inscrire parfaitement dans le bâti.

11-3 CLOTURES :

Seules sont autorisées :

- les clôtures maçonnées en moellons de grès jointoyées ou non, en maçonnerie d'agglomérés de béton ou en béton coffré enduits au mortier à la chaux laissé nature. Le chaperon (faîtage) doit être maçonné à deux pentes symétriques ou composé de dalles de recouvrement en grès (schéma n° 36). Les portes doivent être en bois, pleine sur cadre, ou à claire-voie composées de lattes verticales sur barres et écharpes. La ligne de faîte des portes est horizontale. Leur hauteur doit être inférieure à 2,00 m et l'épaisseur du mur ne peut être inférieure à 0,30 m (schéma n° 37). Les grilles en fonte ou en fer des clôtures doivent être conservées et restaurées.
- les clôtures à soubassement en maçonnerie ou sans soubassement (voir le paragraphe clôture maçonnée ci-dessus) avec palissade à claire-voie composées de lattes verticales en bois sur barres en bois ou en fer, sans poteaux ou avec poteaux en grès. La ligne de faîte des portes et de la clôture est horizontale (schéma n° 38).

Le grès scié ou reconstitué est interdit.

Les teintes sont celles préconisées au nuancier.

ARTICLE 12 - STATIONNEMENT

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

13-1 Sols des cour :

Pour les cours visibles depuis le domaine public, seul est autorisé le pavé (pierre naturelle si possible ou pavé béton, voir cahier de recommandations) et ou les terres stabilisées.

13-2 Plantations :

Seuls sont autorisés les arbres feuillus et fruitiers régionaux.

ARTICLE 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 15 - DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ZONE B - Fossés devant remparts et jardins

ARTICLE 1 - TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL AUTORISES SOUS CONDITIONS SPECIALES

Sont admises les occupations et utilisations suivantes :

- toutes les occupations et utilisations du sol qui ne sont pas expressément citées à l'article 2 ci-après
- toute extension, dans la limite 25% calculée d'après la surface au sol qu'occupe le bâtiment existant, uniquement destiné aux logements ou aux activités tertiaires. Cet agrandissement n'est autorisé qu'une fois avec comme base de calcul l'emprise existante du bâtiment au moment de l'approbation de la ZPPAUP. Cette extension de

25% n'est accordée que si le reste de l'édifice à agrandir se conforme aux règles générales de la zone A de la ZPPAUP.

- tous les réseaux d'utilité publique et d'intérêt général s'ils sont enterrés
- tous les mobiliers urbains liés aux activités récréatives et de découverte
- toute reconstruction d'un édifice après sinistre, dans son volume existant.
- toutes constructions ou extensions liées à l'exploitation logique du cimetière et de ses activités funéraires ou cinéraires.

ARTICLE 2 - TYPES D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL INTERDITS

Sont interdites, les occupations et utilisations du sol suivantes :

- Toute nouvelle construction isolée.
- Tout changement de destination d'un bâtiment existant.

ARTICLE 3 - ACCES ET VOIRIE

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES OU PARCELLAIRES

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

**ARTICLE 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT
AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE.**

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 9 - EMPRISE AU SOL

Non réglementée.

ARTICLE 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

La hauteur d'une extension se limite à la hauteur du bâtiment existant.

ARTICLE 11 - ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS

Identique à l'article 11 de la Zone A, sauf :

- pour les clôtures, où seul le grillage gris ou vert, avec soubassement en béton ou en maçonnerie hors sol de moins de 0,10 mètre, sur une hauteur limitée à 1,50 mètres, est autorisé. Cette modification ne s'applique pas à l'enceinte du cimetière.

ARTICLE 12 - STATIONNEMENT

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

13-1 Plantations :

Seuls sont autorisés les arbres feuillus et fruitiers régionaux.

ARTICLE 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 15 - DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Se reporter aux documents d'urbanisme en vigueur.

ZONE C – Conserver le tracé des Centuries

La zone C couvre une partie du ban de Reichshoffen et l'intégralité du ban de Nehwiller. Les ensembles concernés sont définis par les Cartes ZPPAUP, Zr *Zones des Centuries de Reichshoffen* et ZPPAUP, Zn *Zones des centuries de Nehwiller*.

Principes de conservation.

Dans le but de sauvegarder les tracés de centuries encore visibles sur les plans cadastraux et dans le paysage du territoire Sud-Est de Reichshoffen ainsi que sur tout le territoire de Nehwiller, deux (2) zones font l'objet d'un travail de conservation particulier, notamment en cas d'opération de remembrement. Ainsi, tous les chemins ruraux ou parties de chemins ruraux correspondant à des parcelles ou parties de parcelles et relevés en couleur violette sur les plans ZPPAUP, Zr *Zones des Centuries de Reichshoffen* et ZPPAUP, Zn *Zones des centuries de Nehwiller* restent inaliénables, leurs tracés cadastraux, c'est à dire leur orientation et leur direction, ne peuvent être modifiés. Ces parcelles correspondent à des chemins ruraux ou à des voies de circulation existantes, aucune autre utilisation de ces parcelles n'est autorisée.

La listes des références parcellaires de ces chemins est annexée au présent règlement.

ZPPAUP : Zr et Zn

Parcelles faisant l'objet de mesures de conservation

Référence Cadastreale (Zn)	Surface cadastrale (Zn)
30078	0.00 m ²
60168	2936.00 m ²
60169	1753.00 m ²
60170	1667.00 m ²
70039	1090.00 m ²
70040	1037.00 m ²
90199	6057.00 m ²
90203	415.00 m ²
90201	3163.00 m ²
90202	1001.00 m ²
100180	2571.00 m ²
100182	290.00 m ²
110177	5724.00 m ²
110178	1502.00 m ²
120170	3870.00 m ²
120168	5135.00 m ²
120169	980.00 m ²

Référence Cadastreale (Zr)	Surface cadastrale (Zr)
160151	1058.0
160152	432.00
170192	219.00
170191	641.00
170190	3448.0
170193	1161.0
180222	3429.0
210227	1666.0
210181	9720.0
210185	232.00
210182	117.00
210183	526.00
220311	0.00 m
220312	0.00 m
220161	0.00 m
220165	202.00
220159	1121.0
230253	422.00
230420	1190.0
230251	1370.0
250210	2580.0
250212	2635.0
260286	553.00

ZPPAUP

Z Cn: Zone des Centuries



Légende

- Tracé des centuries
- Centurie
- Quart de centurie
- Zone de protection
- Chenins à protéger
- Bâti
- Dur
- Léger
- Voie
- Voie privée
- Voie publique
- Hydrologie
- Parcelle



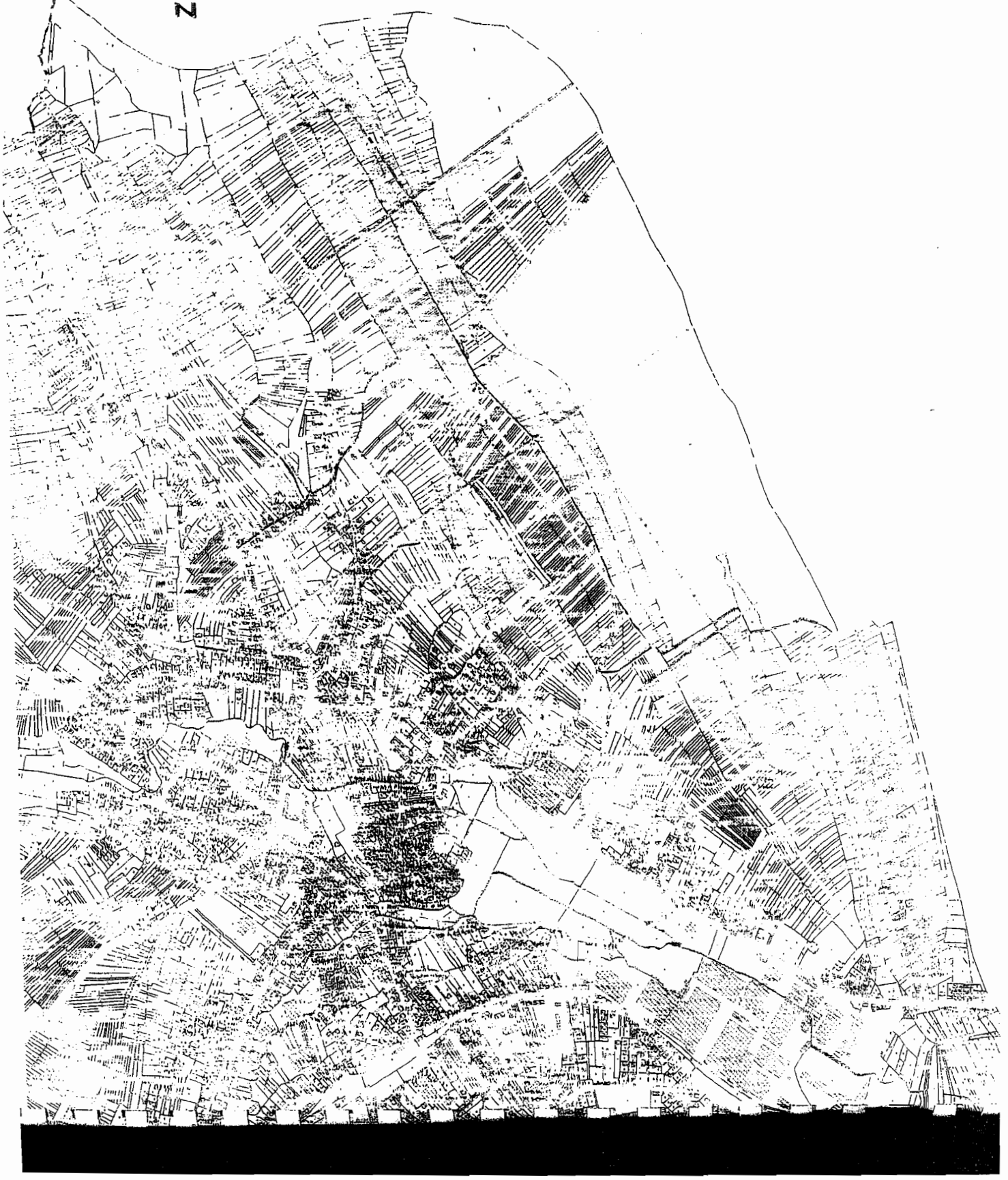
ZPPAUP Z Cr: Zone des Centurien Reichshofen



1:10000

Légende

- Tracé des centuries
- Centurie
- Quart de centurie
- Zone de protection
- Chemins à protéger
- Bâti
- Dur
- Léger
- Voies
- Voies privées
- Voies publiques
- Hydrologie
- Parcelles



REICHSHOFFEN

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

RAPPORT DE PRESENTATION

Jean-Claude GOEPP
Jacques TARTARY
Novembre 1997



SOMMAIRE

LES ENJEUX

1 - REICHSHOFFEN - Historique d'une ville

- 1.1 - Avant l'occupation romaine
- 1.2 - L'occupation gallo-romaine
- 1.3 - Les périodes mérovingienne et carolingienne
- 1.4 - Le développement de la cité du 11^{ème} au 17^{ème} siècle
- 1.5 - L'empreinte DE DIETRICH (1761- 1997)
- 1.6 - HISTOIRE DE NEHWILLER

2 - PATRIMOINE DISPARU ET PATRIMOINE A SAUVEGARDER

- 2.1 - Patrimoine disparu ne pouvant être étudié qu'à l'occasion de fouilles archéologiques :
- 2.2 - Patrimoine encore présent à préserver

3 - ANALYSE DU PATRIMOINE BATI

- 3.1 - Patrimoine bâti du centre ancien et de son extension au nord
- 3.2 - Patrimoine bâti des extensions, après la construction du chemin de fer
- 3.3 - Patrimoine bâti de NEHWILLER
- 3.4 - Les particularités
- 3.5 - Que faut-il préserver en priorité ?

4 - ANALYSE DU PATRIMOINE PAYSAGER

- 4.1 - Evolution du paysage au fil des siècles
- 4.2 - L'eau : élément déterminant du développement
- 4.3 - Le paysage et ses vues

CONCLUSION: que doit-on absolument préserver ?

A la fin du document, tous les **plans** concernant l'histoire, le développement, le bâti, la géologie, le paysage et les services.

LES ENJEUX

Reichshoffen n'a jamais été reconnu comme ville de renom. On ne s'y attarde pas ! Le tourisme y est rare, les commerces ne sont qu'"*alimentaires*", les services sont plutôt utilitaires, etc. Bref, une petite ville sans particularité, sans caractère, presque oubliée s'il elle n'était pas marquée de l'empreinte DE DIETRICH.

De ce fait, on y fait que travailler et loger. La municipalité fait pourtant d'énormes efforts pour embellir et aménager le bourg, créant un musée et un centre culturel, proposant des activités sportives, etc., mais la vieille ville semble désertée, vidée de son âme.

Vu son état un peu délabré, avec un tissu urbain très serré et des logements sans confort, une grande partie de la population propriétaire a migré dans les lotissements en périphérie, recherchant beaucoup plus d'espace et de confort.

Cette situation ne favorise pas le maintien du patrimoine en l'état, et surtout n'y contribue pas à sa mise en valeur. De ce fait la ville commence à réagir et souhaite trouver une solution durable pour conserver, restaurer et mettre en valeur ce patrimoine presque disparu, espérant ainsi faire revenir une population intéressée et volontaire qui pourra redonner à cette ville son âme, son cachet, bref un quelconque intérêt!

Nehwiller, commune rattachée à Reichshoffen, a une histoire différente et un tissu bâti particulier. Là aussi, les ambiances commencent à être perturbées par son expansion.

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) serait éventuellement une solution à ces problèmes.

1 - L'HISTOIRE DE REICHSHOFFEN

Le condensé sur l'histoire de Reichshoffen ci-après s'inspire de publications, de rencontres, de recherches d'archives et de relevés sur le terrain assemblés bout à bout pour en tirer une certaine cohérence dans l'évolution des bourgades et du ban. Plusieurs fois, nous évoquons des hypothèses, basées ou non sur des faits réellement vérifiés, pour imaginer des scénarios là où l'histoire nous fait encore défaut. Ces hypothèses permettront aux moments opportuns la réalisation de recherches d'archives ou de sondages archéologiques ciblés pour confirmer ou infirmer un scénario. Elles nous permettent également de compléter la carte des protections qui devient alors un outil réellement efficace et opposable.

1.1 - Avant l'occupation romaine

Le site de Reichshoffen ne nous a pas livré beaucoup de traces d'occupation antérieures à la période gallo-romaine.

On connaît néanmoins quelques abris sous roche, parfois avec pollissoirs, sans doute du **néolithique**, au fond des vallées. (*Jaegerthal, Windstein, Darnbach*) et quelques haches polies trouvées fortuitement. Pourtant, les premiers contreforts vosgiens avec les abais, et la zone marécageuse formée par le confluent des deux ruisseaux (*Falkensteinerbach et Schwarzbach*) forment un site adéquat pour fixer momentanément une population vivant de chasse, de pêche et de cueillette.

Une sépulture du **bronze final** comprenant deux urnes, dont une contenant un rasoir et un anneau, n'atteste pas davantage l'occupation régulière et continue du site. La population **celtique** locale préfère sans doute occuper les sommets, écartés des voies de communication (ex : *le Ziegenberg près de Niederbronn-les-Bains*). Deux de ces voies connues comme étant celtique, l'une entre Morsbronn-les-Bains et la vallée du Schwarzbach passant par Nehwiller, l'autre entre Mittelhausen et Bitche passant par Reichshoffen, sont encore à confirmer par des sondages archéologiques.

Les traces d'occupation proprement **gauloise** sont également absentes du site.

1.2 - L'occupation gallo-romaine

Ce n'est qu'au 1^{er} siècle et surtout jusqu'au 4^{ème} siècle que les **romains** exploitent les alluvions de part et d'autre des ruisseaux. Ils urbanisent rationnellement la vallée du Falkensteinerbach. Ils implantent la ville civile semi-administrative en amont sur les sols plutôt caillouteux du verrou, contrôlant ainsi l'accès de cette trouée vers la Belgique, et le faubourg artisanal en aval, collé sur les terrasses de loess, de lehm et d'argile indispensables à la fabrication des poteries, des tuiles et des briques. Les argiles ne sont pas uniquement cuites mais utilisées crues pour édifier leurs maisons quant elles ne sont pas maçonnées en pierres calcaires ou de grès liées à la chaux mélangée au sable et à de la brique pilée. Le sable se ramasse en surface même ou à peu de profondeur dans les anciens lits des cours d'eau, le minéral de fer se trouve en nodules dans les argiles ou mélangé aux roches du massif, le calcaire se transforme en chaux, l'eau et le bois abondent à proximité.

Une intense activité régnait sur cette pénétrante vosgienne, occupée principalement sur la rive ouest du Falkensteinerbach sur près de 3 km, au lieu-dit "An der Strasse" pour Reichshoffen. Comme pour toute cité romaine, la nécropole hors agglomération au lieu-dit "Schlesschisch" a livré son champ d'urnes cinéraires. Située presque toujours en bordure de voie, elle nous

confirme l'importance de cette voie de communication nord-sud (*non localisée à ce jour*).

Les deux derniers siècles de l'occupation romaine laissent une empreinte quasiment intacte sur le territoire et la région de Reichshoffen. Rares sont les régions où la **centuriation** (*le cadastre*) reste autant présente au 20^{ème} siècle avec les cheminements et les limites des parcelles in situ.

La carte au 1/100.000^{ème} de la région et les limites des bans communaux reprises par le périmètre du territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord soulignent l'importance des vestiges de la centuriation en bord du massif vosgien. Un quadrillage de deux centurions de côté ($2 \times 710,40 \text{ m}$), orienté à 30°, allant de Saverne à Surbourg, découpe le paysage. Ce découpage s'adapte, dans les grandes lignes, au relief des vallons et contreforts du piémont. Au nord de Reichshoffen, le ban de Nehwiller, clairière de quatre centurions en surface, se distingue du Neuwald, autres quatre centurions. Le ban primitif de Langensoultzbach forme également quatre centurions. Autour de Merzwiller et Zinswiller, cette même juxtaposition reste aisément visible par les boisements.

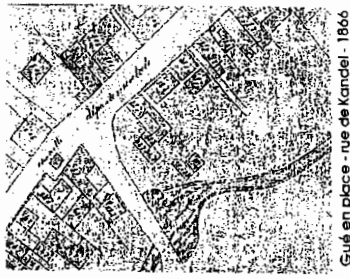
Entre Surbourg et Wissembourg, la centuriation s'oriente franchement à 45° est-ouest. Là aussi, les limites sur le piémont demeurent bien présentes, surtout autour de Steinseltz et Reischwiller.

Cette centuriation, rapportée sur le plan au 1/25.000^{ème}, s'affine et nous révèle bien d'autres surprises. Le ban, n'ayant jamais eu de remembrement, conserve les divisions internes jusqu'à la **huitième d'une centurie**.

Aussi, les **chemins ruraux** orientés est-ouest par quart de centurie sont en place sur les lieux-dits "Dachsberg", "Wolfsboden", "Rothenberg" et sur le territoire de Nehwiller. Une voie rurale (*actuelle C.D.28*), sans doute bien fréquentée, relie le "Muehlacker" (Langensoultzbach) au vallon de la Zinsel du Nord par le "Schleiferbach" de Froeschwiller. Elle conditionnera beaucoup l'évolution de l'agglomération de Reichshoffen. Un autre chemin dit "Furstweg", parallèle au chemin précédent, rejoint l'emplacement de l'actuel château de Froeschwiller.



Vestiges du chemin romain du Muehlacker à la Zinsel passant par Reichshoffen - extrait d'une carte de la fin du 19^{ème}



Gué en place - rue de Kandel - 1866

Ces dessertes rurales secondaires est-ouest sont donc dominantes par leur nombre par opposition aux rares, voies de liaison, entretenues et contrôlées comme celles passant dans l'agglomération romaine ou celles rejoignant les trouées vosgiennes. Les **gués** comme le passage du Falkensteinerbach dans la rue de Kandel, ou celui signalé par M. ROMBOURG près des usines De DIETRICH peuvent être bien d'origine romaine.

Une recherche archéologique poussée permettrait avec certitude de localiser certains vestiges de bornes conservées jusqu'à la huitième de centurions.

Les nombreuses fouilles et découvertes archéologiques, situées essentiellement de part et d'autre de la voie ferrée, attestent sans ambiguïté l'importance de la localité (*Niederbronn-les-Bains* avec *Reichshoffen*). Les vestiges (*principalement des stèles*) conservés depuis le Haut Moyen-Age dans les murs des églises, elles même édifiées sur d'anciens **édifices culturels** romains comme à Langensoultzbach, à Nehwiller, à Gundershoffen et à Reichshoffen, révèlent l'étendue de cette occupation.

Les sites correspondent aussi à l'implantation de **villas**, parfois de hameaux, régissant peut-être quatre centurions d'un tenant, comme au "Frohret", au "Rabenkopf" et à "Ebershoelzel" (*la distribution des terres aux anciens légionnaires pour services rendus permettait à la fois de maintenir une domination constante et une exploitation rationnelle garantissant l'approvisionnement de l'empire*). Les villages disparus de Wohlfatshoffen et de Hickweiler ont peut-être également comme origine l'implantation d'une villa romaine.

1.3 - Les périodes mérovingienne et carolingienne

Comme ailleurs en Alsace, l'histoire et la recherche archéologique concernant les quatre siècles suivant la paix romaine restent à affiner. On ne peut qu'imaginer un scénario, calqué sur d'autres sites mieux connus, et relier les dernières certitudes romaines aux premiers écrits médiévaux.

Depuis quelques siècles déjà, l'ancienne église dite "**Altkirche**" ou "**Heidenkirche**" est connue pour être construite sur les bases d'un édifice romain. Les relevés sommaires de pierres réemployées composant les murs encore en place révèlent effectivement certaines similitudes avec d'autres édifices romains connus. Il est surprenant de trouver des ébrasements, des corniches, des bases ou de simples blocs taillés suivant les techniques romaines, avec une épaisseur de mur correspondant à un pied et demi (environ 54 cm), encastres maladroitemment dans la maçonnerie. Il est certain, que la percée du christianisme a balayé les sanctuaires païens du paysage, les rasant parfois complètement pour mieux les réoccuper.

Les sites restés éventuellement en marge des destructions systématiques ou en abord de terres propices à la culture sont rapidement reconquis par une population nouvelle. Ainsi, des hameaux se sont sans doute recréés, à l'image du site de Reichshoffen, à proximité d'un lieu saint.

On peut aisément imaginer les petites habitations avec leurs rares dépendances autour de cette butte, tout d'abord collées entre la chapelle et le chemin, et qui, petit à petit s'implantent à l'extérieur en un hameau circulaire. Comme première protection, un fossé circulaire sec servant d'égoût avec au-delà les premières redistributions de terres, d'où les rares tracés concentriques conservés aux abords de cette chapelle. Plus tard, les possessions du maître dans ce hameau donnent les noms de "Hofmatt" et "Hofacker" aux terres environnantes.

Jusqu'au 9^{ème} siècle, le **hameau de Reichshoffen** était situé vraisemblablement près de l' "Altkirch".

Pour une raison indéterminée, peut-être par manque de protection, le maître des lieux ou son rival, décide de s'approprier un site plus stratégique. Pensant que l'eau et le marécage contribuent à mieux le protéger des pillages, il choisit une légère prééminence entre les deux cours d'eau, qu'il consolide avec les terres sorties des fossés aménagés en périphérie. Cette petite motte, occupée par quelques maisons, est sans doute rapidement dotée d'une palissade renforçant sa protection. A l'image d'autres sites, la population servile s'installe autour et à proximité.

Cette motte est sans doute desservie par un chemin venant de l'ancienne voie rurale romaine conservée tardivement. Il est donc logique que des implantations satellites se soient faites sur le côté nord de la motte, canalisées par le Falkensteinerbach à l'ouest et par le Schwarzbach à l'origine complètement à l'est. Certains méandres fossiles du Schwarzbach sont encore visibles dès les montées des eaux dans l'enceinte actuelle du parc De Dietrich, d'autres apparaissent encore sur d'anciens cadastres. Les travaux récents dans la rue du Château, dans des terres boueuses, confirment sensiblement cette hypothèse.

1.4 - Le développement de la cité du 11^{ème} au 17^{ème} siècle

De cette petite **motte féodale** naît une place forte où l'ensemble de la population espère trouver une certaine sécurité en cas de coup dur, il est vraisemblable, vu le développement du hameau, que l'on date également l'extension d'une palissade. Reichshoffen est maintenant composé de deux villages distants de quelques centaines de mètres, le village autour de la chapelle restant pour le moment dominant.

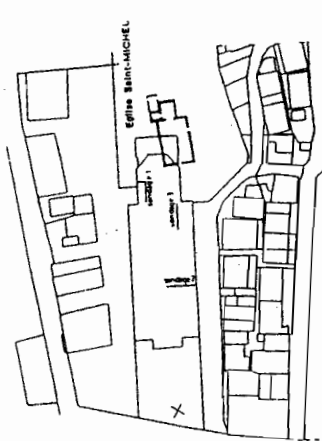
A l'aube du deuxième millénaire, en l'an 994, l'empereur **Ottou III** fait don de la chapelle, avec sans doute des terres et le village, à l'**abbaye de Seltz**. Une partie du territoire doit échapper à cette donation puisque en 1074 d'autres biens situés "ad Richenshoven" vont être donnés à l'abbaye de Seltz.

Ces biens peuvent correspondre à la motte du second hameau et aux terres s'y rapportant. L'ensemble, avec le droit de patronage de l'église, est donné en 1213 à l'**abbaye cistercienne de Sturzelbronn** fondée par le **duc de Lorraine SIMON 1^{er}**. La fortification en faisait partie, puisqu'un autre duc de Lorraine, Mathieu, quelques années après (1232) redonne le fief à l'évêque de Strasbourg, à l'exclusion du château.

En deux siècles, la motte sommairement fortifiée s'est donc transformée en **château**, avec sans doute déjà des murs maçonnés en pierres dont on ignore l'emprise et l'aspect.

On ignore également comment est vécue la coexistence entre une population rattachée à l'évêché de Strasbourg et un vassal du duc isolé dans son château. Ne bénéficiant plus de la protection du châtelain, l'évêché s'occupe de la sécurité de ses ouailles, demande peut-être à la population d'édifier un premier **rempart**. A la lecture du cadastre, qui conserve les cheminement en boucle (*rue du Rempart - rue des Roses et rue du Châtelet - rue de la Synagogue*), les fossés et les alignements du bâti à l'est et au nord, l'hypothèse de cette première phase de fortification semble tout à fait fondée. La tour ouest actuelle conserve donc une implantation logique à l'angle, comme celle sans doute disparue depuis fort longtemps au fond de l'impasse de la Tourelle (*C'est peut-être l'oriel en face qui donna le nom à l'auberge puis à la rue, et l'oriel occupe éventuellement l'emplacement d'une tour de l'entrée de la première enceinte ?*).

La vie s'intensifie, les chemins ruraux sortent de leurs tracés romains pour desservir d'autres destinations (ex : *Rue du Général Leclerc - rue de Haguenau*) en contournant bien l'enceinte nord-est en place. La construction de la seconde **église (actuelle Saint-Michel - 1223 ?)** sans doute près d'un cimetière, se serait également faite sous l'impulsion de l'évêché, le hameau près du château se développant rapidement et la population n'ayant éventuellement plus le droit de fréquenter la chapelle castrale. L'accès au château depuis le hameau n'existe éventuellement plus.



Fouille de sauvetage confirmant la position l'ancienne église Saint-Michel - réalisée par M. Pascal PREVOST-BOURE en 1990

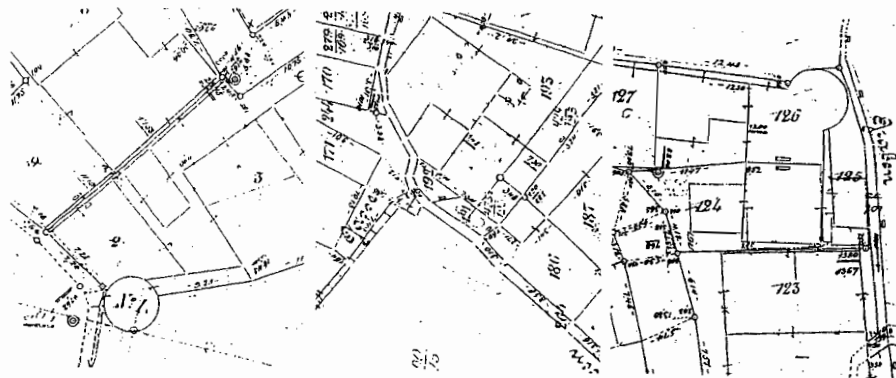
Cette première phase fortifiée est donc tout à fait plausible, malgré son côté illogique en matière de stratégie où, en cas de siège, les assaillants prennent d'abord la ville et utilisent ensuite les remparts sur près de 180 degrés comme bouclier pour assiéger le château.

Frédéric III, le fils du **duc de Lorraine** conscient de cette situation, peut-être aussi irrité par le développement du bourg, reprend le tout en 1285.

La guerre éclate une nouvelle fois. L'évêque de Strasbourg Conrad de Lichtenberg, avec l'aide d'**Ottou III d'Ochsenstein** reprend tous ses droits sur la ville et le château. Le 2 février 1286 la paix est signée. Pour remercier Ottou III de son aide, l'évêque lui offre la seigneurie.

A la fin du 13^{ème} siècle, la bourgade s'étend sérieusement et les constructions ont à nouveau franchi le rempart primitif. Sous l'impulsion d'Ottou III, l'empereur Rodolphe I^{er} de Habsbourg élève la bourgade au rang de **ville** (Charte de 1286). Cet anoblissement pousse Ottou III à doter la ville de remparts épais à l'image des fortifications que l'on voit s'élever dans d'autres bourgades de la région. Son château est également reconstruit, flanqué de quatre tours circulaires. La ville a le droit de tenir son marché (sur une partie de l'actuelle place de la Chartre).

L'enceinte conserve le plan primitif sur toute sa partie sud-ouest. La tour ouest (ancienne tour d'angle de la fortification primitive) est reconstruite, l'enceinte contourne les bâtiments sporadiques occupant déjà les lieux jusqu'à la tour d'angle nord-ouest, aujourd'hui disparue (Rue de la Tour). Au sud, l'enceinte renforcée d'une tour d'angle protégée des infrastructures sur le cours d'eau, avec éventuellement le moulin primitif. A cet endroit sud-est, le Schwarzbach passe sans doute maintenant à l'intérieur de l'enceinte. Cette hypothèse est renforcée à la vue de l'actuel terrain de la synagogue restant continuellement non bâti et les vestiges des fossés encore en place qui passent sous les maisons. Les tracés relativement rectilignes des murs sud-est et nord, implantés sur des lieux vierges de toute construction, donnent une image imposante à la cité. Deux grandes portes coiffées de toiture en bâtière avec herse et portail à battants (ouverture en arc légèrement brisé gothique) et une tour d'angle nord-est renforcent le système. Cette dernière tour, dite de Woerth ou des Suédois, est de conception tout à fait différente, avec un appareil à assises en grès bien taillé à l'image du château contrairement aux autres vestiges et tours où l'appareil est irrégulier en moellons de calcaires et de marnes. Un chemin de ronde déporté sur consoles en fait le tour. La construction de l'enceinte est



De haut en bas : Tour ouest - Tour nord-ouest (sur la parcelle 122) - Tour sud-est - Cadastre de 1891

sûrement étalée sur plusieurs années s'adaptant au fur et à mesure aux techniques, aux moyens ou aux entreprises.

A cette période, les enceintes sont encore complètement dégagées de toute construction avec un chemin de ronde aisément accessible. Un fossé, peut-être double, renforce le système défensif, servant également d'égout à la ville. L'ancien cheminement est-ouest est complètement abandonné au profit d'une liaison vers Niederbrunn, Gundershoffen ou Eberbach (Fürtsweg).

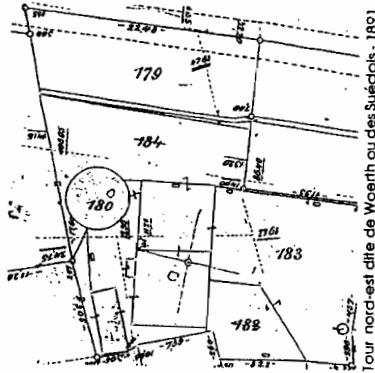
En 1451, une guerre territoriale éclate entre les Ochsenstein et Lichtenberg. Georges d'Ochsenstein perd cette bataille. Une action générale à Reichshoffen même détruit sans doute à nouveau une partie de la ville. Georges est fait prisonnier et tombe malade. On le relâche mais il ne s'en remet jamais et à sa mort (1485), Reichshoffen passe aux mains des comtes de Deux-Ponts-Bitche.

En 1570, après avoir été propriété pendant plus d'un siècle des comtes de Deux-Ponts-Bitche, la cité retombe dans les mains de l'évêque de Strasbourg. Depuis, de nouvelles constructions se sont implantées le long des chemins d'entretien des fossés et de part et d'autre de la voie d'accès nord. L'ancien moulin n'arrive plus à fournir les faines, la roue à palettes mue par le courant du Schwarzbach n'étant pas assez rapide. Celui déjà installé (1487 ?) sur le Falkensteinerbach au nord-ouest de la ville ne pille que les écorces (Ce moulin ne va avoir l'autorisation de moudre le grain qu'en 1732). L'évêque s'énervait de voir les habitants de Reichshoffen moudre leurs grains à Niederbrunn. C'est peut-être à son initiative, vers 1600 (le moulin date de 1601), que l'on détourne le Schwarzbach par le nord pour profiter de la terrasse naturelle qui va permettre la création d'une chute plus importante (plus d'un mètre). Le nouveau moulin tient ses promesses. En 1731, il va même tourner avec quatre roues (Deux pour la production de farine, une pour de d'huile et une pour la préparation du chanvre).

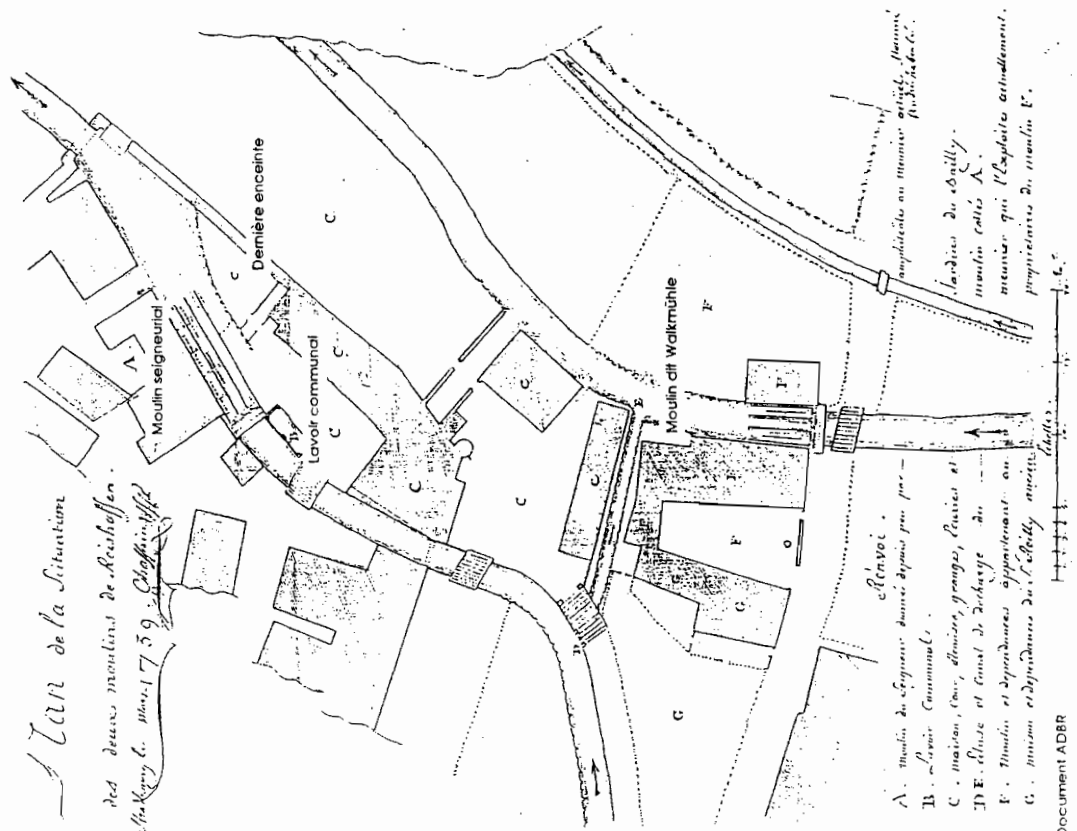
On construit peut-être déjà un premier pont en bois carrossable à la sortie de la ville pour traverser le cours d'eau créé. A côté, un bassin est aménagé pour laver bêtes et linges ("Schwamm"), et utilisé jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle. Le dernier lavoir remplaçant l'ensemble a été démolli récemment pour créer l'accès à la rue Jeanne d'Arc.

L'ancien cours du Schwarzbach fut sans doute conservé un certain temps en ville avant d'être canalisé le long du rempart sud-est (en partie actuel Rothgraben).

De plus en plus d'activités se développent en dehors des murs. Une communauté juive investit tout un quartier, un faubourg est créé. Le chemin d'entretien le long des remparts devient une vraie rue habitée bousculant



complètement l'efficacité de l'enceinte. (Une des rues, aujourd'hui rue de la fontaine anciennement "Heckersbrunnengass", tient son nom peut-être de l'abreuvoir placé devant la porte de la ville en rapport avec le puits de la famille Hecker ?). L'évêché et la population voyant le danger, et pour se protéger du comte de Hanau-Lichtenberg qui contestait le fief, édifièrent un second mur englobant entièrement ce faubourg. Cette dernière enceinte, de faible épaisseur (50 à 60 cm) et réalisée dans la précipitation, ne comporte qu'une petite tour à l'angle nord-ouest. On n'a pas non plus jugé utile, ou par manque de temps, de rajouter une tour nord-est remplacée ici par le clocher de l'église enfin intra-muros (elle daterait donc du début du 17^{ème} siècle !).



Leur crainte fut justifiée, et après avoir résisté plusieurs fois aux assauts et aux pillages (1632 et 1633), le bourg tombe, asségé par les suédois sous la conduite du général Christian de Birkenfeld. On parle d'un vrai massacre, les chefs ont été pendus, seul un petit groupe survit en se rachetant à prix d'argent.

Le bourg est momentanément occupé par une garnison, le temps de régler le différend entre les Hanau et les Linange qui revendiquent la propriété. La même année, le 9 décembre 1633, aidés par les habitants qui ont survécu aux assauts précédents, les impériaux attaquent sur deux flancs et prennent le château par surprise profitant des fossés gelés.



Vue sud du château en ruine - Copie d'un dessin de la fin du 17^{ème}

La ville et le château sont complètement ruinés. On ne dénombre plus qu'une quinzaine d'habitants vers 1641.

Les localités de Lauterbachhof et de Wohlfartshoffen (localités détruites une première fois au 16^{ème} siècle) doivent avoir subi le même sort. Seules les chapelles reconstruites avant la guerre de Trente Ans subsistent (ces deux chapelles furent démolies en 1579 par les Hanau-Lichtenberg en faveur de la réforme). En 1664, le comte de Hanau restitue son bien nouvellement borné, mais complètement ruiné, à l'évêché.

La guerre de Trente Ans fut catastrophique pour Reichshoffen, et las de cette possession, de plus unique paroisse catholique sur la région, les évêques la revendent en 1664 aux ducs de Lorraine qui récupèrent un bien que leurs ancêtres avaient perdu. La paix règne à nouveau et une population de tout horizon s'y réinstalle. Lentement une ville est reconstruite sur les ruines, en utilisant beaucoup de matériaux et de pans de bois récupérés dans les décombres.

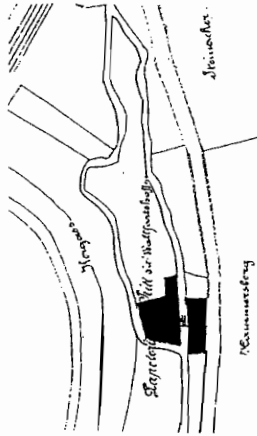


Vestige de bois longs du 16^{ème} - Rue de la Synagogue

Elle conserve sensiblement les mêmes infrastructures et gagne de la surface sur les remparts, en s'appuyant sur les rares maçonneries encore debout. Les vestiges des fortifications sont maintenant complètement intégrés dans le tissu urbain.

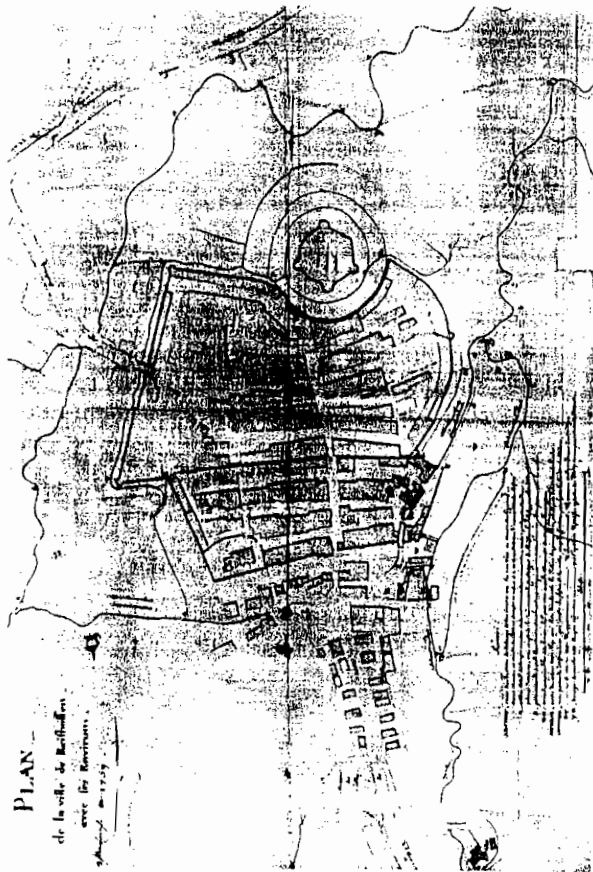
La population, toujours profondément rurale, fait rendre les exploitations agricoles.

Des moulins s'implantent (ex : Le moulin à huile de la Vorstadt en 1733, transformé en 1770 en moulin à garance, ou le moulin à huile de Wohlfartshoffen en 1708 avec une papeterie en 1713), d'autres s'agrandissent (ex : Le moulin dit "Walkmühle" existant depuis le 15^{ème} siècle où l'on rajoute un moulin à farine). On développe aussi les aiguiseries et les forges (Jaegerthal).



Moulin à huile et papeterie BLUM à Wohlfartshoffen - 1856

En 1761, le Duc de Lorraine, élu empereur du Saint Empire en 1745, vend sa terre de Reichshoffen au maître de forges Jean Dietrich.



Plan de la ville dessiné à l'échelle en 1759 - avec le château, l'enceinte de 1286, la dernière enceinte et l'extension

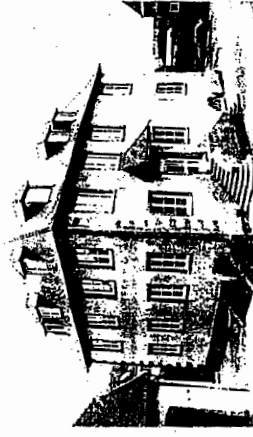
Archives du Génie I

1.5 - L'empreinte DE DIETRICH (1761 - 1997)

Jean Dietrich, anobli par le roi Louis XV en août 1761, va cesser ses activités bancaltes pour se consacrer exclusivement au développement des forges. Après avoir repris celle de Jaegerthal acquise en 1684 par son père, il ne cesse d'en acheter et d'en construire d'autres, dont celles de Reichshoffen en 1767 (Laminol au Rauschendwasser et la forge avec une fonderie "la Schmelz" à l'emplacement d'un moulin à huile et à fonder le chanvre, actuelle usine). La force hydraulique des deux cours d'eau, le charbon de bois produit abondamment dans les forêts, les matières premières sur place (Castine, minéral de fer) et le développement de tous les artisans s'y rattachant contribuent à un essor qui donne des ailes à toute la région. Les petits agriculteurs vont devenir les ouvriers des forges, des papeteries, des carrières de grès et de calcaire, et vont s'occuper des activités de convoyage, du bûcheronnage, du charbonnage, etc.

Rapidement, Jean De Dietrich fait détruire les ruines de l'ancien château pour en construire une résidence (actuel château - 1769). Puis, las de voir la vieille ville mal reconstruite sur les cendres d'une guerre qui reste encore dans toutes les mémoires, et sans doute pour y asseoir son pouvoir, il réalise d'abord l'hôtel de ville en 1741, le presbytère en 1756 et une nouvelle église en 1772, rasant le reste des vestiges de l'enceinte et la porte nord.

L'élan de cette modernisation gagne également la population qui, forte des expériences et du savoir-faire acquis sur les grands travaux, restaure les maisons en remplaçant le colombage miné par les inondations par des maçonneries en moellons de grès. L'abondance de travail attire encore davantage de monde, ainsi la population passe de 682 habitants en 1746 à 1602 habitants en 1784!



Presbytère après rénovation actuellement musée du fer

Tout Reichshoffen travaille directement ou indirectement pour la famille De Dietrich et l'activité est telle que certains paysans commencent à se plaindre des routes et des chemins défoncés par les voitures, surtout que la réfection de toute cette voirie, ponts inclus, leur incombent sous forme de corvée. La crainte de perdre leur emploi calme cette histoire qui allait tourner à la révolte.

Hélas, cette impulsion industrielle est vite freinée par la tourmente révolutionnaire. Jean De Dietrich perd son titre de noblesse puis est arrêté en 1793, voit son père, maire de Strasbourg, mourir sur l'échafaud et ses biens mis sous séquestre. La même année, la ville échappe à la bataille historique pour

la région que livrent les républicains aux autrichiens et aux prussiens sur les hauteurs de Reichshoffen.

C'est Jean Albert Frédéric qui, en 1795, fait lever les séquestrés et reprend l'affaire familiale. En 1805, il vend des biens dont le château avec le parc à François Jacques Antoine Mathieu de Favier pour pouvoir rembourser les dettes. Il est revendu six ans plus tard à Renouard de Bussièrre qui fait démolir l'aile sud pour avoir plus de clarté.

Reichshoffen avec ses activités se relève peu à peu de la Révolution et compte maintenant près de 2400 habitants. L'accès sud (*Rue de Haguenau, route de Strasbourg*) se développe autour des usines De Dietrich, qui abandonnent la force hydraulique pour la remplacer par la vapeur (*apparition des grandes cheminées*). L'ancienne ferme du château (*SOMECA - TIXIT*) s'agrandit en 1859 pour devenir une brasserie exploitée par le comte De Leusse. L'accès ouest, à son tour, s'urbanise lentement vers la gare et la ligne de chemin de fer nouvellement construites (1864). La ville tente également de répondre aux besoins nouveaux et construit une nouvelle mairie en 1832 (*actuelle Crédit Mutuel*) et une école en 1859 (*école des filles, actuel temple protestant*).

La défaite du 6 août 1870 à Froeschwiller (appelée « la bataille de Reichshoffen ») et le traité de Francfort donnent un sérieux coup de frein à l'économie. La famille De Dietrich doit chercher désormais à écouler sa production en **Allemagne**. De plus, la concurrence de la sidérurgie lorraine la pousse à arrêter une grande partie de ses haut-fourneaux. La ville, cependant, sous l'impulsion de l'occupant, continue dans sa politique de restructuration et construit un abattoir près du moulin (1876), une gendarmerie et une école des garçons en 1886. Elle va même bénéficier de l'éclairage public dès 1890, grâce à une turbine installée dans l'ancien moulin seigneurial.

En 1889-90, la brasserie trop petite déménage dans ses nouveaux locaux (*Route de Strasbourg*) laissant la malterie dans les anciens bâtiments.

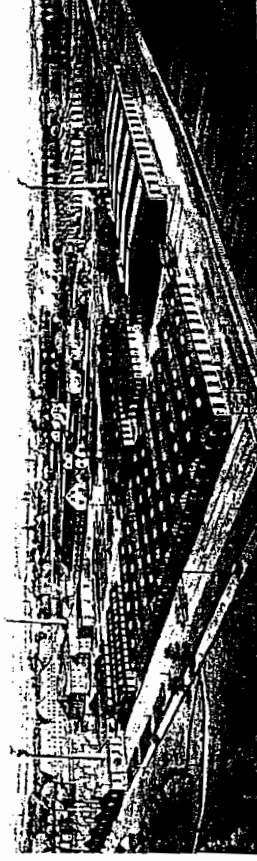
Les particuliers, eux aussi, restaurent leurs façades (ex : *Rue du Château*) ou démolissent pour reconstruire (ex : *Rue du Général Leclerc*). Les faubourgs continuent à se développer surtout le long des principaux axes de circulation (*Rue du Général Koenig et de part et d'autre de la voie de chemin de fer, route de Niederbronn et route de Strasbourg*), et on élargit certains carrefours et passages.



Façade datant de 1901 d'une maison au 18 - Rue du Château

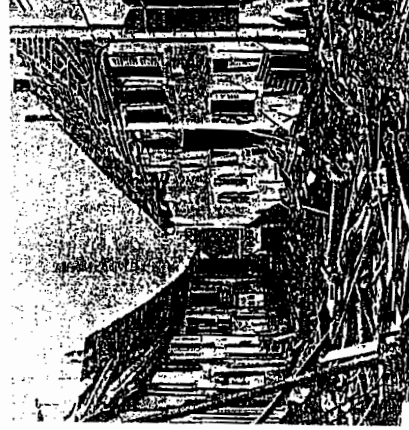
A la sortie de la **première guerre mondiale**, poussée par une activité économique très dynamique, l'usine s'oriente vers d'autres objectifs, mieux adaptés au marché, et commence à construire des motrices électriques.

D'autres entreprises remplacent les activités disparues (en 1920, *SOMECA fabricant de pièces mécaniques remplace la malterie*, en 1922, *WURTH fabricant de câbles et de ressorts occupe la brasserie* et en 1933, *COTIMA la filature est créée*). Avant la seconde guerre mondiale, l'usine De Dietrich occupe près des 3/4 de la surface actuelle et continue à urbaniser le territoire en multipliant les constructions d'habitations. Les besoins en logements sont réels et toutes la boucle - rue des Romains, route de Froeschwiller, rue des cuistassiers - s'urbanise jusqu'à l'année 1939 où la guerre éclate.



Vue de l'usine De Dietrich depuis la gare - Division ferroviaire en 1910

L'usine est mise sous séquestre jusqu'en 1944, puis détruite partiellement une première fois le 2 octobre 1944 par un bombardement qui visait la voie de chemin de fer avant de subir d'autres tirs d'artillerie occasionnant des dégâts plus importants le 15 mars 1945. Ce sont pendant ces derniers jours, avant la libération, que Reichshoffen est le plus durement touché, principalement au nord-ouest (*Rue du Général Koenig, rue de Kandel, rue de la Liberté, rue du Moulin, etc.*) ne faisant heureusement qu'une quinzaine de victimes civiles.



Rue du Moulin détruite à la fin de la guerre 39-45



Ancien hôtel de ville datant de 1741 détruit en 1945

La ville échappe au pire. L'usine ne devait pas présenter un enjeu stratégique majeur et les combats des **libérations successives** épargnent une grande partie de la vieille ville.

On ne tarde pas à reconstruire les bâtiments touchés de l'usine De Dietrich qui réoriente sa production notamment vers les voitures ferroviaires destinées aux voyageurs. **L'essor industriel** est sans précédent et l'abondance d'emploi attire une population nouvelle. La ville passe de 3200 habitants à la libération à 3800 à la fin des années 50. La commune n'hésite pas dans ses choix et développe tout d'abord son premier lotissement près de l'Altkirch, crée un autre à l'ouest de la voie de chemin de fer (*Cité De Leusse*) et commence à aménager un quartier au lieu-dit "Heirenstuck" (*Rues de Jaegerthal et des Cigognes*). Elle poursuit ses efforts en développant les équipements scolaires existants (*Création d'une école maternelle en 1954 et agrandissement de l'école primaire en 1955 - rues de la Liberté et des Cuirassiers*).

Pendant toute la décennie suivante, la commune va redoubler d'efforts. Elle propose une piscine découverte qui sera inaugurée en 1963 et développe son complexe éducatif à l'ouest de la ville (*Nouvelle école primaire en 1964, un collège en 1966 et une école maternelle en 1969*). La gendarmerie déménage également dans son nouveau bâtiment de la rue des Péterins.

En 1975, la ville abrite déjà 4700 âmes sans compter les 330 résidents de la commune voisine de **Nehwiller** associée depuis 1972 à la destinée de Reichshoffen. Avec cette fusion, elle passe le cap des 5000 habitants et conforte sa première place de ville la plus peuplée du canton (*Niederbronn-les-Bains comptant 4400 h. et Gundelschoffen 3250 h.*). La construction d'une nouvelle mairie - rue des Cuirassiers - va couronner ce succès.

Dès lors, plus rien ne va freiner le développement de Reichshoffen. Des lotissements satellites communaux (*Napoléon en 4 tranches à l'ouest, La Prairie à l'est*) et privés (**SEMICAL** en prolongement de la Prairie, **LOREAL** à l'impasse St-Léon et le dernier par *De Dietrich avec la rue des Poiriers*) vont se greffer en périphérie. D'autres équipements s'imposent et certains ne tardent pas être édifiés comme le stade omnisports en 1980.

Rapidement aussi, cette expansion urbaine révèle les maladrresses, les erreurs et les manques. On remplace alors en 1980, après une longue gestation l'ancien Plan d'Urbanisme Directeur imprécis par un premier Plan d'Occupation des Sols (*1973 à 1977 où il entre en vigueur*), complété en 1984 par une Zone d'Intervention Foncière permettant de préempter tous les biens immobiliers en ville et dans quelques secteurs sensibles. On essaye de résoudre les problèmes que génèrent les réseaux hydrauliques (*inondations, défaut d'assainissement, épuration, etc.*) et on entreprend les viabilités de certains chemins ruraux dans les secteurs déjà urbanisés. Mais la municipalité s'inquiète aussi pour le centre historique de la vieille ville que la population locale abandonne, regrette que son patrimoine disparaisse, et assiste impuissante à la débâcle des usines qui ferment tout à coup les unes après les autres (*L'entreprise de bâtiment Wambst en 1987, les tissages COTIMA en 1988, les tôleuses SOMECA-TIXIT en 1991*).

Le doublement du Plafond Légal de Densité (1 à 2) demandé en 1986 et l'institution en 1987 du droit de préemption urbaine élargi aux zones naturelles

destinées à la construction, et remplaçant l'ancienne Zone d'Intervention Foncière, ne vont rien y résoudre. En 1987, le conseil municipal prescrit la première révision du Plan d'Occupation des Sols. On essaye alors de l'adapter au nouveau contexte économique, social et démographique en l'associant à un projet urbain destiné à rendre la ville plus attrayante.

Une multitude de projets est présentée. Quelques-uns ont vu leur réalisation aboutir. Le centre culturel "La Casline", par exemple, remplace en 1993 l'ancien foyer St-Michel datant de 1936. En 1993, l'ancien presbytère est transformé en Musée du Fer. De nombreuses voies de circulation et de cheminement au centre ville sont aménagées et embellies. Des équipements complètent le complexe sportif existant, etc. De nouvelles grandes structures commerciales sont encouragées à s'y installer (*Intermarché, Bricomarché, etc.*).

Et en 1996, la gestion de la ville et de son territoire révèle toujours les mêmes inquiétudes. Il n'existe toujours pas de plan de sauvegarde de son patrimoine. On ne sait toujours pas comment contenir son développement. On ne maîtrise plus du tout l'évolution du paysage et... La municipalité décide alors de lancer une étude de Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager et propose la révision du Plan d'Occupation des Sols.

1.6 - HISTOIRE DE NEHWILLER

Cette petite commune a assurément une **origine gallo-romaine**. Malheureusement, les rares éléments archéologiques trouvés sur son territoire ne suffisent pas pour affirmer l'occupation d'un site précis. Quelques stèles, découvertes au siècle dernier et encastrées dans les maçonneries, attestent cette présence.

Plusieurs villas implantées éventuellement le long de la voie dite celtique et rejoignant le vallon du Schwarzbach ont dû exploiter les terres redistribuées pendant l'occupation gallo-romaine. Le cadastre romain, comme pour Reichshoffen, est conservé dans les grandes lignes, et le ban de Nehwiller a hérité les **quatre centuries au carré** structurant le paysage dès le début du premier millénaire. La centurie formée par Linienhausen est rattachée au ban bien plus tard. A l'est et à l'ouest, la forêt dite Neuwald et celle sur le ban de Langensulzbach occupent respectivement quatre autres centuries. L'**agriculture** est alors l'activité dominante, cependant la présence de nodules de fer dans les argiles et les grès doivent également occuper quelques ateliers sur ce site.



Stèle votive - Mercure debout - Nehwiller

L'histoire est encore plus incertaine après le déclin de l'empire romain, mais certaines découvertes (à vérifier) du siècle dernier nous informent sur une éventuelle occupation ultérieure d'un site culturel gallo-romain. Un **couvent d'hommes et une chapelle** sont mentionnés en face de la mairie-école. Ce site correspond au carrefour de la voie nord-sud avec le chemin boisé reliant Wohlfartshoffen à Langensulzbach. C'est aussi ici que plusieurs sarcophages francs (?) auraient été découverts.

L'appartenance territoriale de Nehwiller au fil des siècles n'est pas entièrement connue. Au début du second millénaire, le village appartient au **Duc de Lorraine** inféodé aux Seigneurs d'Ettendorf puis aux Seigneurs de Ochsenstein. L'existence d'une maison de la dime est attestée en 1300 et une chapelle dédiée à Ste-Catherine (?) - comme celle de son *château à Reichshoffen* - existe déjà en 1395. Située vraisemblablement dans le jardin d'une maison au 39 rue des Vosges, la chapelle faisait éventuellement partie

de l'ensemble conventuel repéré sur le versant nord du vallon. L'histoire ne renseigne pas sur l'étendue de cette première petite agglomération, installée à proximité des rares puits ne se tarissant pas l'été, mais confirme le passage à l'**évêché de Strasbourg** vers le début du 15^{ème} siècle. C'est sans doute pendant cette période que l'on crée un second couvent réservé aux femmes et occupant le versant opposé du même vallon (?).

Un siècle plus tard, la **réforme** touche le village, les deux couvents sont abandonnés et partiellement ruinés. L'évêché perd le fief. Il est racheté après la **guerre de trente ans**, complètement ravagé, par le comte **Eckbrecht de Durckelm** qui va le gérer jusqu'à la Révolution. Déserté presque totalement, de nouvelles **familles immigrées**, pour beaucoup de confession anabaptiste, s'y installent et reprennent l'exploitation des terres. La vie reprend son pas, la nouvelle population augmente rapidement. La reprise des forges de Jaegerthal par **Jean Dietrich** va aider au développement, occupant les villageois dans les exploitations du grès au nord du village, dans les minières de fer au lieu-dit "Erzhütte" et dans l'exploitation du bois. Cette minière située en bordure du ban de Langensulzbach est difficilement accessible. Aussi, en 1755, le forgeron Dietrich préfère dévier la voie et passer à l'est de Linienhausen pour un accès plus direct. On abandonne progressivement l'ancienne voie gallo-romaine franchissant le ruisseau à l'ouest de Linienhausen.

Vers 1800, les **anabaptistes** participent même à la vie politique du village, jusqu'à élire un maire de leur confession. Le village compte à nouveau 174 habitants, mais vivant dans des situations précaires. Fortement endettés, ils doivent même céder leur forêt (*territoire boisé*) à Reichshoffen. Le ban ne compte alors plus aucune surface boisée.

Heureusement, le développement des forges multiplie encore les activités. De 366 habitants en 1821 on passe en 1846 à **468 âmes** rien qu'à Nehwiller. De plus en 1859, les hameaux de **Linienhausen** et du Judenbergr, anciennement rattachés à la commune de Windstein, fusionnent avec Nehwiller. Le village semble alors renaitre, les maisons d'habitation sont renouvelées ou reconstruites, l'ancienne maison anabaptiste dite "Taufhaus" est transformée en mairie-école en 1860 et une église protestante remplace la chapelle vétuste en 1872.

Malheureusement, cette renaissance est de courte durée. Les forges du "Rauschendorfswasser" sont abandonnées en 1885 en faveur des sites en aval de Reichshoffen, drainant la main-d'œuvre dans les localités voisines. Pour en refaire certaines, une seconde école et une église catholique sont construites. Mais la population ne cesse de décroître pour attendre une certaine stabilité (300 habitants) seulement peu avant la Seconde Guerre Mondiale. Encore une fois, la commune va ressentir les difficultés de son isolement et, n'ayant plus les moyens pour faire face à un minimum de développement, décide, en 1972, la **fusion avec Reichshoffen**.

2 - PATRIMOINE DISPARU ET PATRIMOINE A SAUVEGARDER

Pour conclure et résumer dans les grandes lignes l'histoire de Reichshoffen et de Nehwiller et pour pouvoir apprécier à sa juste valeur l'enjeu que représente la sauvegarde du patrimoine, la liste des structures disparues est opposée à la liste des structures encore visibles à sauvegarder.

2.1 - Patrimoine disparu ne pouvant être étudié qu'à l'occasion de fouilles archéologiques :

Au "Lauterbacherhoff"

- Le hameau composé approximativement d'une dizaine de corps
- Les deux tuileries
- La chapelle St-Jean
- Les carrières de calcaire et d'argile
- La digue sur le ruisseau "Lauterbach"

A "Wohlfartshoffen"

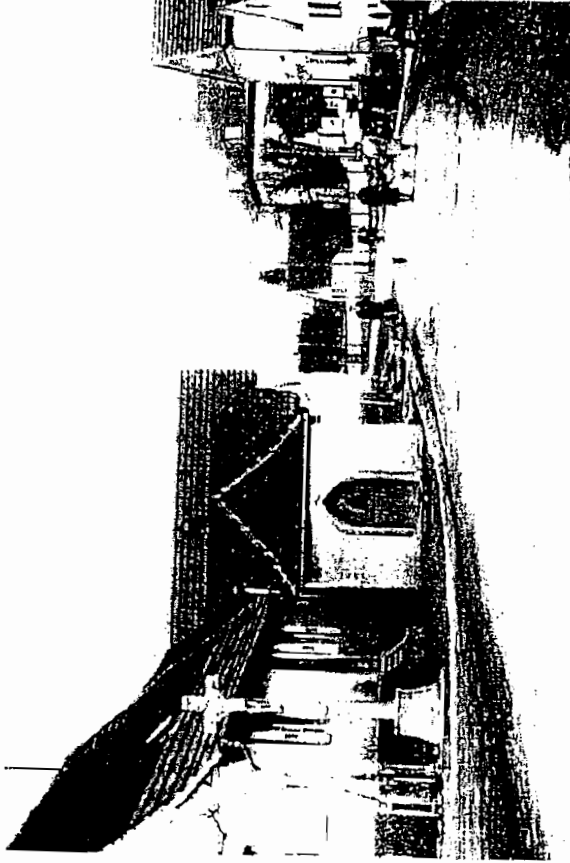
- Le hameau non vraiment localisé (en amont et en aval de la chapelle)
- La tuilerie en partie (actuelle ferme)
- Le pont sur le ruisseau "Schwaizbach"
- Les ateliers et les structures hydrauliques de la papeterie
- Les forges et les structures hydrauliques du "Rauchendwasser"
- La retenue et les structures hydrauliques du "Blumehiesel"

A NEHWILLER

- Les structures gallo-romaines, voire celtiques
- Les deux couvents (hommes et femmes de la rue des Vosges)
- La chapelle Ste-Catherine (rue des Vosges)
- L'exploitation du minerai de fer à la "Erzhütte"
- Les carrières de grès (peut-être déjà romaines)
- La tuilerie (non localisée)

A REICHSHOFFEN

- Les structures gallo-romaines, voire celtiques
- Le premier village autour de l' "Altkirch"
- La nef de l' "Altkirch"
- La motte féodale sous l'actuel château
- Le château-fort dit des Ochsenstein et les fossés
- L'enceinte de sa basse-cour et une grande partie des deux autres enceintes avec leurs tours, leurs portes et leurs fossés
- Le bâti et les infrastructures médiévaux
- La première chapelle St-Michel
- La Chapelle Ste-Catherine



- La chapelle St-Christophe démolie en 1962
- La léproserie (Gutleuthaus) au sud de l'usine De Dietrich
- Le premier moulin seigneurial (sans doute près de la synagogue)
- Le moulin de l' obermatt dans les usines De Dietrich
- Le moulin seigneurial de 1600 (Herrenmühle puis Fleckenmühle)
- le moulin dit "Vorstadt"
- Le moulin dit "Walkmühle"
- Les bornes seigneuriales et communales (Hanau-Lichtenberg, Duc de Lorraine, De Dietrich, etc.)
- Les tanneries dite "Amann" en face de la "Walkmühle"
- Les brasseries et malteries de la ferme du château (ancienne usine SOMECA - TIXIT)
- Les anciennes structures des phases successives de la forge dite "Schmelz" actuelle usine De Dietrich (forges, fonderies, structures hydrauliques, cheminées, etc.)
- Le bain rituel juif (miqvé)
- Les lavoirs (Rothgraben, moulin seigneurial, rue Jeanne d'Arc, rue de Kandel, etc.)
- Les gués (rue de l'usine, rue de Kandel, rue du Gal. Leclerc, etc.)
- Les carrières de castine et de calcaire
- Les glaisières du "Sandholz"
- Les sablières (rue de la Sablonnière)
- Les anciens lits du Schwarzbach
- Etc.

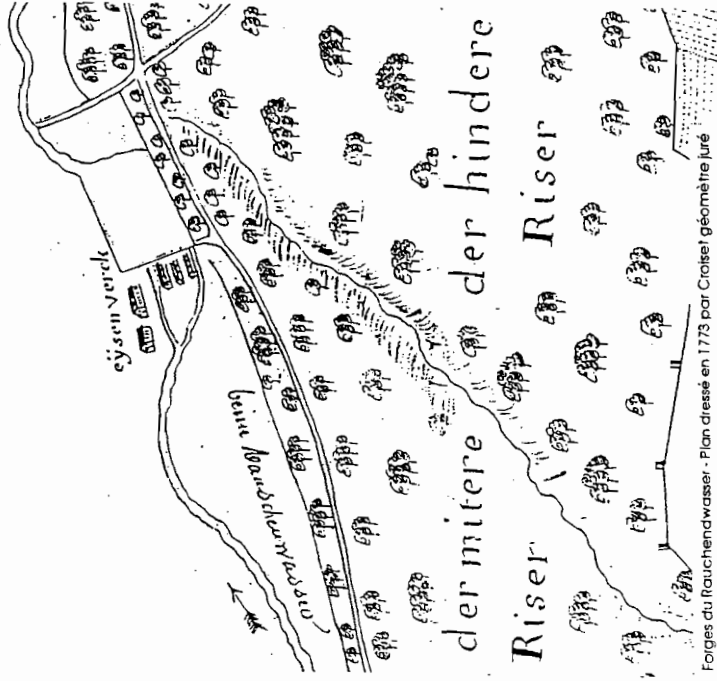
2.2 - Patrimoine encore présent à préserver

Au "Lauterbacherhoff"

- L'unique bâtiment préservé (*habitation*)

A "Wohlfarthshoffen"

- L'unique bâtiment préservé de la tuilerie
- La chapelle et son mobilier
- Les vestiges de la papeterie et les bâtiments existants



- Les vestiges de la forge et des structures hydrauliques du "Rauchendwasser"

A NEHWILLER

- Les vestiges de la centuriation romaine sur le cadastre actuel
- Les fermes (*habitations, annexes, puits, etc.*) et les bâtiments structurant le village jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale
- Les deux églises
- Les deux écoles avec la mairie annexe

- Les carrières de grès
- La minière et les vestiges au lieu-dit "Erzhütte"
- Les croix et les calvaires
- Les bornes communales

A REICHSHOFFEN

- Les vestiges de la centuriation romaine sur le cadastre actuel
- Les vestiges du cadastre autour de la première localité
- Les vestiges importants de l'époque romaine
- Les vestiges importants dans la ville actuelle de l'époque médiévale, dont les tours, les enceintes, les fossés, les rues et ruelles, le bâti et ses parcelles, etc.
- Les édifices des 18^{ème} et 19^{ème} siècles des faubourgs y compris la gare ferroviaire
- Les structures hydrauliques sur les deux ruisseaux (*en amont des moulins*)
- Les vestiges de la chapelle dite "Altkirch"
- Les bornes seigneuriales et communales
- Le château De Dietrich
- L'église St-Michel
- Le moulin dit de la "Vorstadt" et les vestiges du moulin seigneurial
- La brasserie (*actuelle usine STAL-TRECA*)
- Les vestiges du siècle dernier de l'usine DE DIETRICH et les cheminées
- La synagogue de 1851 avec son mobilier et les vestiges de l'ancienne synagogue (*rue des Juifs*)
- Les tombes et monuments divers significatifs (*Culrassiers, Vierge, Jeanne d'Arc, etc.*)
- Etc.

3 - ANALYSE DU PATRIMOINE BATI

Il s'agit, dans ce chapitre, d'analyser les éléments encore en place qui permettent de comprendre l'évolution du bâti, d'appréhender les techniques de construction utilisées et les matériaux employés.

3.1 - Patrimoine bâti du centre ancien et de son extension au nord

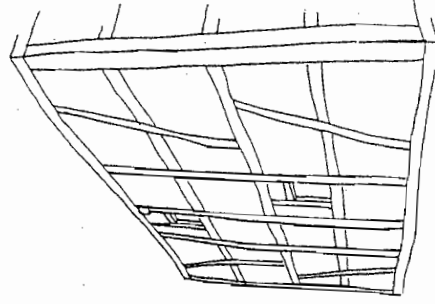
Jusqu'à la destruction presque complète de la ville pendant la guerre de Trente Ans, la quasi totalité des édifices était construite en **pan de bois** et en torchis posés sur un petit soubassement de **peu de hauteur** et à peine enterré.

Le **cadastre** correspondait à l'époque dans les grandes lignes au cadastre actuel. Les édifices habitables avaient **pignons sur rue**, jouxtaient un côté de la parcelle et rejoignaient un autre bâtiment perpendiculaire abritant étable, écurie, porcherie et grange. Cette forme en L permettait de conserver une petite partie de la parcelle en cour. Les rares fenêtres et portes d'accès donnaient ainsi sur des espaces baignés par la lumière.

La ville n'a pas été reconstruite tout de suite après la guerre, les rares survivants n'ayant pas les besoins ni les moyens pour réinvestir tout le bourg. Certains édifices, sauvés des flammes dans un premier temps, devaient encore pourrir sur place quelques décennies après. Rares sont les vestiges qui ont été récupérés. Rares sont ainsi les colombages en **bois debout** et long réutilisés pour la reconstruction.

On préfère s'adosser au mur du rempart en maçonnerie, devenu obsolète, et occuper les jardins de petite taille servant initialement d'aires de défense. Cette réappropriation forme un **tissu linéaire** occupant à terme toute la périphérie du bourg. On pouvait déjà observer cet urbanisme le long de la rue du Châtelet, lorsque la population avait récupéré les parcelles derrière la première enceinte.

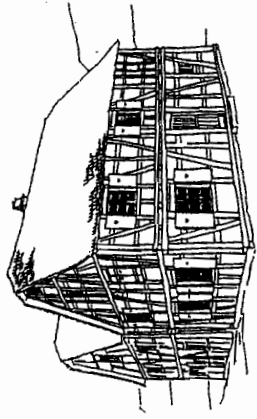
La première grande époque de reconquête du tissu urbain ne se fera qu'au début du XVIII^{ème} siècle, presque cent ans après la destruction. Les premiers quartiers se relevant des cendres sont ceux non inondables, près de l'église, et le quart ouest près du moulin. Toute la partie est et sud-est du bourg n'est occupée que vers la fin du XVIII^{ème} siècle.



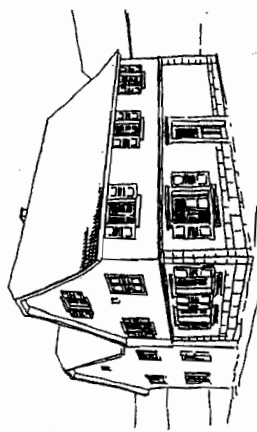
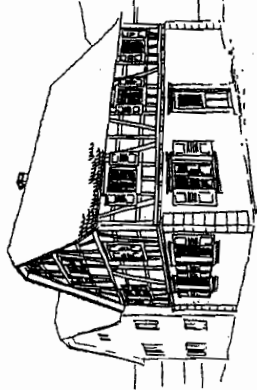
Pan de bois en bois debout, réutilisé au XVIII^{ème}

C'est aussi à cette époque que les maisons deviennent plus cosues, à **deux niveaux** plutôt qu'un, mais toujours assemblées en **pans de bois**. Seuls les édifices publics, bourgeois et industriels commencent à être construits en pierres de taille.

Vers le début du XIX^{ème} siècle, l'ouverture d'une multitude de carrières de grès avec sa main d'œuvre qualifiée va permettre de remplacer peu à peu les pans de bois pourris du premier niveau (**rez-de-chaussée**) par une **maçonnerie en moellons de grès**. Cette maçonnerie, étant plus épaisse qu'un pan de bois et pour ne pas réduire davantage les espaces intérieurs déjà très exigus, grignotera sur les emprises publiques et les schluups. Plus tard, même certains niveaux supérieurs seront remplacés par de la maçonnerie. Seuls la charpente et son pignon en pan de bois seront conservés.



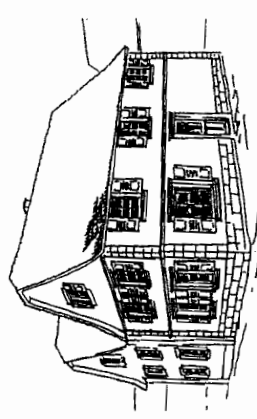
Maison entièrement en pans de bois du XVII^{ème} et du XVIII^{ème}



La même maison avec les pans de bois de l'étage enduits, fin XIX^{ème}

La même maison avec le rez-de-chaussée en maçonnerie, XIX^{ème}

Cette tradition de restauration se retrouve dans tout le bourg. Presque toutes les maisons d'habitation conservent encore les **traces de leur passé en pan de bois**. Il est certain que l'utilisation, depuis toujours, du bois résineux en charpente n'a pas favorisée le maintien en l'état du patrimoine bâti.

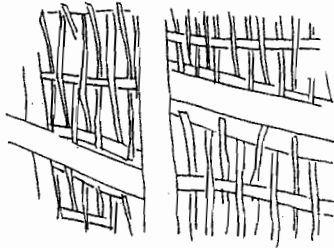


La même maison avec les deux niveaux en maçonnerie, XIX^{ème} et XX^{ème}

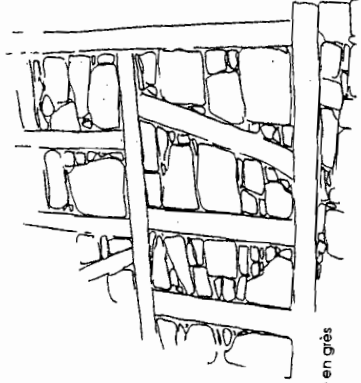
A la fin du XIX^{ème} siècle, les maisons aux façades encore en bois ont été **enduites** comme signe de richesse et pour ressembler aux voisines, en dur. C'est aussi, à cette période que le torchis et les palançons seront remplacés par une maçonnerie en moellons de grès, afin d'y faire adhérer les enduits.

Les **proportions** du bâti restent pourtant constantes. A un seul niveau à l'origine, beaucoup de maisons subissent des agrandissements mais se limiteront à **deux niveaux habitables**, avec rarement un sous-sol à demi enterré.

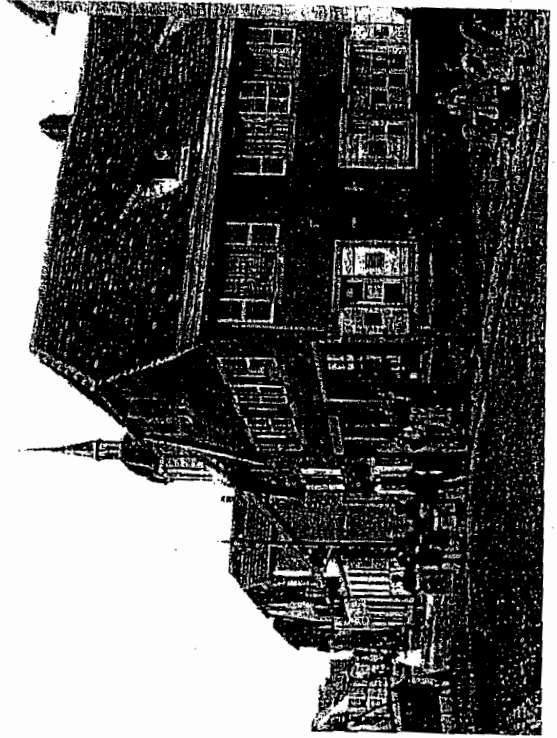
La **couverture** est encore jusqu'à la fin du siècle dernier essentiellement constituée de tuiles plates posées en simple recouvrement. Au début du XX^{ème} siècle, la tuile à emboîtement remplace quelques rangées de tuiles plates à l'égout et au faite pour éviter les infiltrations au niveau des bardeaux d'étanchéité du simple recouvrement.



Détail d'un pan de bois avec torchis sur palançons



Détail d'un pan de bois avec remplissage en grès



Vue depuis la rue du Château. Toiture en tuiles plates avec tuiles à emboîtement à l'égout

Actuellement, le bourg n'a plus l'image d'un hameau traditionnel constitué principalement de maisons à colombage. Une grande partie en abord de l'église est construite en dur, de pur style XIX^{ème}, parfois mansardé, avec des proportions beaucoup plus développées.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle et l'arrivée des allemands, certains bâtiments seront rasés et reconstruits dans le style classique propre à cette époque. Ce sont principalement des édifices avec des façades travaillées en grès donnant sur les artères dominantes.

3.2 - Patrimoine bâti des extensions, après la construction du chemin de fer

C'est surtout le long des axes rejoignant l'usine De Dietrich, déjà au début du XIX^{ème} siècle, que l'on construit d'autres ateliers, des restaurants et des habitations. Dès 1864, avec l'arrivée du chemin de fer, les **quartiers d'habitat** se développent rapidement le long des voies utilisées pour rallier les différentes activités. Toutes ces constructions sont maintenant réalisées entièrement en **pierres de taille et en moellons** avec des couvertures en **tuiles plates**, puis à emboîtement dès le début du siècle.

La fibre sociale de la famille De Dietrich permet la création des **premiers lotissements**. L'architecture n'est pas particulièrement élaborée mais permet de mesurer la volonté qu'avaient les patrons d'introduire la notion de confort pour y loger leurs cadres moyens.

Tout le bâti datant des années trente à nos jours ne présente que peu d'intérêt. Il occupe principalement les nombreux lotissements créés en forme de pétale tout autour de la ville.



Plan et façade d'un logement ouvrier



3.3 - Patrimoine bâti de NEHWILLER

Dans les grandes lignes le patrimoine bâti de Nehwiller ne diffère que très peu de celui de Reichstroffen. Les matériaux et les techniques de construction sont identiques. Seuls les **implantations** sont surprenantes et offrent une vision bien particulière, créant des ambiances que l'on ne rencontre que dans ce hameau.

L'implantation en **ordre dispersé** des fermes, de plans en U ou en I, et des quelques bâtiments publics de long du principal axe de circulation, donne à ce village un cachet particulier, quasi historique d'une reconstruction primaire après de nombreuses destructions systématiques, à l'image de ce que l'on devait observer à l'époque médiévale. Cette image est d'autant plus forte qu'il n'existe que peu de clôtures devant ces fermes aux cours pavées, les intégrant encore davantage dans le paysage.

Aujourd'hui, malheureusement, une urbanisation trop rapide tend à combler les espaces vierges entre ces fermes, noyant complètement les hameaux initiaux dans un tissu linéaire.

3.3 - Les éléments constituant ce patrimoine, les matériaux et les couleurs

Les bâtiments possèdent encore leur colombage, apparent ou noyé sous un enduit, mais où l'état du bois en résineux, rarement en chêne, est souvent catastrophique, l'enclenchant à disparaître en faveur de constructions neuves. Ce colombage est actuellement malmené, caché sous des enduits grossiers ou sous des bardages plastiques, ou déposé et remplacé par de la maçonnerie, et s'il est conservé mal reconstitué.

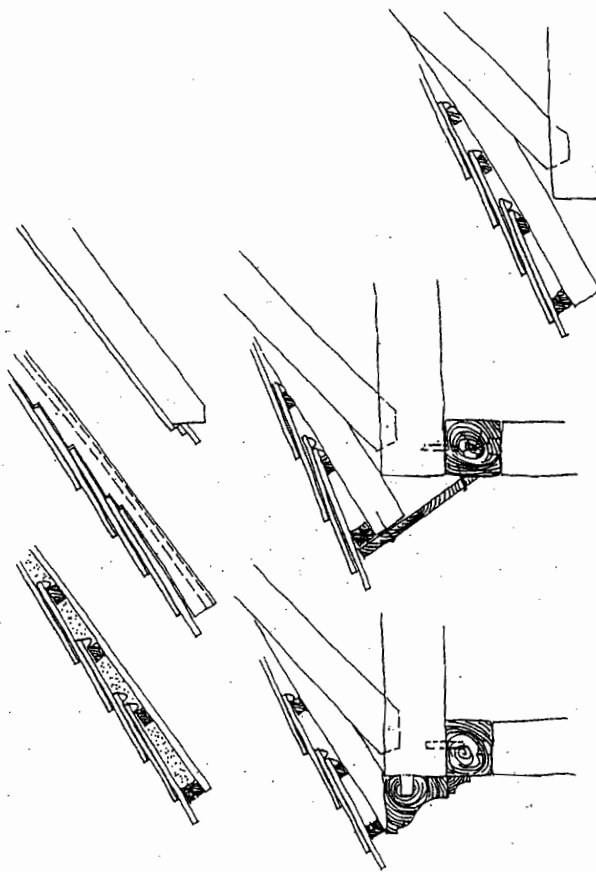
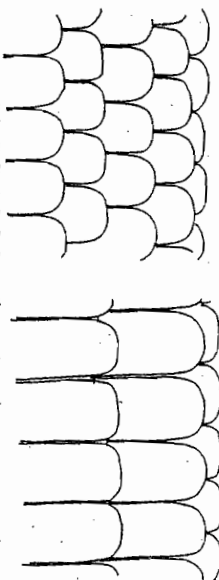
Ces **pans de bois** sont, tout de même, encore assez nombreux sous les enduits et méritent d'être vus. Ils représentent la mémoire historique de ce bourg. Ce bâti traduit aussi une certaine uniformité dans les proportions et dans les hauteurs offrant, dans les rares perspectives d'approche, une vision encore villageoise.

Cet aspect est également valable pour les édifices retouchés, en maçonnerie et en pierres de taille, qui conservent volume et toiture du passé. Ici, cette maçonnerie est souvent chaînée aux angles et rythmée de **modénatures en pierres de taille** (soubassement, encadrement, bandeau d'étage, corniche et emmarchement).

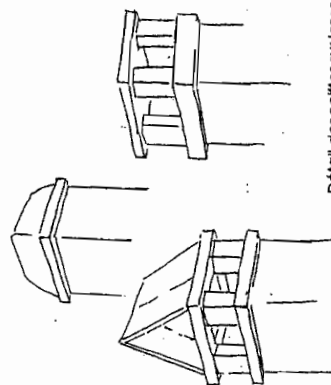
Les **pentcs de toitures** correspondent encore aux techniques et usages du passé, ne disproportionnant pas le bâti. La **couverture** est encore relativement uniforme dans les **rouges briques**, mais la **tuiles à emboîtement** remplace déjà à volonté la vieille **tuile plate** traditionnelle.

Les vieilles techniques consistant à sceller les **tuiles de rives** et les abergements des gaines de fumée sont presque totalement abandonnées. La **planche cache-moineau**, la corniche pleine ou rapportée en bois n'existent plus que sur de rares édifices aujourd'hui à l'abandon.

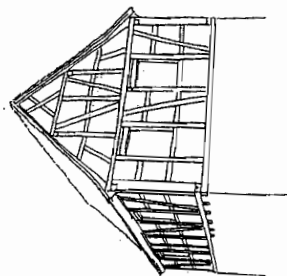
Couverture en tuiles plates, en simple et double recouvrement



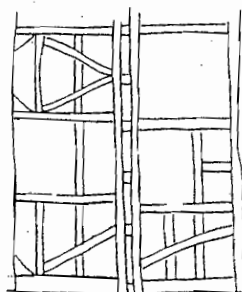
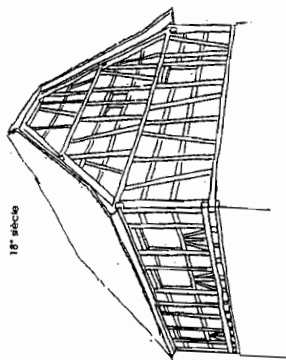
Détails des rives et des égouts de toit



Détail des coiffes sur les souches de cheminée



18^e siècle



Trois assemblages de pans de bois courants

A Reichshoffen, qui pourtant ne possède pas beaucoup de bâtiments suffisamment spacieux, les toitures ne sont pas ajourées. Les rares **lucarnes** observées sont situées sur les édifices modernes. Seules les **antennes** et les **paraboles**, comme partout, perturbent le paysage des toitures.

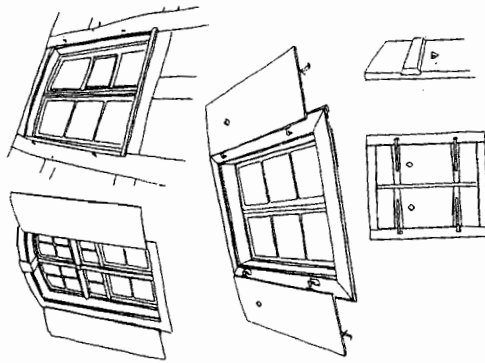
Les **ouvertures** dans les façades étaient relativement peu nombreuses et très petites jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle. Sur certain bâtiment, dont un situé rue des Roses, les **fenêtres** sont encore dans leur état originel, sans **encadrement** extérieur, posées en applique dans une feuillure du pan de bois. Ailleurs, toutes les autres ouvertures, plus récentes, sont posées dans leur encadrement en bois ou en pierre. Mais, rares sont les menuiseries qui correspondent aux modernités des façades.

Les **volets**, qui pourtant étaient en **bois plein** à barres enlardées, ont été remplacés au cours de ces deux derniers siècles par des volets à tableaux avec parties hautes à persiennes ou à jalousies. Sur les bâtiments maçonnés du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle, ils existent entièrement assemblés en persiennes.

Rares sont les **portes d'entrée** à deux vantaux superposés encore en place sur les maisons à pans de bois. Les menuiseries du siècle dernier avec leurs inclusions de grille en fonte moulée ont tout remplacé. Mais ici, dans ce bourg, le **fer** et la **fonte** sont omniprésents et s'insèrent tout à fait naturellement.

Les **portes de grange**, de hauteur supérieure à un étage normal, puisque utilisé pour rentrer charrette de foin et autre matériel agricole, tendent également à disparaître en faveur d'aménagements plus confortables. Ces modifications importantes sur les façades engendrent des situations bien maladroites où une porte de garage en plastique peut côtoyer un volet roulant en bois et un colombage remanié et restauré en planche de contre-plaqué.

Cet aspect est également valable pour les **vitrines de magasin**, où le désir d'exposer pour mieux vendre prime sur la qualité visuelle du paysage urbain. Autrefois, et on en trouve encore avec des potelets en fonte ou en bois finement moulurés, ces devantures restaient de tailles et de proportions mesurées. Pratiquement toutes les adjonctions contemporaines de vitrines ont



Fenêtres du XVII^{ème}, encadrements et volets pleins



Façade typique avec portes et portes de grange

dénaturé les façades. Les **enseignes**, publicités, bannes et **stores** rajoutés en surnombre contribuent également à cet enlaidissement. Dommage que la ville du fer n'a pas su conserver ses enseignes pendantes en fer forgé, chères à l'Alsace.

Les **teintes** actuelles sur les façades ne sont pas en contradiction avec notre fin de siècle. Elles reflètent bien la multitude de produits disponibles dans le commerce. Heureusement, une grande partie de la ville intra-muros n'est que peu colorée avec des façades aux **enduits** restés naturels.

Sur certaines vieilles façades non retouchées pendant ce dernier siècle, les couches successives de couleur apparaissent encore. On peut ainsi observer les blancs grisonnants, les rouges profonds, les jaunes lumineux sur des badigeons à la **chaux**. Il en est de même sur les boiseries où les couleurs s'étaient d'une grande gamme de bruns au blanc de plomb. Beaucoup de boiseries, dont les colombages et les bardages qui paraissent actuellement nus, ont sans doute été badigeonnées à une certaine époque d'huile de lin.

3.4 - Les particularités

A côté d'une architecture bien caractéristique, posée à ras du sol, la **clôture** à lattes de bois, souvent rythmée de poteaux en grès, contribue indéniablement au charme de certains quartiers. Parfois cette clôture transparente est remplacée par un mur maçonné en moellon dont la coiffe se termine en forme de mitre. Beaucoup de jardins et de propriétés en dehors de la ville conservent encore ce type de mur.

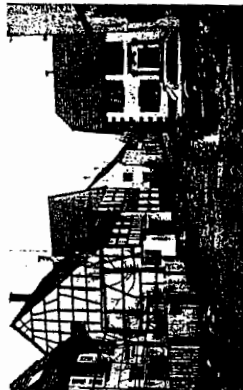
Sans doute à cause des inondations à répétition, la ville s'est vu rapidement doté d'un réseau routier et de cours **pavés**. Ces pavés existent encore sous de bonnes proportions, surtout dans le réseau secondaire de la vieille ville. Le matériau est varié, allant du grès au porphyre, passant par les laves et les quartzites.



Clôture en lattes de bois dans la rue des Remparts



Pavés en quartzite de la rue des Vitriers



Clôture en lattes de bois dans la rue de la Synagogue

3.5 - Que faut-il préserver en priorité ?

Afin de ne pas se lancer dans des protections démesurées, il est bon à ce stade de l'étude d'analyser les priorités. Il est clair qu'une hiérarchisation dans le bâti est primordiale dans la réflexion ultérieure. Pour n'en donner que les grandes lignes, on peut citer les plus intéressants :

la vieille ville avec :

- le noyau historique intra-muros et son extension au nord
- le rempart, son fossé et l'espace jadis non bâti succédant au fossé, afin de conserver également les points de vue pour appréhender les structures encore existantes
- l'architecture de la reconstruction de la ville après la guerre de Trente Ans, avec toutes les recommandations pour bien restaurer et bien s'insérer.

l'extension avec :

- en priorité les quartiers de la rue de Haguenau, de la rue de Strasbourg, de la rue du Gal. Koenig, de la rue du Sanglier et les faubourgs le long de la voie de chemin de fer
- les espaces résiduels non encore aménagés près de la place de Woerth, anciennes pâtures communales, les jardins de la rue du Sanglier et ses abords, la malterie, etc.
- à Nehwiller, tout le bâti isolé (*corps de ferme et vieux hameaux*)

4 - ANALYSE DU PATRIMOINE PAYSAGER

4.1 - Evolution du paysage au fil des siècles

Contrairement au patrimoine bâti, l'histoire du paysage est difficile à reconstituer. Seule une interprétation en rapport avec les connaissances d'autres sites et la rare cartographie encore existante permettent d'appréhender les grandes lignes de son évolution.

Il est certain qu'à l'époque pré-celtique, une grande partie du paysage du ban de Reichshoffen et de Nehwiller était plutôt sauvage, composée de taillis ponctués de rares arbres à hautes tiges. La forêt n'existait pas non plus sous cet aspect uniformément cultivé. Et tout le bassin formé par les cours d'eau devait être marécageux avec quelques petits bords de sable rouge provenant de l'érosion des grès.

La carte géologique permet d'avoir cette approche théorique mais ne nous livre pas le catalogue des essences de bois ou des plantes vraiment rencontrés à cette époque. Seule une analyse archéologique des graminées, fruits et autres résidus sur d'éventuels sites préhistoriques peut nous éclairer davantage sur ce paysage aujourd'hui oublié.

Dès l'époque celtique, une **agriculture** déjà bien organisée en plaine, gagne les contreforts vosgiens, et même certains sommets de moyenne altitude. Le paysage se transforme, des **clairières cultivées** apparaissent, l'**élevage** s'intensifie, des **hameaux** se créent.

Cette vie rurale déjà bien structurée fonctionne ainsi jusqu'à l'arrivée des romains, qui imposent leur redistribution du territoire, avec une priorité aux centuriations vétérans des armées. C'est un cadastre orthogonal nord-sud qui est mis en place pour l'Alsace, ne prenant pas en compte les particularités du terrain en abords des Vosges du nord. Aucune trace de ce cadastre initial n'a pu être identifiée sur le secteur de Reichshoffen et de Nehwiller. Mais tout le site est bien occupé, le vicus de Niederbronn avec son quartier artisanal à Reichshoffen en témoigne. Des grandes villas y sont également construites, dominant des surfaces considérables. Plus tard, une autre centuriation remplacera celle existante, afin de mieux adapter les limites des terrains aux vallons des contreforts des Vosges du Nord. A cette époque, vu les besoins écleciques, il est facile d'imaginer comme la situation le montre encore de nos jours, quelques centuriations cultivées et d'autres en forêts.

L'histoire paysagère médiévale, ici à Reichshoffen et à Nehwiller, n'est pas difficile à cerner. En effet, le **cadastre romain** a survécu à toutes les misères, à toutes les guerres et a même échappé au remembrement. Les grandes parcelles romaines ont ainsi maintes fois été divisées, accueillant alternativement cultures, fourrages ou arbres (*vergers, bois, cultures ou tout à la fois*).

Ce n'est qu'au début du XIX^{ème} siècle que des cartes révèlent pour ce secteur des occupations précises. Une grande partie du ban est alors occupée en **prés**, en **vergers**, en **polycultures**, en **vignes** et en **bois**. Ce paysage ne sera plus modifié jusqu'à nos jours, mais les vignes et les vergers disparaissent en faveur d'une agriculture à grande échelle, et surtout pour en faire des zones urbanisées. En effet, à l'origine, dans toute cette évolution, le plus grand "prédateur d'espace" n'était pas l'agriculteur, mais l'industriel, qui au cours des deux derniers siècles, et de plus en plus rapidement, a envahi grâce à ses besoins en usines, en logements et en structures publiques un bon tiers du territoire.

Aujourd'hui, la majeure partie des vergers encore existante appartient aux descendants des ouvrier-exploitants d'après guerre, et qui viennent une fois l'an, s'ils le font, regarder si leur propriété existe toujours. Les arbres fruitiers (*noyers, cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers, etc.*) sont vieux, plus du tout entretenus et représentent une charge à ces propriétaires. De plus, ces lopins de terre, jadis cultivés entre les arbres, ne peuvent plus être labourés ou fauchés avec le gros matériel agricole d'aujourd'hui. De même, les fruits cueillis ne sont plus commercialisables selon les normes actuelles.

Ailleurs, la mise en **labour** des grandes superficies, gommant du paysage fossés et chemins creux, favorise les **ravinements**. Avec des labours effectués dans le sens des plus grandes pentes cette érosion devient presque chronique. Les boues se retrouvent ainsi aux portes de la ville et sur les voies des lotissements en contrebas. La culture répétitive du maïs contribue également à cette situation.

4.2 - L'eau : élément déterminant du développement

Comme on peut le constater à travers l'histoire, les cours d'eau jouent un rôle primordial déjà dans le choix du site pour l'implantation des bourgades gallo-romaines, puis pour la construction de la motte féodale en plein **secteur inondable**. Beaucoup plus tard, l'**abondance en eau** des deux rivières (*Schwarzbach et Falkensteinerbach*) pèse beaucoup dans le choix de l'implantation de la Schmeltz par De Dietrich à Reichshoffen.

Mais l'eau peut également être contraignante et la vieille ville en subit les conséquences. Jadis, plusieurs fois dans l'année, et malgré le détournement et la canalisation du Schwarzbach pour alimenter le moulin seigneurial, les bas quartiers sud-ouest de la ville étaient sous les eaux. Depuis les créations du Rohrgaben à l'extérieur de l'enceinte et d'une retenue sur le Schwarzbach, en amont de la ville, la situation s'est légèrement améliorée, mais le risque d'inondation demeure. Il faut rappeler que toutes les petites retenues sur les cours secondaires du siècle dernier se sont écroulées, par manque d'entretien, et ne jouent plus leur rôle régulateur (*retenues de Wohlfarishoffen, du Blumehiesel, du Lauterbacherhof, du Mittelbuch, etc.*). Avec le développement récent de la ville, beaucoup de fossés se retrouvent canalisés avec des sections trop faibles ne pouvant engorger les masses d'eau d'un bon orage. D'autres se perdent dans la nature.

Mais cette situation préserve pour le moment une grande longueur de ces cours de toute construction. Le Schwarzbach et le Falkensteinerbach conservent ainsi leur lit naturel respectif jusqu'à l'entrée de la vieille ville.

4.2 - Les cheminements : un héritage lourd

Comme les bords de Reichshoffen et de Nehwiller portent encore bien l'empreinte de la centurion gallo-romaine, tous les réseaux extra-urbains encore existants remontent aux III^{ème} et V^{ème} siècles, avec des tracés rectilignes plus ou moins conservés. On observe bien quelques tronçons qui ont glissé de leur crête, d'autres qui ont contourné une zone humide, mais la quasi totalité du réseau principal gallo-romain est encore observable. Il existe même un gué, rue de Kandel, en place. D'autres gués sont supposés avoir existé rue du Gai. Koenig et près le l'usine De Dietrich.

Dès l'occupation de la zone marécageuse, ce **système orthogonal** s'est lentement adapté au développement de la bourgade. Des raccourcis ont effacé lentement les tracés rectilignes, d'autres ont été créés en boucle intra-muros pour organiser les défenses, certains chemins d'exploitation (*sablière, carrière*) vont devenir des rues. Les anciennes voies importantes vont même être recrusées pour adoucir certaines pentes trop fortes. Ces **chemins creux** existent encore, mais complètement oubliés, barrés par la contournante (rue du *Stade*), au bout d'un lotissement (*Fürstweg*) ou à Nehwiller, l'ancienne voie dite celtique descendant sur Linienhausen.

Tout ce réseau historique est encore utilisé de nos jours, sans modifications majeures, à tel point que la circulation via le centre ville provoque toujours quelques difficultés pour les désertes exceptionnelles. Plutôt que de créer une contournante adaptée, on a préféré, au siècle dernier, la démolition des principales tours d'entrée pour élargir les passages à une réflexion plus globale au problème des cheminements. Cette situation ne s'est arrangée qu'en partie avec la création d'une contournante qui canalise le trafic en transit évitant ainsi Reichshoffen, mais sans résoudre les problèmes de circulation intra-muros.

Le jour où la ligne ferroviaire sera fermée, son réseau et ses abords pourraient servir de contournante rapprochée.

4.2 - Le paysage et ses vues

La ville de Reichshoffen s'est développée dans toutes les directions, sans préoccupations patrimoniales ou paysagères, on dira sans sensibilités particulières, pour préserver son entité. Même des **points de vues**, comme on peut en observer ailleurs et repris maintes fois sur des cartes postales ou des peintures, n'existent pas pour ce bourg. Pourtant, les collines avoisinantes permettraient encore au siècle dernier quelques beaux points de vues. Mais la ville, entourée d'une forêt et d'une usine à l'ouest (*parc et usine De Dietrich*), de collines plantées de vergers bien opaques ailleurs et, de plus, n'offrant pas d'image bien significative du bourg médiéval mal conservé, n'attirait pas d'artistes, en fin de compte n'intéressait personne.

Cet aspect n'étant donc pas en jeu pour le développement de cette ville, la grande majorité des choix urbanistiques s'est plutôt basée sur les possibilités purement techniques qu'esthétiques. Aujourd'hui, cette situation de fait ne permet plus aucune création de point de vue que l'on pourrait qualifier d'agréable.

Par contre, certains secteurs non urbanisés offrent encore quelques spécificités de cette ruralité oubliée. Citons les aires ombragées sous des bosquets de chênes en plein milieu des prairies, les vallons humides absolument à défricher avec ses retenues d'eau, les lisères des bois entretenus se détachant du gazon des rares prés encore touchés.

CONCLUSION : que doit-on absolument préserver ?

Cette étude montre, que malgré la prise en compte de l'ensemble du territoire de Reichshoffen et de Nehwiller, beaucoup d'éléments du patrimoine n'existent plus ou sont à l'état de ruines, d'autres sont très défigurés et complètement ignorés. On peut ainsi constater que seuls le patrimoine archéologique encore enfoui, le patrimoine de la vieille ville, ses abords, et les vestiges des industries sont à préserver dans l'immédiat.

En ce qui concerne l'archéologie, la ZPPAUP ne semble pas être l'outil adapté. Une protection évolutive est plus appropriée vu que l'on ne connaît d'avance l'ensemble du secteur concerné. Le Service d'Archéologie proposera son périmètre de protection où l'on devra surveiller, sonder ou fouiller le terrain lors de travaux.

Pour le patrimoine urbain, un premier périmètre élargi a été proposé, englobant les extensions de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, mais en fin de compte réduit à l'enceinte médiévale et son extension au nord, avec les abords comprenant les fossés et les pâtures communales, ceci pour dégager les vues et appréhender les vestiges en place.

Aucune protection ne concernera la mise en valeur de Nehwiller, des bourgs environnants et du paysage rural.

En résumé, la protection concernera :

- la vieille ville, ses remparts, son extension dans une zone dite urbaine
- les abords comprenant les fossés, une partie des cours d'eau et les jardins que l'on conservera dans une zone naturelle qui, à terme, ne devra plus être bâtie pour dégager toutes les vues et entrées de la ville.

LES OBJECTIFS de la création d'une ZPPAUP

- Adapter la servitude** des abords des monuments historiques
- aux circonstances des lieux
 - lui donner un corps de règle

Définition d'un périmètre adapté

- Renforcer la protection** du patrimoine urbain et rural

Assurer la protection des espaces urbains et ruraux, qu'il y ait ou non des monuments historiques

- Donner aux communes un rôle actif** et responsable dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine

Partager la responsabilité de cette protection entre l'état et la commune (le rôle l'architecte des Bâtiments de France sera de vérifier la conformité sur une base cohérente. En cas de désaccord le préfet arbitre après avis du collège régional du patrimoine et des sites)

LE CHAMP D'INVESTIGATION de l'étude de la ZPPAUP

Le premier apport est de révéler le patrimoine communal et de l'identifier

- soit en fonction de sa valeur intrinsèque
- soit en fonction de son appartenance à un ensemble cohérent
- soit en fonction de sa valeur symbolique

Les éléments constitutifs de ce patrimoine sont, soit :

- Les éléments urbains et architecturaux (édifices, espaces publics, vestiges archéologiques, ouvrages d'art, façade de boutique, etc.)
- Les éléments naturels (site, cours d'eau, jardin, boisement, alignement d'arbre, etc.)
- Les éléments du patrimoine rural (ferme isolée, chemin creux, puits, carrière, etc.)

LE CONTENU DU DOSSIER

Un rapport de présentation qui expose :

- Les motifs de sa création
- Les particularités (diagnostic) avec les données géographiques, historiques, etc.
- Les objectifs qui ont présidé à la délimitation du périmètre et aux mesures prises pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine

Un document graphique qui fait apparaître la délimitation de la zone de protection

Un règlement et des recommandations

- Des prescriptions en matière d'implantation, d'emprise au sol, des hauteurs de construction nouvelles, etc.
- Des prescriptions en matière de restauration, de ravalement de façades, de création de boutique et d'enseignes, de mobilier urbain, d'utilisation de certains matériaux, de couleurs, de plantation, d'aménagement paysager, etc.
- D'interdiction d'occuper et d'utiliser le sol, de démolir ou de modifier un élément ou un édifice.

EN DEHORS DU CADRE REGLEMENTAIRE

Des recommandations

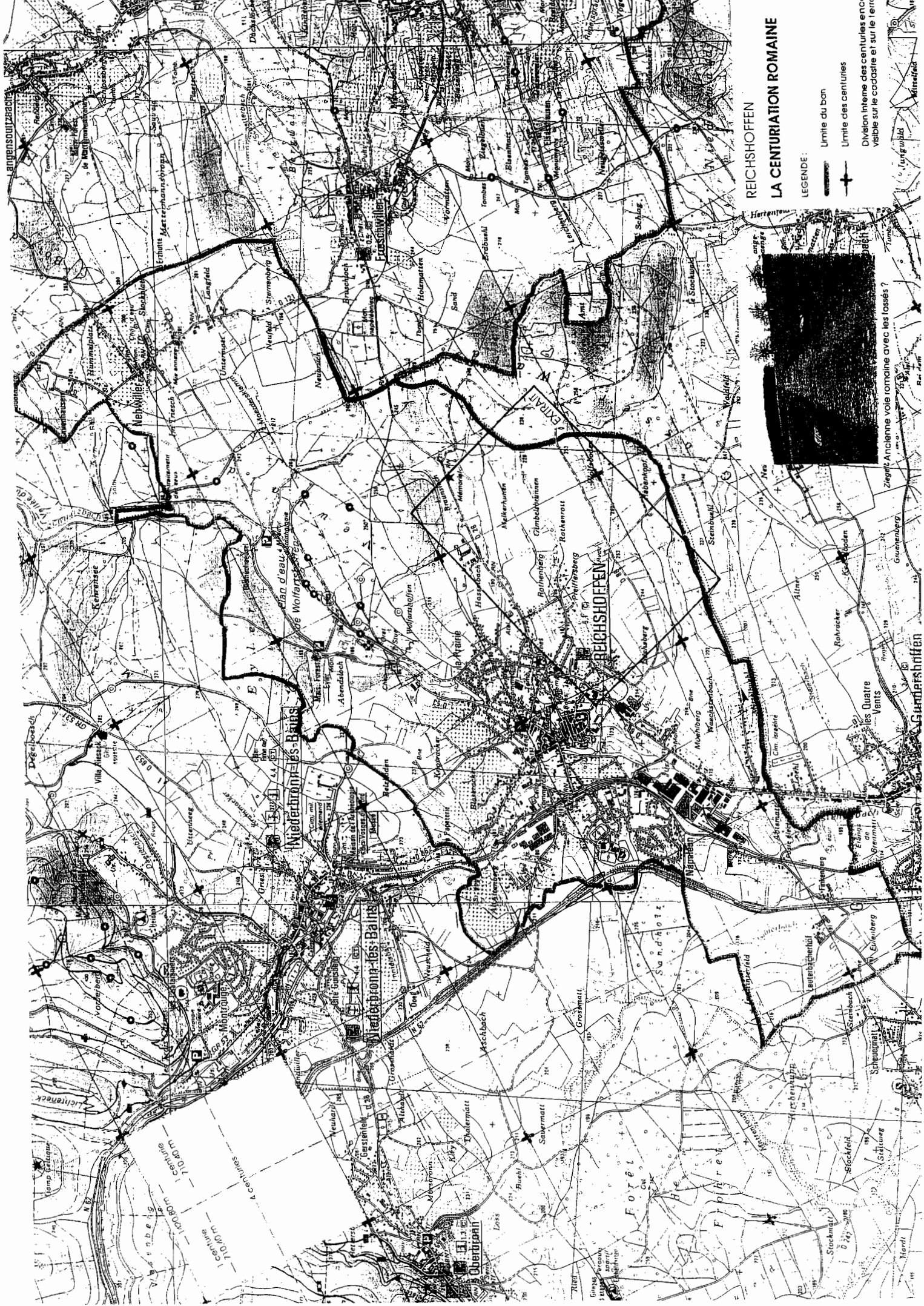
- Sous forme d'exposition permanente illustrant les prescriptions
- Par une distribution d'un document d'accompagnement (aides, adresses, démarches, etc.)
- Par une réalisation in situ d'une restauration "idéale"

LA CREATION DE LA ZPPAUP

A l'issue du travail d'étude

- Transmission du projet au préfet pour mise à l'enquête publique, avec l'avis du conseil municipal
- Après modification éventuelle et accord du conseil municipal, le préfet crée par arrêté la ZPPAUP

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique, à ce titre les autres documents dont le POS doivent être compatibles avec les objectifs et les dispositions de la nouvelle zone



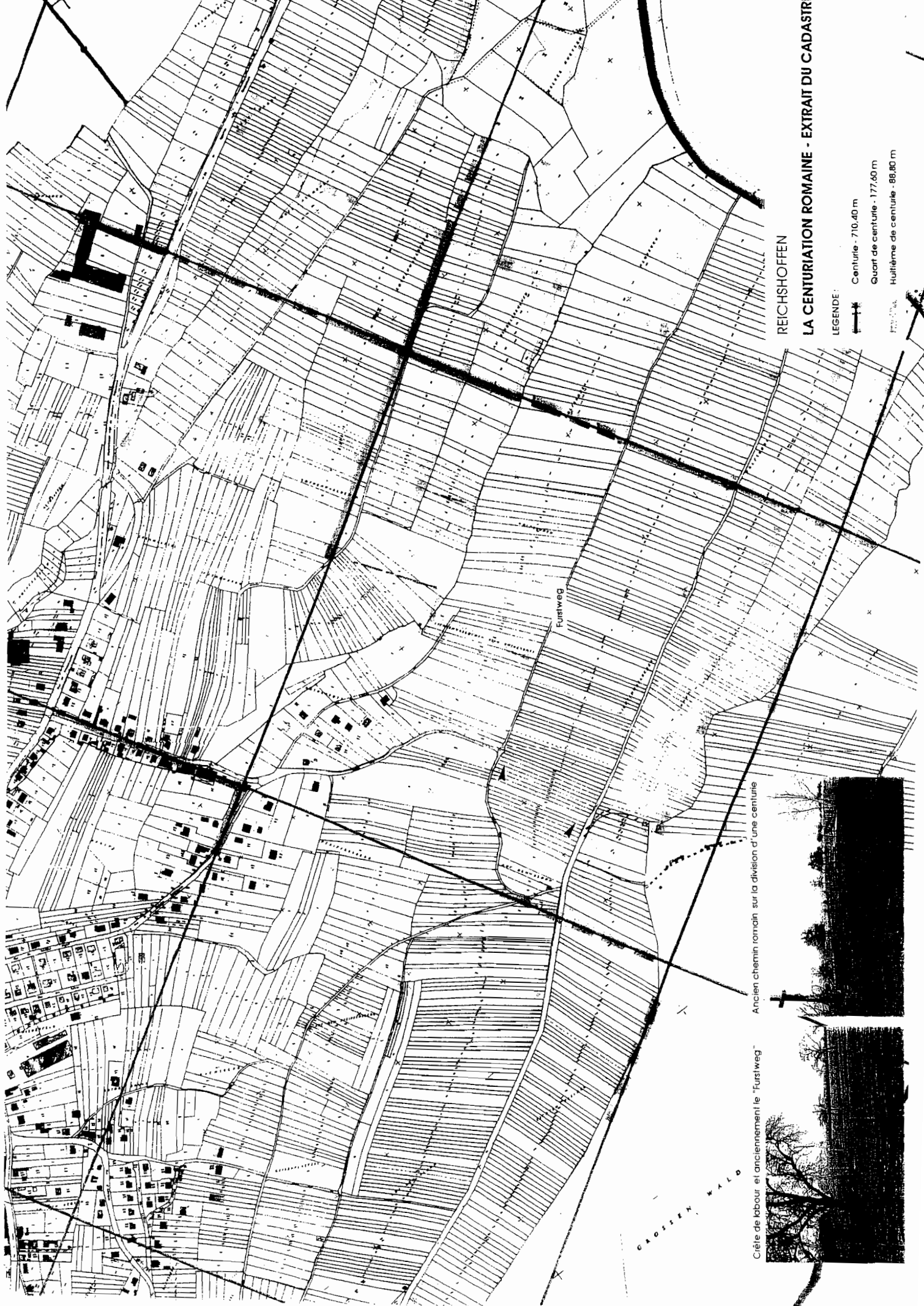
REICHSHOFFEN
LA CENTURIATION ROMAINE

LEGENDE:

- +— Limite du bon
- +— Limite des communes
- +— Division interne des centuriales en quatre quadrants visible sur le cadastre et sur le terrain



Quatre Vents
Ziegelt
Gundershoffen



REICHSHOFFEN

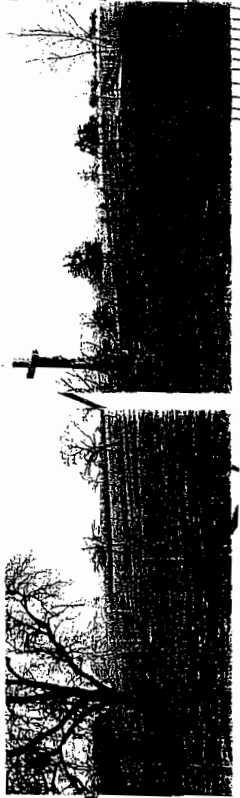
LA CENTURIATION ROMAINE - EXTRAIT DU CADASTRE

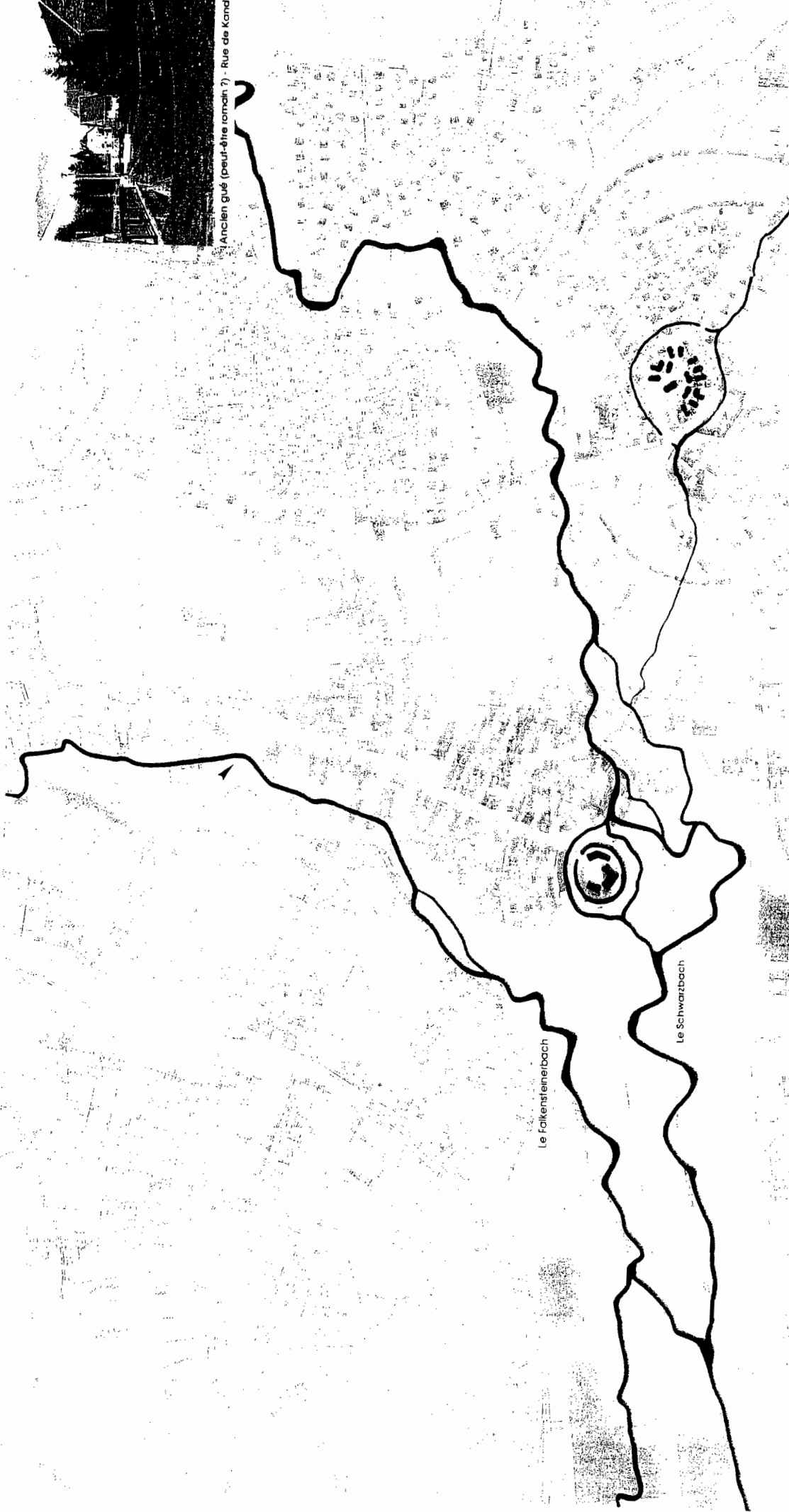
LEGENDE:

- Centurie - 710,40 m
- Quart de centurie - 177,60 m
- Huitième de centurie - 88,80 m

Ancien chemin romain sur la division d'une centurie

Crique de labour et anciennement le "Furstweg"





REICHSHOFFEN

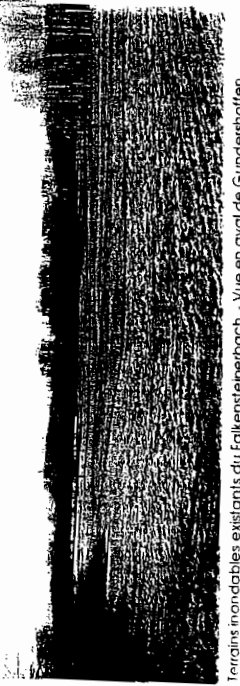
EVOLUTION DU BOURG
PERIODES MEROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE

LEGENDE:

- Vestiges romains (tracés décalés)
- Occupation et christianisation d'un temple gaullo-romain
- Fossé sans eau mais servant d'égout?
- Trace d'une parcelle concentrique du noyau primitif
- Motte fortifiée entre le 10^e et 12^e siècle?
- Ruisseau



Ancien gué (peut-être romain ?) - Rue de Kand



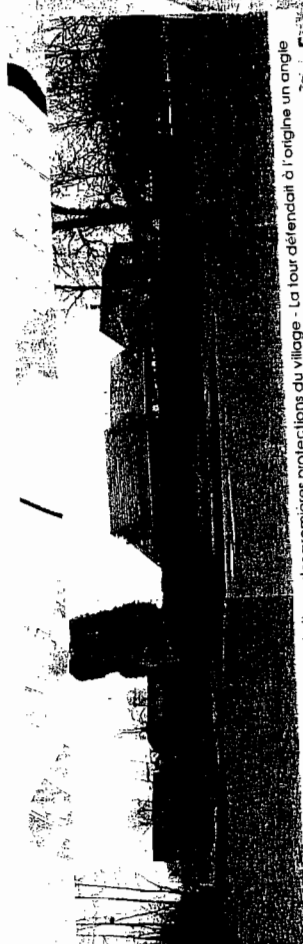
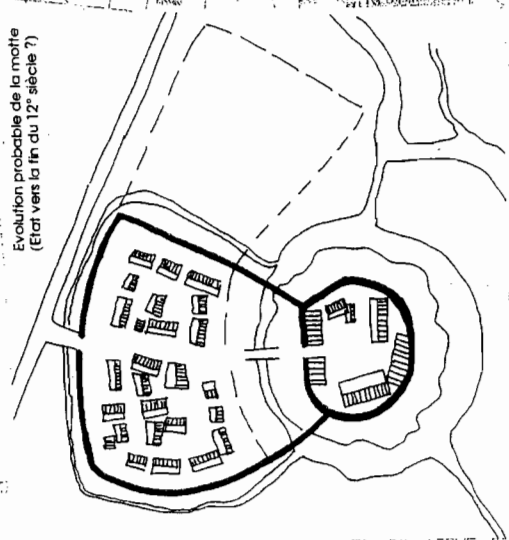
Terrains inondables existants du Falkensteinerbach - Vue en aval de Gunderthoffen

REICHSHOFFEN EVOLUTION DU BOURG 12° et 13° SIECLES

LEGENDE :

- Château , première enceinte et église
- Rue ou chemin
- Ruisseau

Evolution probable de la motte
(Etat vers la fin du 12° siècle ?)



Vue sur l'enceinte ouest - Emplacement de l'une des premières protections du village - La tour dépendait à l'origine un angle



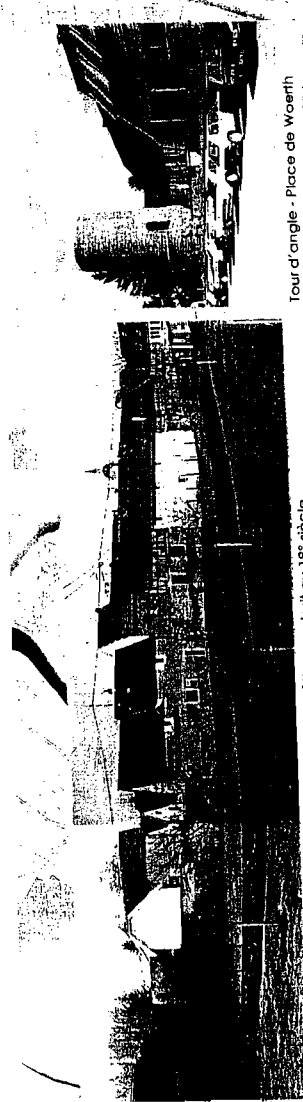
Altirich

REICHSHOFFEN

EVOLUTION DU BOURG
DU 14^e AU 17^e SIECLE

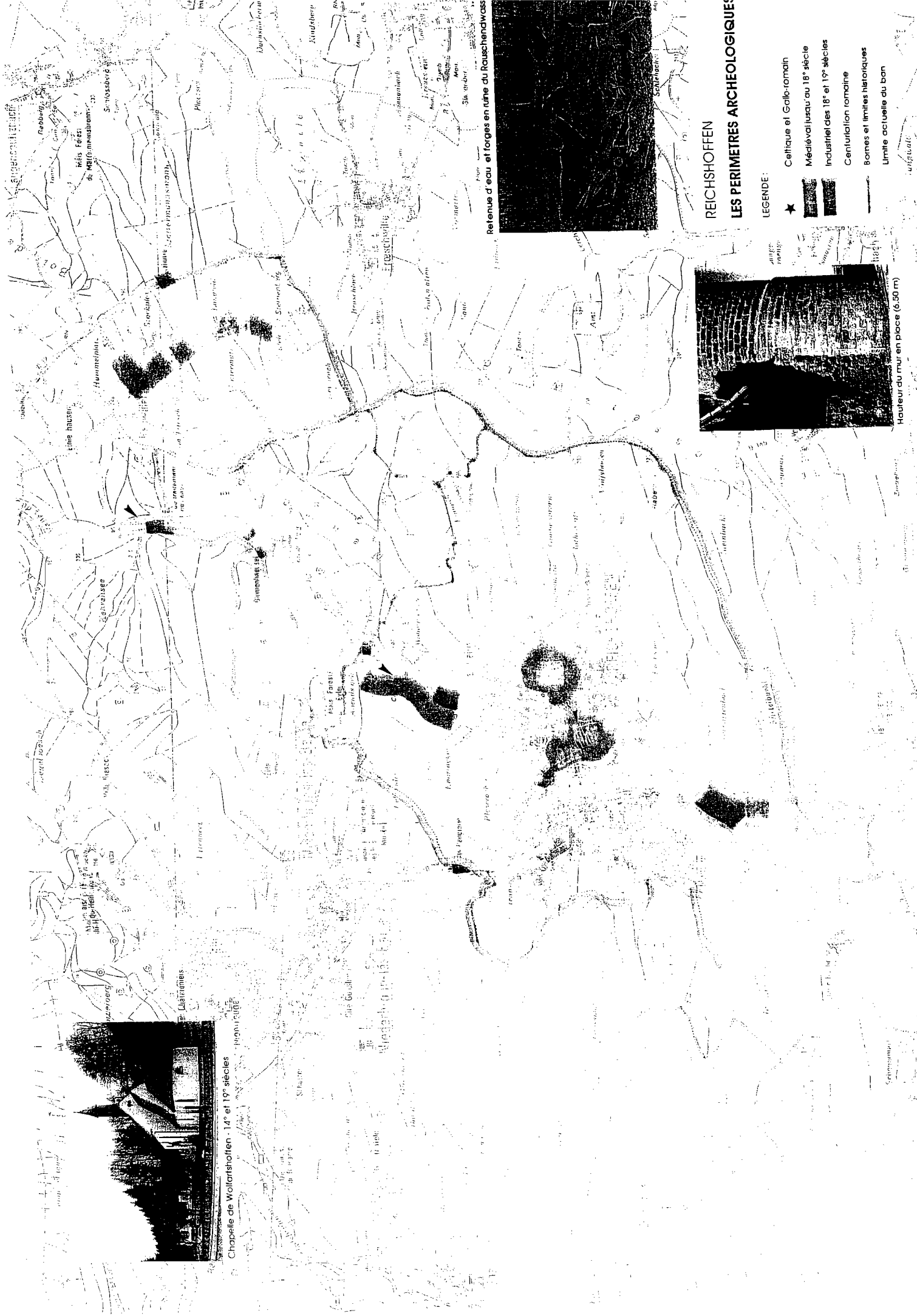
LEGENDE:

- Château et enceinte à la fin du 13^e siècle
- Enceinte rajoutée au 14^e ou 15^e siècle
- Rue ou chemin

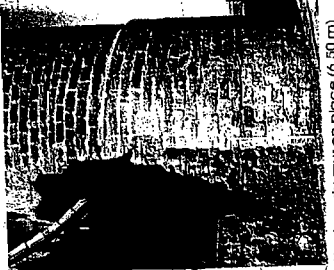


Canalisation du marais autour du château
(fin du 17^e siècle)

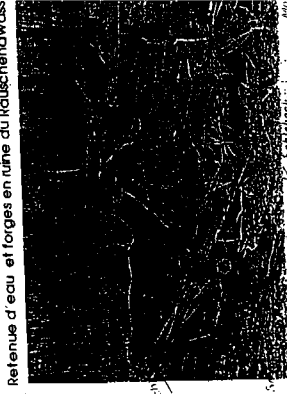




Chapelle de Wallartshoffen - 14^e et 19^e siècles



Hauteur du mur en place (6.50 m)



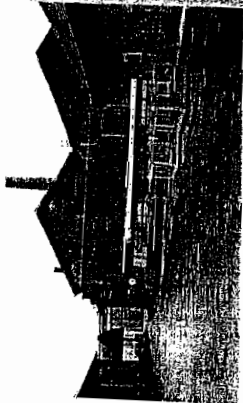
Retenue d'eau et forges en ruine du Rauschendorff

REICHSHOFFEN

LES PERIMETRES ARCHEOLOGIQUE

LEGENDE :

- ★ Celtique et Gallo-romain
- Médiéval jusqu'au 18^e siècle
- Industriel des 18^e et 19^e siècles
- Centuriation romaine
- Bornes et limites historiques
- Limite actuelle du bon
- aqueduc



Barraques en bois de l'usine De Dietrich
Bâtiments industriels du 19^e siècle - Usine De Dietrich
Ancienne brasserie du 19^e siècle - Usine FRECA-STAL



REICHSHOFFEN

EXTENSION DU BOURG

Chronologie des bâtiments existants

LEGENDE :

Bâti du 18^e siècle (et tores vestiges antérieurs)

Bâti du 18^e siècle modifié au 19^e siècle

Bâti du 19^e siècle

Bâti fin 19^e siècle - tout début 20^e siècle ou du 19^e siècle modifié au 20^e siècle

Bâti du 20^e siècle

Bâti du 18^e siècle modifié aux 19^e et 20^e siècles



Vannes du moulin et abattoir du 19^e siècle - Maison d'encorbement du 18^e siècle



REICHSHOFFEN

EXTENSION DU BOURG - Détail

Chronologie des bâtiments existants

LEGENDE

■ Bâti du 18^e siècle (et rares vestiges antérieurs)

▲ Bâti du 18^e siècle modifié ou 19^e siècle

■ Bâti du 19^e siècle

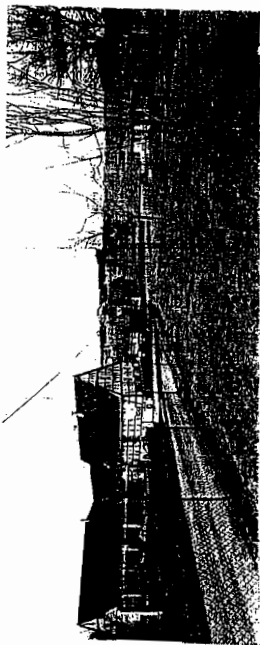
■ Bâti fin 19^e siècle - tout début 20^e siècle ou du 19^e siècle modifié au 20^e siècle

■ Bâti du 20^e siècle

■ Bâti du 18^e siècle modifié aux 19^e et 20^e siècles



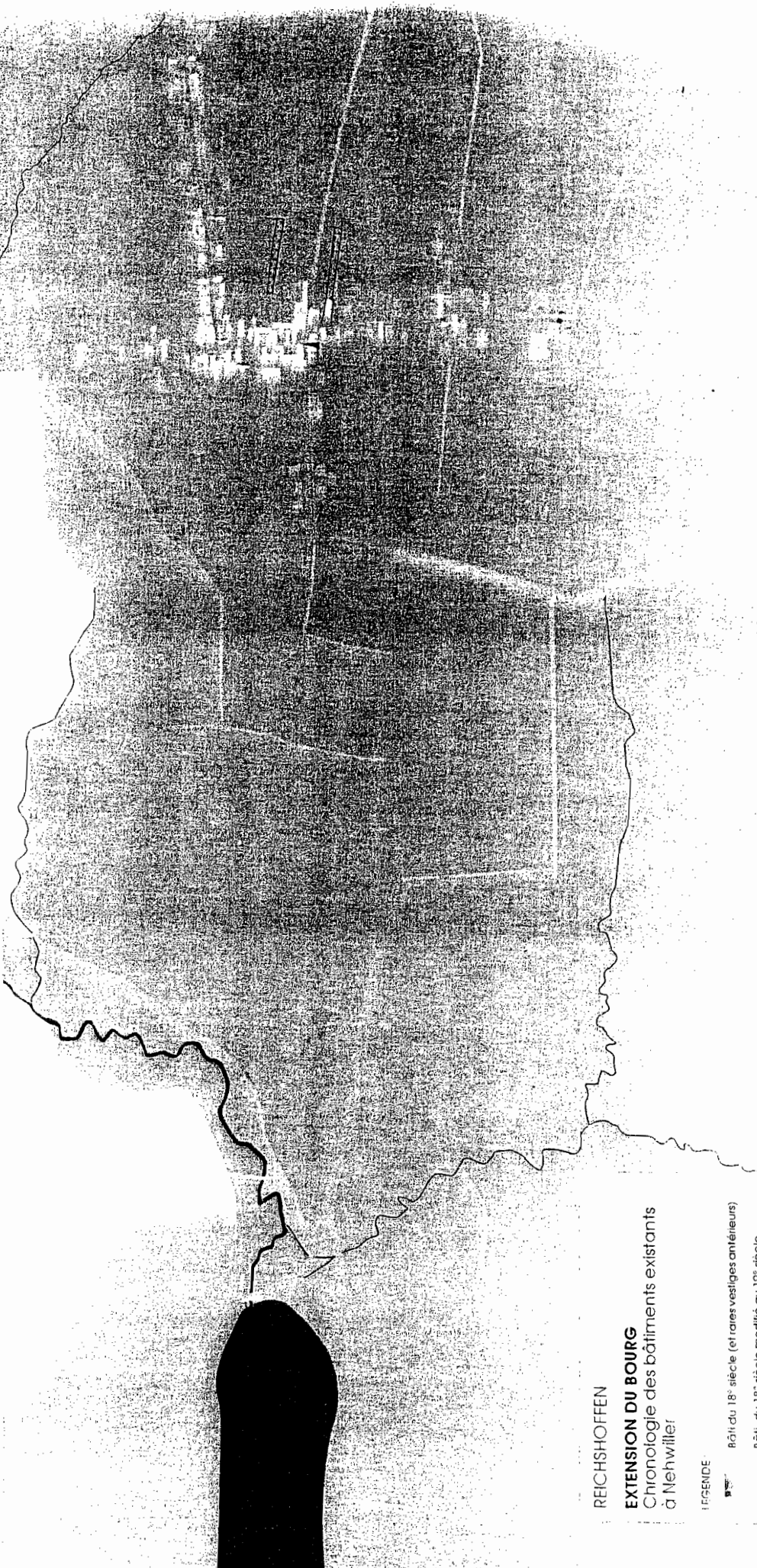
Maisons à colombage transformées au 19^e siècle
Colombage du 16^e siècle (?) réemployé



Vue sur un des hameaux avec le bâti du 18^e siècle et 19^e siècle - Rue des Vosges



Centre actuel du bourg - Rue d'Aboce



REICHSHOFFEN

EXTENSION DU BOURG

Chronologie des bâtiments existants
à Nehwiller

LEGENDE

- Bâti du 18^e siècle (et rares vestiges antérieurs)
- Bâti du 18^e siècle modifié au 19^e siècle
- Bâti du 19^e siècle
- Bâti fin 19^e siècle - tout début 20^e siècle
- Bâti du 20^e siècle



Bâti du 19^e siècle en colombage et en pierre de grès - Rue d'Alsace



Maneu du 19^e siècle - Rue de la République



REICHSHOFFEN

EXTENSION DU BOURG - Détail

Chronologie des bâtiments existants
à Nehwiller

LEGENDE :

18^e s.

Bâti du 18^e siècle (et rares vestiges antérieurs)

19^e s.

Bâti du 18^e siècle modifié au 19^e siècle

20^e s.

Bâti du 19^e siècle

21^e s.

Bâti fin 19^e siècle - tout début 20^e siècle

22^e s.

Bâti du 20^e siècle



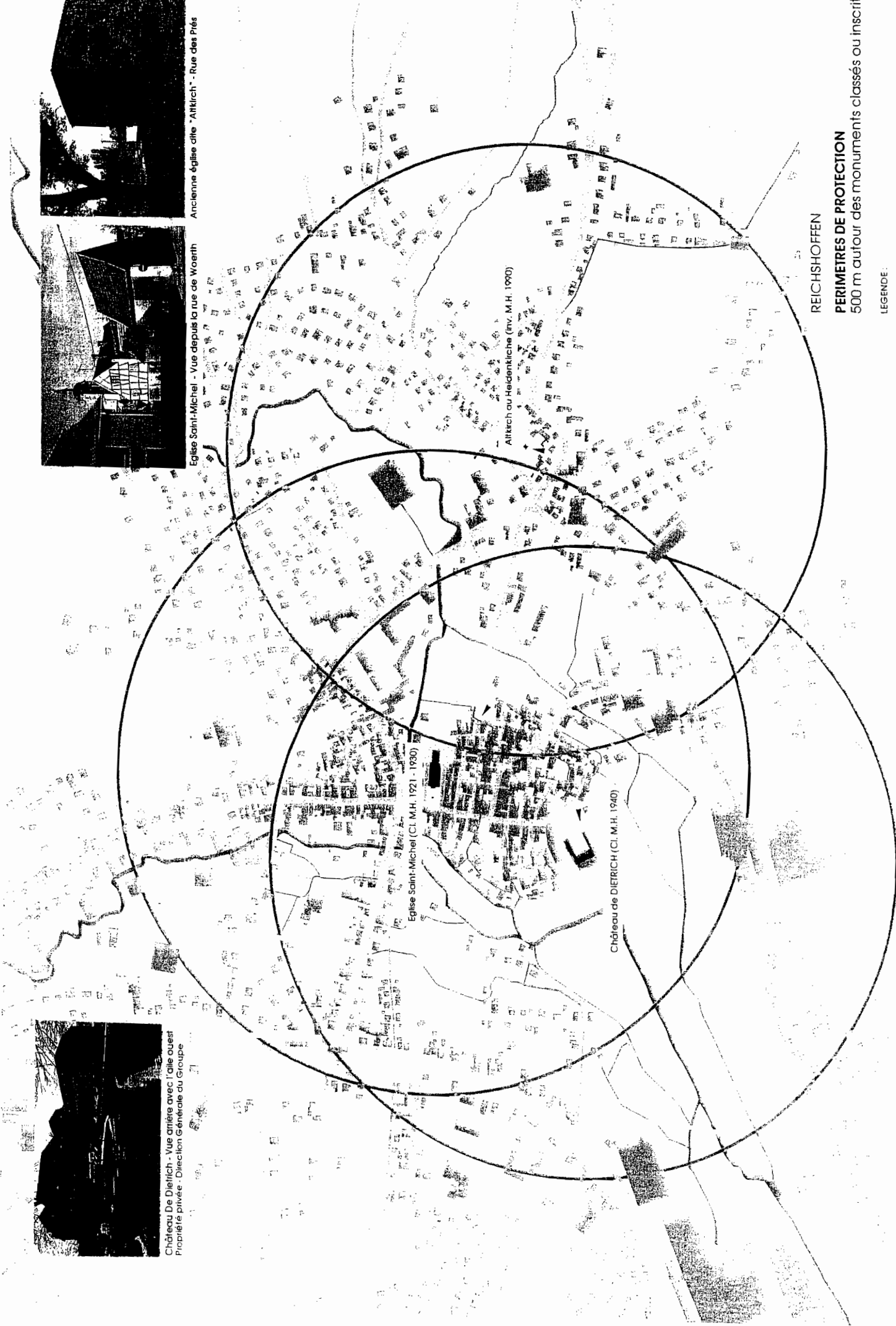
Château de Dietrich - Vue arrière avec l'aile ouest
Propriété privée - Direction Générale du Groupe



Église Saint-Michel - Vue depuis la rue de Woerth



Ancienne église dite "Altkirch" - Rue des Prés



Église Saint-Michel (Cl. M.H. 1921 - 1930)

Altkirch ou Heidenkiche (Inv. M.H. 1900)

Château de DIETRICH (Cl. M.H. 1940)

REICHSHOFFEN

PERIMETRES DE PROTECTION
500 m autour des monuments classés ou inscrits

LEGENDE :

 Limite de la protection et édifice protégé

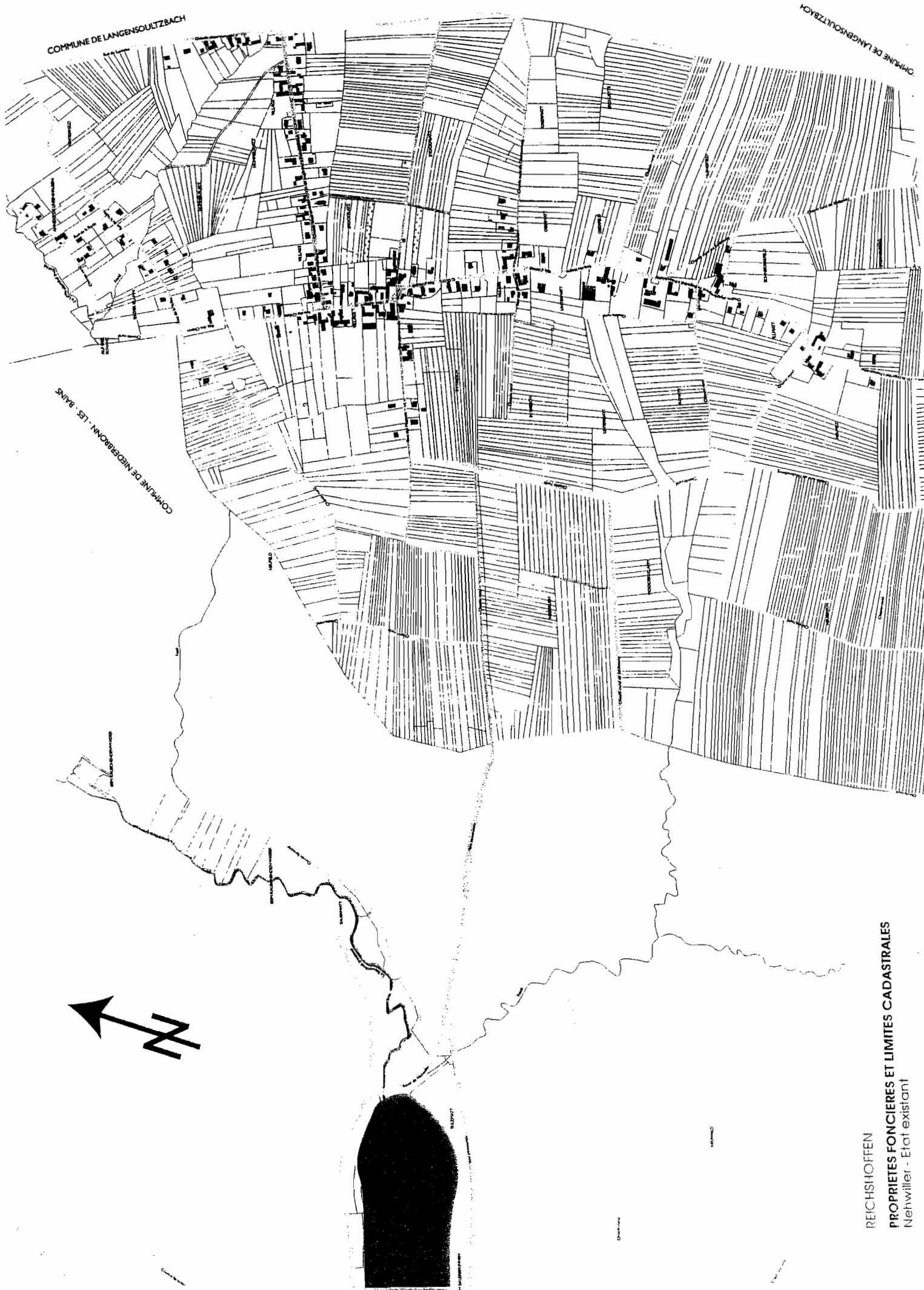


REICHSHOFFEN

PROPRIETES FONCIERES ET LIMITES CADASTRALES
Bourg centre et faubourgs - Etat existant

DECA - STAL

DE DIETRICH - COGIER



REICHSHOFFEN
 PROPRIETES FONCIERES ET LIMITES CADASTRALES
 Nehwiller - Etat existant



Maison isolée du 19^e siècle - Rue de Strasbourg



Habitation jumelée (De Dietrich) - Rue de Strasbourg



Vue sur le centre du bourg depuis le Dachsberg



REICHSHOFFEN

OCCUPATION DU BATI
Dans le centre et les faubourgs

LEGENDE :

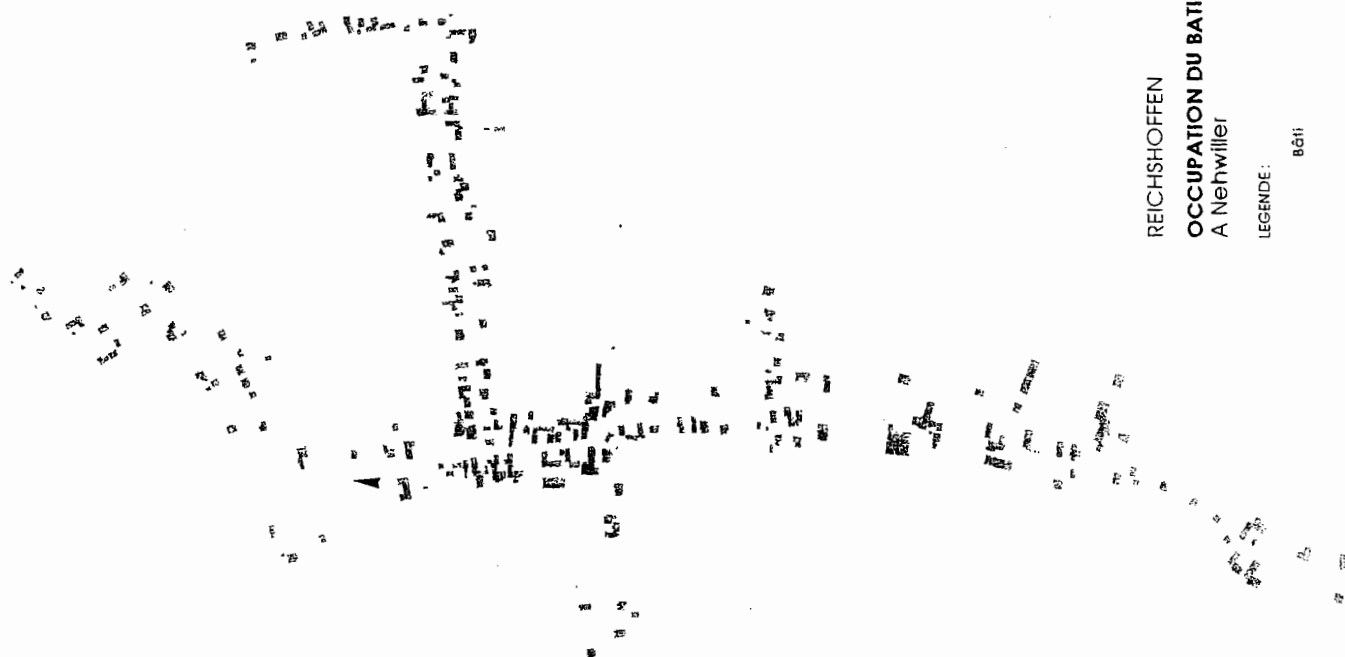
bat



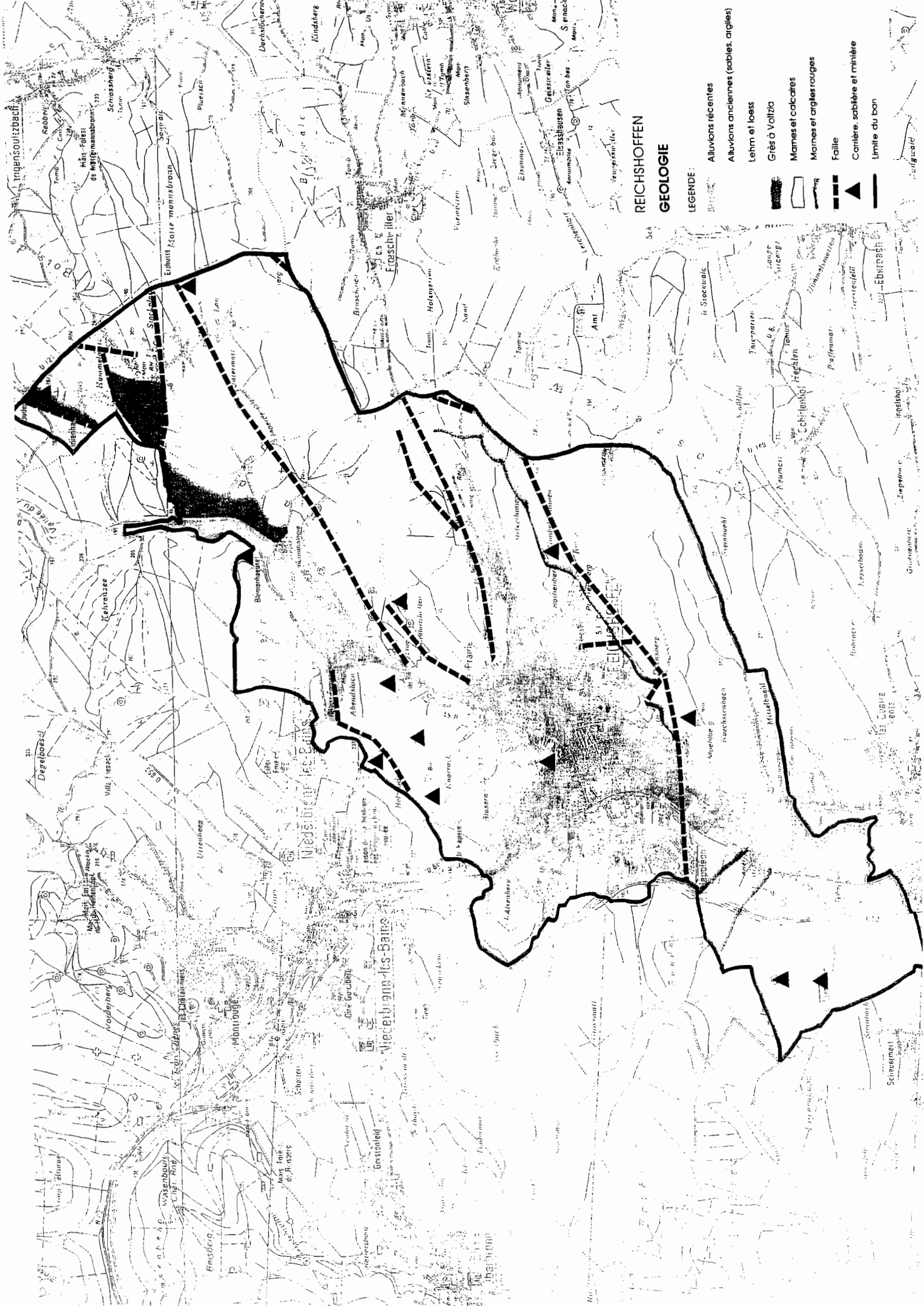
Vue du hameau avant Linienhausen - Rue des Chênes - Ancienne voie celtique et romaine ?



Vue du village depuis l'ouest - Future zone à lotir prévue dans le P.O.S. en vigueur



REICHSHOFFEN
OCCUPATION DU BATI
A Nehwiller
LEGENDE:
Bâti



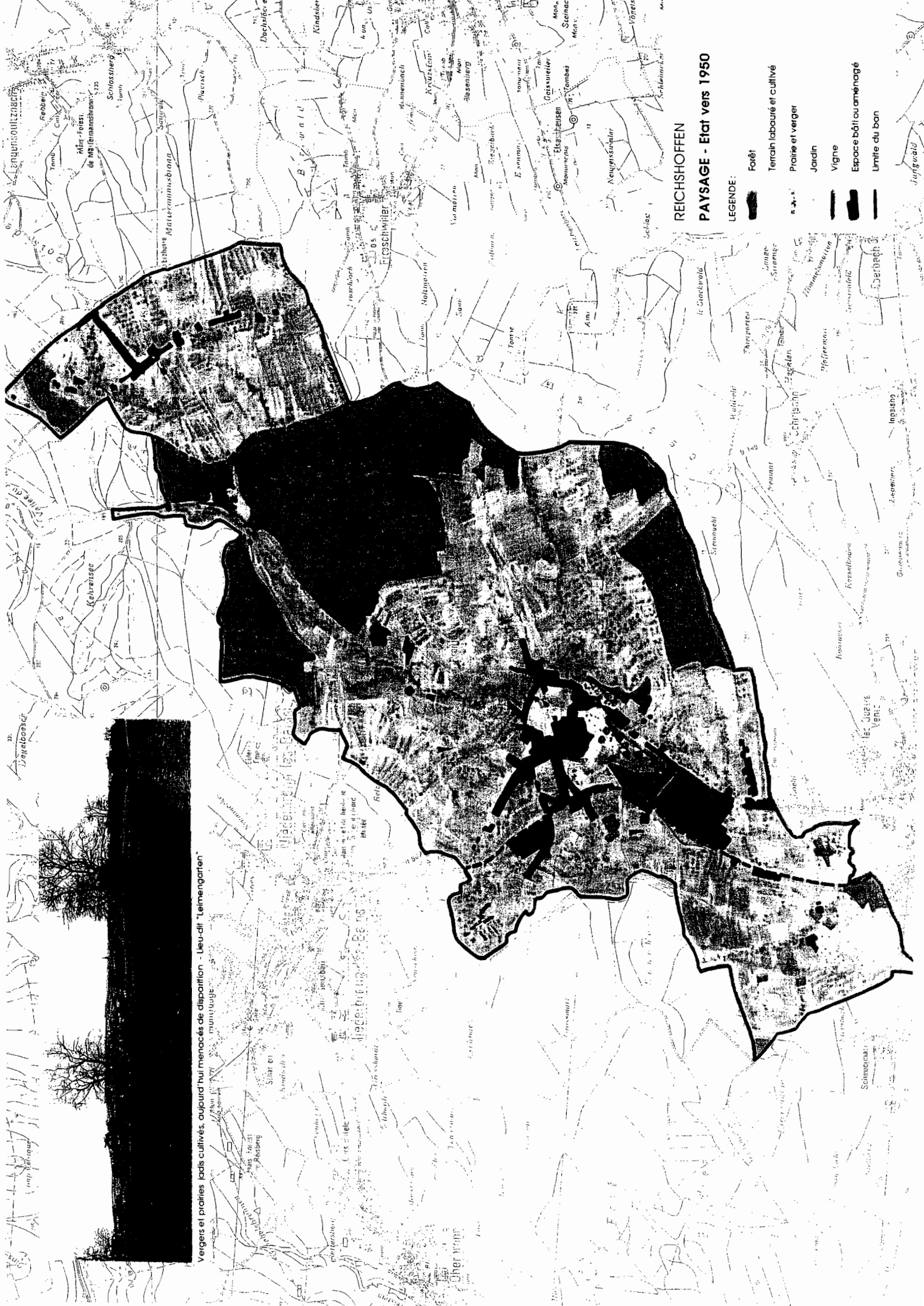
REICHSHOFFEN GEOLOGIE

LEGENDE:

- Alluvions récentes
- Alluvions anciennes (sables, argiles)
- Lehm et loess
- Grès à Voltzia
- Marnes et calcaires
- Marnes et argiles rouges
- Faïlle
- Carrière, sablière et minière
- Limite du bon



Vergers et prairies jadis cultivés, aujourd'hui menacés de disparition - Lieu-dit "Leimengarten"

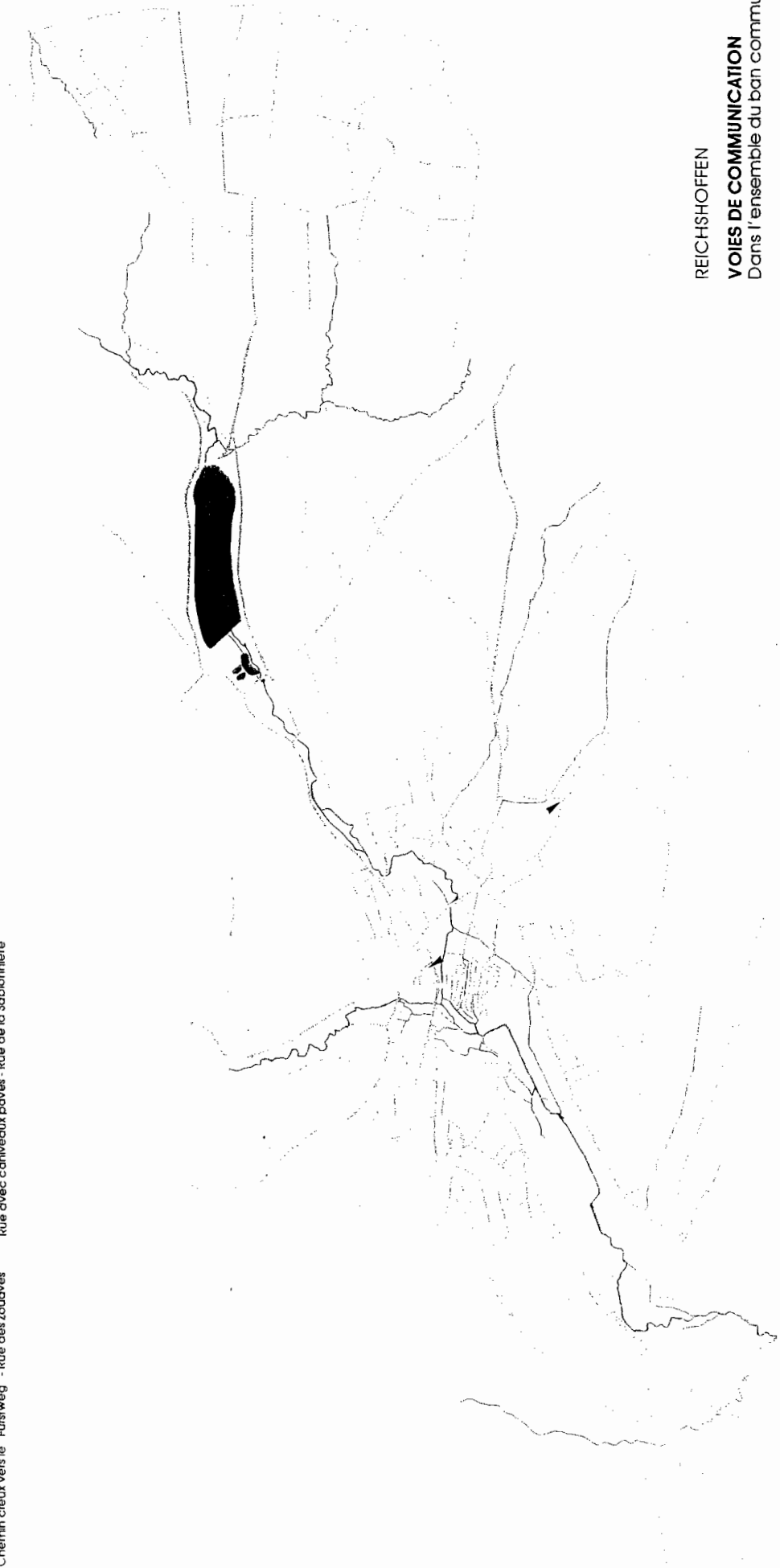




Rue avec cariveaux pavés - Rue de la Sablonnière



Chemin creux vers le "Furstweg" - Rue des Zouaves



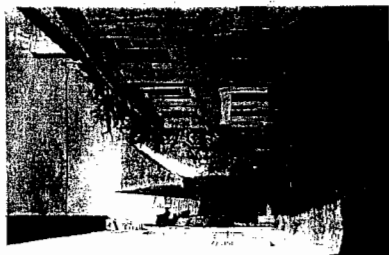
REICHSHOFFEN

VOIES DE COMMUNICATION

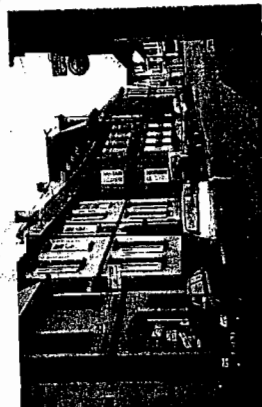
Dans l'ensemble du ban communal

LEGENDE :

- Route, chemin
- Ligne ferroviaire
- Chemin rural
- Cours d'eau



Ruelle pavée - Rue des Vifriers



Artère principale du centre - Rue du Gd. Leclerc

REICHSHOFFEN

VOIES DE COMMUNICATION - Détail En ville et en proche périphérie

LEGENDE :

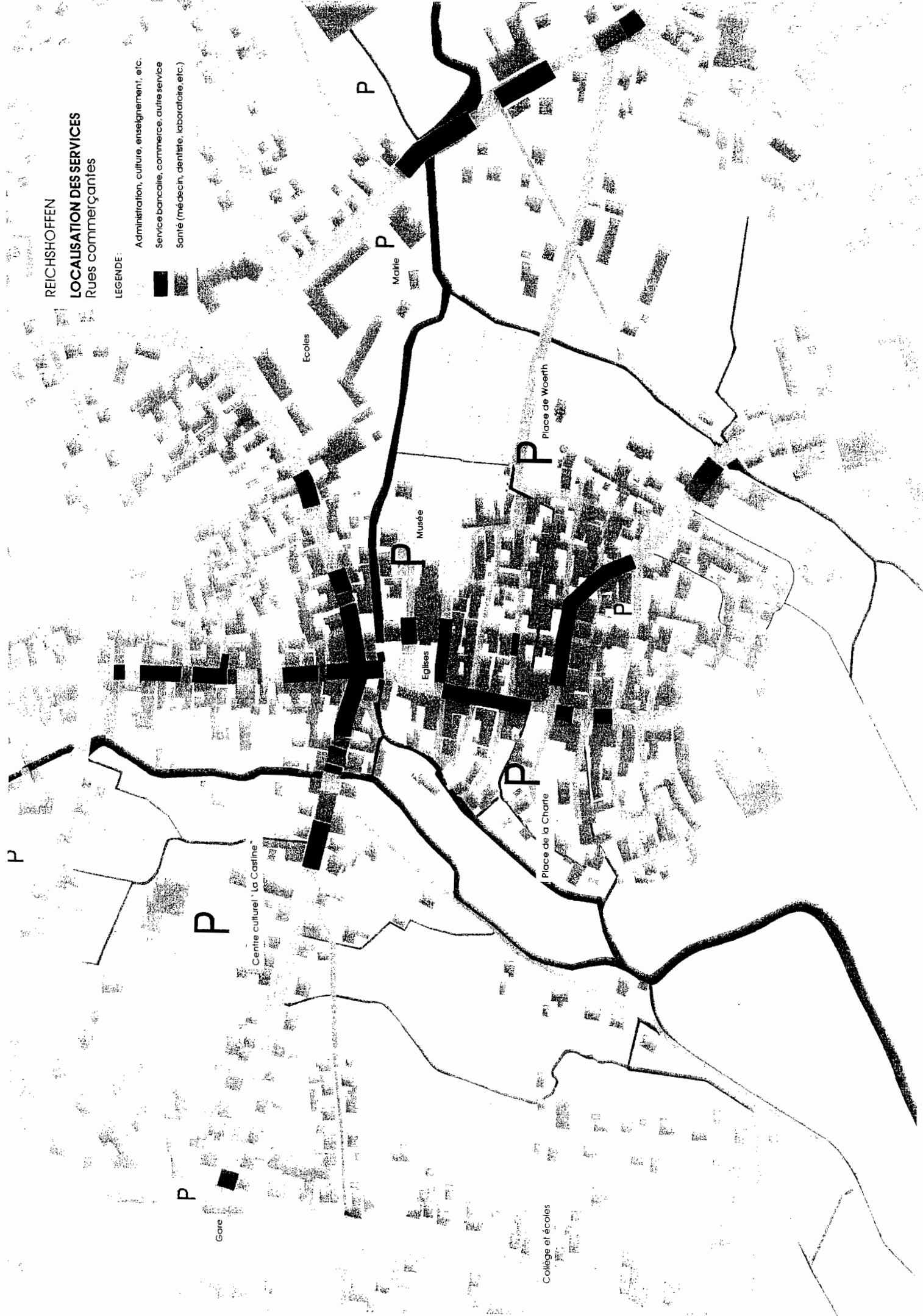
- Route, chemin
- Ligne ferroviaire
- Chemin rural
- Cours d'eau

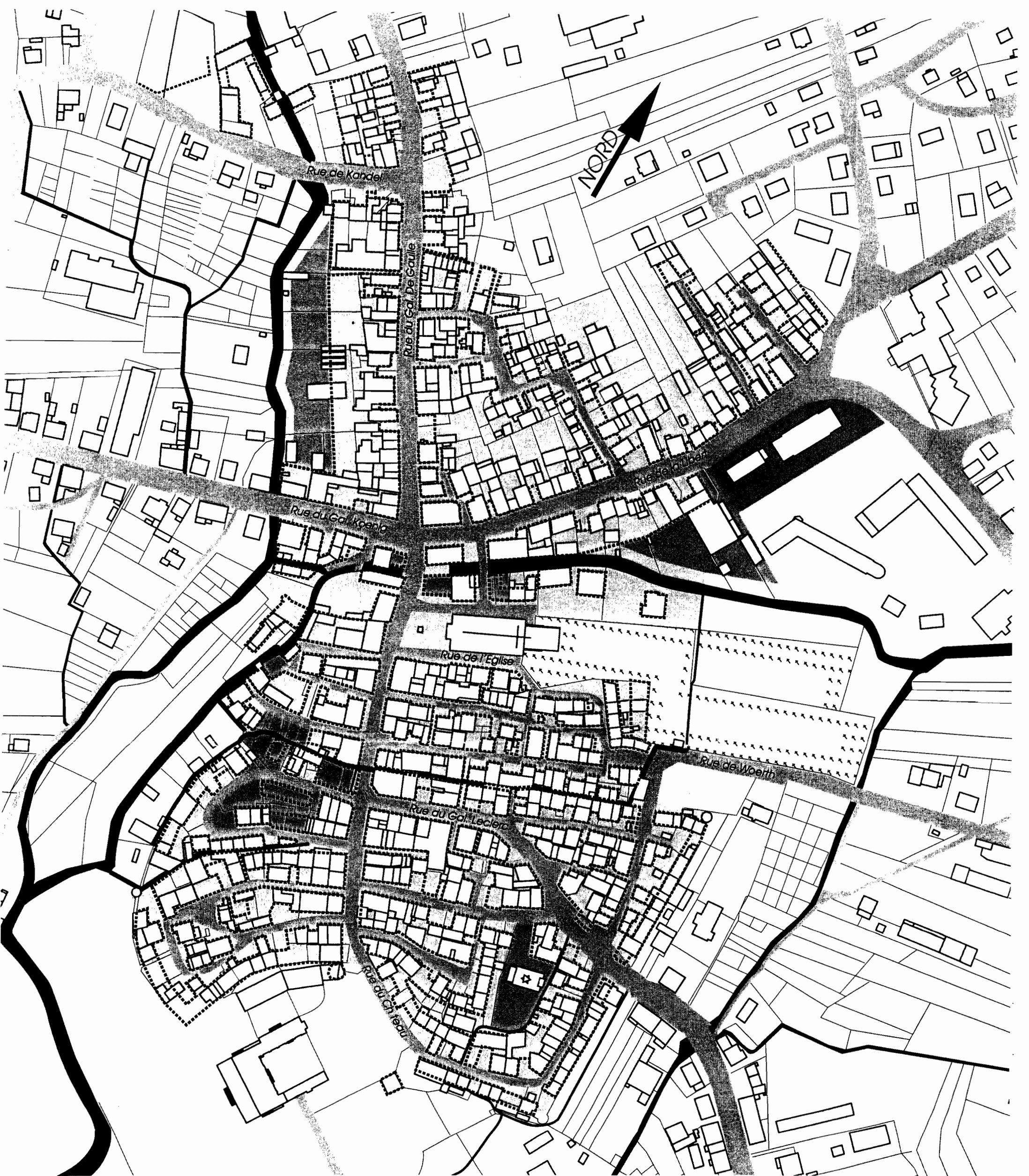
REICHSHOFFEN

LOCALISATION DES SERVICES
Rues commerçantes

LEGENDE :

- Administration, culture, enseignement, etc.
- Service bancaire, commerce, autre service
- Santé (médecin, dentiste, laboratoire etc.)





ZPPAUP Avril 2000
modifié en juin 2001
Commune de REICHSHOFFEN-NEHWILLER

Plan des limites constructibles ECHELLE 1/2000

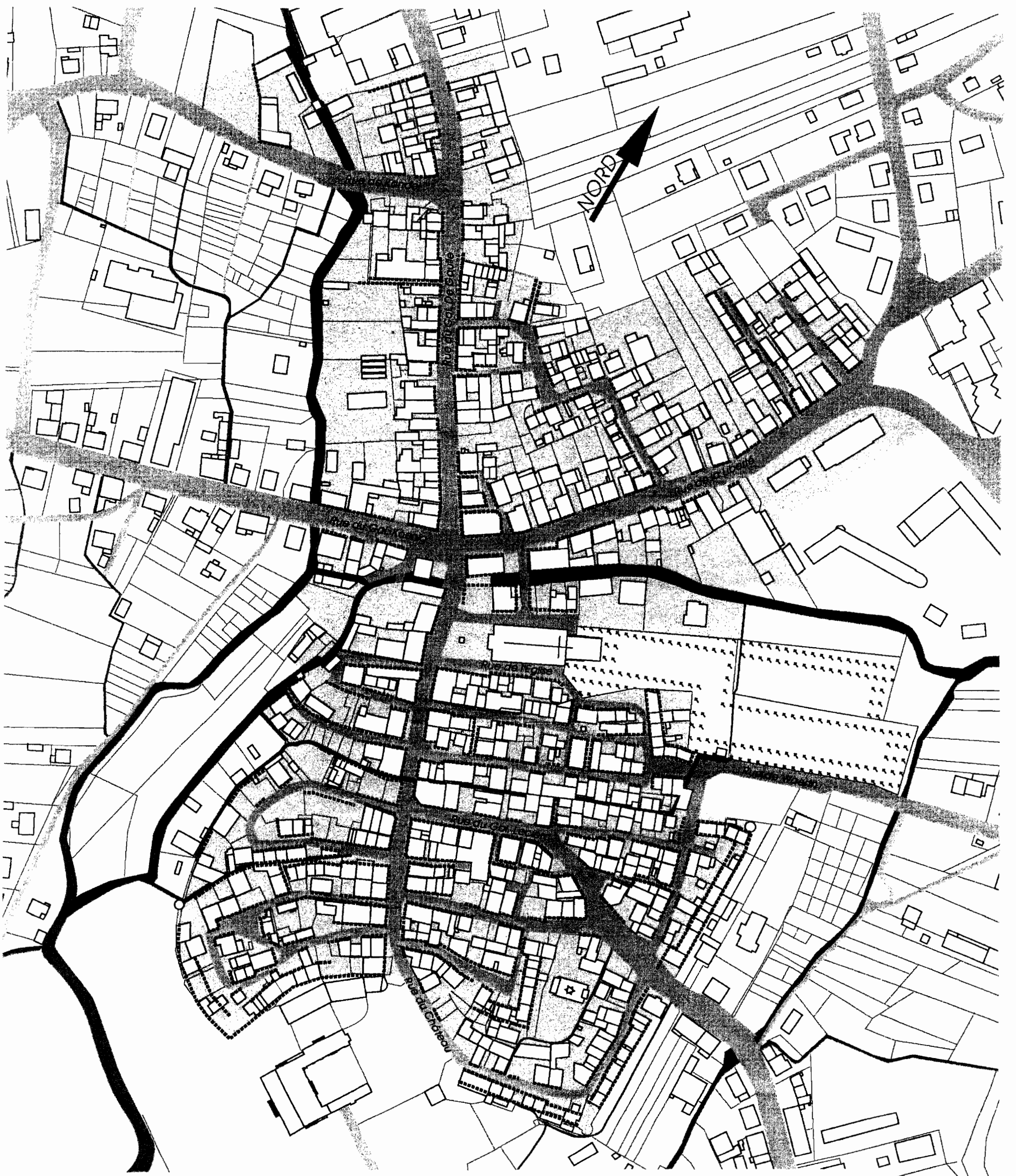
LEGENDE

- Zone A de la ZPPAUP
- Limites constructibles
- terrain réservé pour infrastructures publiques
- terrain avec spécificités

Vu pour tre annex la d lib rathon
du Conseil Municipal de ce jour

Reichshoffen- Nehwiller, le

Le Maire :



ZPPAUP

Avril 2000

Commune de REICHSHOFFEN-NEHWILLER

Plan des alignements

ECHELLE 1/2000

LEGENDE

- Zone A de la ZPPAUP
- Alignements

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de ce jour

à Reichshoffen- Nehwiller, le

Le Maire :